



# Projet de gestion des déchets de l'Initiative dans la région de Port Hope

## Rapport annuel de conformité 2024

**4500-508760-ACMR-008526**

Authored by:	Casey O'Neill	2025/04/22
	Acting Manager, Programs and C	Date
Reviewed by:	Stephen Morris	2025/04/21
	Director of Programs & Complia	Date
Approved by:	Stephen Morris	2025/04/22
	Director of Programs & Complia	Date

# Révision 0

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION Le présent actif informationnel (AI) et les éléments d'information qu'il contient sont la propriété d'Énergie atomique du Canada limitée (EACL).

© Énergie atomique du Canada limitée (EACL)

Rapport annuel de conformité

Projet de gestion des déchets dans le cadre de  
l'Initiative dans la région de Port Hope  
Rapport annuel de conformité de 2024  
4500-508760-ACMR-008526 Rév. 0

À titre d'information

Page 1 de 117

Cette page concerne les contrôles de contenu qui s'appliquent à ce document. Si aucun contrôle de contenu ne s'applique, la liste sera vide.

## Historique des révisions

Nº de la révision	Date	Précisions concernant la révision	Préparé par	Révisé par	Approuvé par	
0	17-04-2025	Publié avec la mention « Approuvé pour utilisation »	C. O'Neill	S. Morris	S. Morris	
D3	24-03-2025	Distribué à des fins d'« examen et de commentaires »	C. O'Neill	S. Brewer C. Gallagher K. Leroux S. Morris	S.O.	
D2	26-02-2025	Distribué à des fins d'« examen et de commentaires »	C. O'Neill	N. Astbury A. Bilton M. Boileau E. Broughton S. Cameron N. Chan A. Coulas D. Cram S. Deighton K. Duncan W. Graydon P. Kompass K. Lundie D. Priyanto M. MacKay A. Masters S. Mistry M. Jones G. Snell	S.O.	
D1	21-01-2025	Distribué à des fins de « commentaires »	A. Allen T. Balsdon E. Ballachey T. Bhatti M. Boucher C. Boughey A. Burke L. Furmidge A. Habra H. Jones P. LeBel T. McConnel	K. McCulloch C. Mitchell C. Mountney S. Mulder S. Muccuth-Henry M. Owen S. Rheubottom D. Scharfe B. Shipp B. Smith S. Weeks E. Whyte	S. Anderson J. Ahlers S. Bailie E. Ballachey S. Deighton M. Gardiner A. Ghuman B. Gummow D. Leclair S. Manic K. McCulloch A. McMurray V. Mercer S. Morris S. Muccuth-Henry C. O'Neill	S.O.

					A. Onikosi	
--	--	--	--	--	------------	--

S.O. – Sans objet.

## SOMMAIRE

Le présent rapport annuel de conformité (RAC) pour l'année civile 2024 a été préparé conformément à la condition 3.1 du permis de l'Initiative dans la région de Port Hope (IRPH) et au document d'application de la réglementation (REGDOC) 3.1.3, *Exigences relatives à la production de rapports pour les titulaires de permis de déchets de substances nucléaires, les installations nucléaires de catégorie II et les utilisateurs d'équipement réglementé, de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement*. Le présent rapport vise à montrer que les LNC ont satisfait aux exigences de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN), des règlements connexes, du permis WNSL-W1-2310.00/2032 pour le projet de gestion des déchets de l'Initiative dans la région de Port Hope (permis de l'IRPH), et du *Manuel des conditions de permis du projet de gestion des déchets radioactifs de l'Initiative dans la région de Port Hope* (manuel de l'IRPH).

Les LNC reconnaissent que leurs activités se déroulent sur des territoires traditionnels cédés et non cédés de nombreuses Premières Nations. Le bureau de gestion du programme des déchets historiques (BG-PDH) des LNC et les projets de l'IRPH sont situés sur les terres traditionnelles et les terres visées par les traités des Premières Nations signataires des traités Williams, en particulier le traité Johnson-Butler (ou « Traité du coup de fusil ») signé avec les Premières Nations des Mississaugas d'Alderville, de Curve Lake, de Hiawatha et de Scugog Island. Les LNC reconnaissent l'histoire, les croyances spirituelles, les pratiques culturelles et les langues uniques des peuples autochtones du Canada, et ils apprécient la responsabilité qui leur incombe en tant que gardiens de l'environnement. Ils demeurent résolus à suivre activement la voie empruntée par le Canada vers la guérison et la réconciliation.

Ce document à distribution non restreinte présente de l'information sur la surveillance de la conformité et le rendement des LNC dans le cadre de l'IRPH. Il est structuré en fonction des

14 domaines de sûreté et de réglementation (DSR) de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Le présent rapport fournit de l'information propre à chaque site, en complément des renseignements contenus dans le *Rapport annuel de conformité des Laboratoires nucléaires canadiens* de 2024, qui présente les mises à jour des programmes et le rendement des 14 domaines de sûreté et de réglementation (DSR) et du Programme d'information publique des LNC s'appliquant à tous les sites des LNC.

### Rendement global – Faits saillants

Au cours de la période considérée, les LNC ont continué à gérer les activités d'assainissement de l'IRPH conformément aux procédures approuvées, telles qu'elles sont décrites dans le Manuel des conditions de permis du PPH (MCP-PPH). On trouvera ci-après une liste des points saillants du rendement global de l'IRPH en 2024 :

- Toutes les activités autorisées ont continué d'être menées de manière sûre et sécurisée.
- Aucun membre du public n'a été exposé au rayonnement à des doses supérieures à la limite réglementaire.
- Aucun travailleur n'a reçu une dose supérieure à l'une des limites de dose de rayonnement respectives définies par le *Règlement sur la radioprotection*.
- Aucune substance dépassant la limite réglementaire n'a été rejetée dans l'environnement.

### Relations avec les communautés et organisations autochtones

Les communautés et les organisations autochtones ont toujours fait partie des publics cibles de premier plan du Programme d'information publique de l'IRPH. Afin de soutenir l'objectif des LNC visant à faire progresser la réconciliation par des actions concrètes et des mesures visant à accroître l'inclusion et la participation, les phases 2 et 3 du programme d'engagement avec les communautés et les organisations autochtones de l'IRPH ont été mises en œuvre parallèlement au Programme d'information publique et alignées sur les efforts des LNC en matière de relations avec les Autochtones à l'échelle de l'entreprise. Elles ont également été alignées sur les efforts déployés à l'échelle des LNC dans le domaine des relations avec les Autochtones. En tout, 53 activités de liaisons avec les communautés et organisations autochtones ont eu lieu en 2024, notamment des réunions, des visites de sites et des visites communautaires.

### Domaines de sûreté et de réglementation

On trouvera ci-dessous un résumé des principales initiatives et améliorations apportées à l'IRPH en 2024, qui sont décrites plus en détail dans les sections pertinentes du présent rapport réservées aux domaines de sûreté et de réglementation (DSR).

**Premier domaine de sûreté et de réglementation – Le système de gestion**

Les LNC disposent d'un système de gestion bien établi qui définit les exigences permettant de garantir que les travaux pertinents sont menés conformément aux exigences réglementaires et aux pratiques exemplaires. Des vérifications internes et des auto-évaluations ont été réalisées comme prévu. La certification ISO 9001:2015 *Systèmes de gestion de la qualité – Exigences* a été maintenue. Pendant la période de référence, le système de gestion a été mis en œuvre efficacement dans le cadre de l'IRPH.

**Deuxième domaine de sûreté et de réglementation – Gestion de la performance humaine**

Les LNC disposent d'un programme de formation bien établi. Ce programme vise à améliorer la performance humaine par la mise au point et l'exécution de processus garantissant que les travailleurs sont en nombre suffisant dans tous les secteurs de travail pertinents et qu'ils disposent des connaissances, des compétences et des outils nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches en toute sécurité. Une série de formations obligatoires et autres formations spécifiques à l'emploi ont été dispensées au cours de la période considérée pour faire en sorte que tous les employés et sous-traitants de l'IRPH aient suivi les formations obligatoires (y compris les formations de mise à niveau) appropriées à leurs fonctions afin d'assurer la sécurité des opérations dans le cadre des travaux effectués en vertu du permis de l'IRPH.

**Troisième domaine de sûreté et de réglementation – Conduite de l'exploitation**

Les LNC disposent d'un programme bien établi de conduite de l'exploitation. Ils ont rempli toutes les obligations de déclaration prévues à la section 3.1 du Manuel des conditions de permis de l'IRPH. Huit incidents ont été signalés à la CCSN au cours de la période de référence, comme l'exige le domaine de sûreté et de réglementation (DSR) qui s'applique.

**Quatrième domaine de sûreté et de réglementation – Analyse de la sûreté**

Conformément au Manuel des conditions de permis de l'IRPH, le DSR relatif à l'analyse de la sûreté ne s'applique pas à l'IRPH.

**Cinquième domaine de sûreté et de réglementation – Conception matérielle**

Les LNC disposent d'un programme de conception matérielle bien établi. Les modifications apportées aux installations physiques, aux équipements, aux processus, aux procédures ou aux pratiques qui pourraient avoir un effet négatif sur les principes fondamentaux de la conception sont identifiées et évaluées par les principales parties prenantes dans le cadre du programme de contrôle des modifications techniques. Au cours de la période visée par le rapport, neuf modifications techniques visant à réduire les risques et sept évaluations d'équivalence d'articles ont été entreprises, aucune activité n'ayant été évaluée comme une modification de catégorie 1 ou 2. De plus, des efforts ont été déployés pour revitaliser les rapports détaillés de conception de l'IRPH en s'appuyant sur les recommandations issues d'une évaluation approfondie des

conditions matérielles. Les modifications ont donné lieu à une nouvelle série de documents de conception de base. Ainsi, les huit documents précédents sont maintenant regroupés en trois documents.

### **Sixième domaine de sûreté et de réglementation – Aptitude fonctionnelle**

Les LNC disposent d'un programme bien établi d'aptitude fonctionnelle. Tout l'équipement des usines de traitement des eaux usées de Port Hope et de Port Granby a été entretenu pour être en état de fonctionnement, à l'exception du système de séchage des boues de Port Granby, qui devrait être démantelé en 2025.

### **Septième domaine de sûreté et de réglementation – Radioprotection**

Les LNC disposent d'un programme de conception matérielle bien établi. Les initiatives et activités visant à atteindre le niveau le plus bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre (ALARA) ont continué d'être au premier plan du programme de radioprotection de l'IRPH. Les doses de rayonnement pour les travailleurs sont restées conformes au principe ALARA, et les doses estimées pour le public restent faibles. Aucun dépassement des limites réglementaires ou des seuils d'intervention n'a été constaté dans le cadre du programme de surveillance des doses. Les doses pour les travailleurs et le public ont été minimes. Aucun événement relevant de la radioprotection n'a été signalé au cours de la période considérée.

### **Huitième domaine de sûreté et de réglementation – Santé et sécurité classiques**

Les LNC disposent d'un programme bien établi en matière de santé et de sécurité conventionnelles afin de gérer les risques non radiologiques en milieu de travail et de protéger le personnel et l'équipement. Toutes les activités autorisées ont continué d'être menées en toute sécurité. Deux incidents dangereux ayant donné lieu à un événement à déclaration obligatoire en matière de santé et de sécurité au travail se sont produits au cours de la période visée par le rapport. L'événement déclaré a entraîné six jours d'arrêt de travail, mais la personne concernée s'est complètement rétablie et l'incident n'a eu aucun effet néfaste durable sur la sécurité des personnes ou de l'environnement.

### **Neuvième domaine de sûreté et de réglementation – Protection de l'environnement**

Les LNC disposent d'un programme de protection de l'environnement bien établi en vertu duquel les substances radioactives et dangereuses font l'objet d'une surveillance afin de minimiser les risques qu'elles représentent pour les employés et le public. Les résultats de la surveillance des effluents et de l'environnement sont consignés dans un rapport distinct qui est remis à la CCSN. Pendant la période de référence, aucun événement environnemental à déclaration obligatoire ne s'est produit.

**Dixième domaine de sûreté et de réglementation – Gestion des urgences et protection-incendie**

Les LNC disposent de programmes bien établis de gestion des urgences et de protection contre les incendies afin de réduire les risques d'incendie, d'aider le personnel des services d'urgence à intervenir en cas d'incident et de contribuer à la protection des employés, de la collectivité locale et de l'environnement. Tous les exercices annuels obligatoires de simulation d'intervention en cas d'incendie ont été effectués conformément aux exigences du programme et de la réglementation. Pendant la période de référence, il s'est produit huit incidents à déclaration obligatoire. À l'exception d'un seul, les événements signalés n'ont pas eu d'effet négatif sur la santé, la sécurité et la sûreté des personnes ou sur l'environnement. L'événement signalé a entraîné un arrêt de travail de six jours, mais la personne concernée s'est complètement rétablie et l'incident n'a pas eu d'effets négatifs durables sur la sûreté et la sécurité des personnes ou sur l'environnement.

**Onzième domaine de sûreté et de réglementation – Gestion des déchets**

Les Laboratoires nucléaires canadiens disposent d'un programme de gestion des déchets bien établi. La gestion des déchets sur place s'est déroulée en toute sécurité et sans incident. Les déchets provenant de divers endroits, dont Cameco, les sites riverains, les sites à petite échelle, le port et la jetée centrale, la décharge de la promenade Highland, ainsi que d'autres sources, comme les déchets provenant du transfert de déchets sur place, ont été transportés à l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope. L'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope a accueilli les déchets résiduels de traitement provenant de l'usine de traitement des eaux usées de Port Granby. Pendant la période de référence, il ne s'est produit aucun incident à déclaration obligatoire.

Le programme de gestion des déchets a été amélioré par la préparation et la mise en œuvre de plans préliminaires de déclassement des installations de gestion des déchets à long terme de Port Hope et de Port Granby. Ces nouveaux plans sont conformes aux exigences réglementaires et ont été soumis à la CCSN en 2024.

**Douzième domaine de sûreté et de réglementation – Sécurité**

Les LNC disposent d'un programme de sécurité efficace et bien établi qui vise à répondre aux exigences relatives à la sécurité, stipulées dans les règlements pertinents et dans le Manuel des conditions de permis de l'IRPH. Il y a eu un événement à déclaration obligatoire pendant la période de référence. Cet événement n'a pas eu d'effet négatif sur la santé, la sûreté et la sécurité des personnes ou sur l'environnement.

**Treizième domaine de sûreté et de réglementation – Garanties et non-prolifération**

Les LNC disposent d'un programme bien établi de gestion des matières nucléaires et des garanties. Ce programme prévoit toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en œuvre des garanties conformément aux engagements pris auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les variations d'inventaire ont été documentées et signalées à la CCSN comme requis.

**Quatorzième domaine de sûreté et de réglementation – Emballage et transport**

Les LNC disposent d'un programme bien établi d'emballage et transport. Grâce au programme de transport de substances dangereuses de l'IRPH, on a continué à veiller à la sécurité du transport et de l'expédition hors site de substances dangereuses, conformément à toutes les lois et réglementations applicables, y compris aux politiques et procédures de l'entreprise. Le site de l'IRPH a continué de recevoir des chargements de substances dangereuses provenant de fournisseurs hors site (produits chimiques consommables, carburant diesel et propane). Aucun événement lié au transport de marchandises dangereuses n'a été signalé au cours de la période visée par le rapport.

**Programme d'information publique**

Les LNC ont mis en œuvre un programme d'information publique dès le début du projet. Ce programme comprend un protocole de divulgation publique des événements et des développements touchant les installations ou les activités de l'IRPH. Douze divulgations publiques liées à l'IRPH ont été effectuées au cours de la période de référence. En 2024, on a continué à mobiliser les parties prenantes et le public, conformément aux principes du programme d'information publique. En tout, on a organisé 20 présentations et 18 visites guidées des sites de l'IRPH.

**Conclusion**

Les LNC sont résolus à suivre des normes élevées en matière de sûreté et de sécurité opérationnelles. Les informations et les données présentées dans le présent rapport confirment que la sûreté et la sécurité ont été respectées, et que des améliorations ont été apportées afin d'optimiser les résultats.

**REMERCIEMENTS**

L'auteur du présent rapport tient à remercier les nombreux auteurs et réviseurs des domaines et installations de soutien fonctionnel, qui ont contribué à la production des différentes sections du rapport.

**Table des matières**

<b>Section</b>	<b>page</b>
SOMMAIRE.....	3
Introduction.....	16
1. Système de gestion.....	22
1.1 Programme du système de gestion.....	22
1.2 Vérifications, inspections et auto-évaluations.....	22
1.2.1 Vérifications .....	23
1.2.2 Inspections .....	23
1.2.3 Auto-évaluations.....	25
1.3 Identification et résolution de problèmes .....	25
1.3.1Suivi des événements liés à l'exploitation .....	25
1.4 Examen de la gestion .....	26
1.5 Surveillance de la conformité .....	27
2. Gestion de la performance humaine.....	27
2.1 Programme de la performance humaine.....	27
2.2 Programme de formation .....	28
2.2.1 Formation requise.....	28
2.2.2 Formation des entrepreneurs.....	33
2.2. 3 Résumé des évaluations de la formation.....	33
3. Conduite de l'exploitation .....	34
3.1 Programme d'exploitation .....	34
3.1.1 Opérations d'assainissement de l'environnement.....	34
3.2 Exigences en matière de notification.....	43
3.2.1 Événements devant être obligatoirement déclarés à la Commission canadienne de sûreté nucléaire.....	43

3.2.2	Événements devant être obligatoirement déclarés à d'autres organismes de réglementation .....	44
4.	Analyse de la sûreté.....	45
5.	Conception matérielle .....	45
5.1	Programme de conception.....	45
5.1.1	Modification de la conception ou de l'équipement.....	46
6.	Aptitude fonctionnelle.....	48
6.1	Programme d'aptitude fonctionnelle.....	48
6.1.1	Entretien, essais et inspections planifiés .....	48
6.1.2	Aptitude fonctionnelle de l'équipement et performance de l'équipement .....	49
6.1.3	État des structures .....	49
7.	Radioprotection.....	49
7.1	Programme de radioprotection .....	49
7.1.1	Initiatives et activités visant à tenir l'exposition au rayonnement au niveau le plus bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre (principe ALARA).....	50
7.1.2	Contrôle de la contamination .....	51
7.1.3	Contrôle des doses.....	52
7.2	Dosimétrie.....	52
7.2.1	Interprétation des quantités de doses déclarées.....	52
7.2.2	Doses de rayonnement reçues par le personnel .....	53
	Dépassement des seuils fixés dans le cadre du programme de surveillance.....	60
7.2.4	Doses de rayonnement aux membres du public .....	60
8.	Santé et sécurité classiques.....	62
8.1	Programme de santé et sécurité classiques.....	62
8.1.1	Comité de santé et sécurité du site .....	64
8.1.2	Inspections .....	65
8.1.3	Rapports d'enquête sur les situations dangereuses et accidents avec arrêt de travail .....	65

9.	Protection de l'environnement.....	68
9.1	Programme de protection de l'environnement .....	68
9.2	Surveillance des effluents et de l'environnement.....	69
10.	Gestion des urgences et protection-incendie.....	69
10.1	Programme de préparation aux situations d'urgence .....	69
10.1.1	Exercices et entraînements.....	69
10.1.2	Formation.....	69
10.1.3	Collaborations externes .....	70
10.1.4	Situations d'urgence imprévues .....	70
10.2	Programme de protection incendie.....	71
10.2.1	Exercices d'intervention en cas d'incendie .....	72
10.2.2	Collaborations externes .....	72
10.2.3	Vérifications et inspections par des tiers .....	72
10.2.4	Analyse des risques d'incendie .....	72
11.	Gestion des déchets.....	72
11.1	Programme de gestion des déchets.....	73
11.1.1	Exploitation de l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby	74
11.1.2	Exploitation de l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope	76
11.2 –	Plan de déclassement .....	81
11.2.1	Plan préliminaire de déclassement.....	81
12.	Sécurité .....	81
12.1	Programme de sécurité.....	81
12.1.1	Incidents liés à la sécurité .....	82
13.	Garanties et non-prolifération .....	82
13.1	Programme de garanties.....	83
13.1.1	Activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique .....	83
14.	Emballage et transport .....	83

14.1	Programme d'emballage et de transport.....	83
14.1.1	Transport.....	84
14.1.2	Rapport annuel sur les détections de rayonnement dans les emballages et le transport	84
15.	Autres questions d'ordre réglementaire .....	84
15.1	Programme d'information publique .....	84
15.1. 1	Sensibilisation et mobilisation des parties prenantes .....	85
15.1. 2	Divulgation publique .....	88
15.1. 3	Mobilisation du public .....	89
15.1. 4	Milieux de l'éducation, de la science et de la technologie .....	97
15.1. 5	Projets en cours.....	98
15.2	Relations avec les Autochtones.....	103
15.2.1	Communautés et organisations autochtones identifiées .....	104
15.2.2	Premières Nations signataires des traités Williams.....	105
15.2.3	Organisations ayant un intérêt dans l'IRPH .....	112
15.2.4	Relations avec les communautés et organisations autochtones .....	113
15.2.5	Accords de contribution et de relations .....	117
15.2.6	Systèmes de connaissance autochtones.....	117
15.2.7	Programme d'archéologie.....	118
15.2.8	Liaison avec les entreprises et le commerce autochtones .....	118
15.2.9	Mises à jour .....	119
15.2.10	Projets en cours.....	120
15.2.11	Communications avec la collectivité d'accueil.....	122
15.2.12	Suivi des préoccupations et prise en compte de la rétroaction .....	122
15.2.13	Documentation et production de rapports.....	123
15.2.14	Formation et sensibilisation du personnel des LNC.....	123
15.3	Critères d'assainissement.....	125
16.	Conclusion.....	126
17.	Acronymes .....	126

**Liste des figures**

Figure 1 : Système de confinement et usine de traitement des eaux usées de Port Granby/Site de gestion à long terme des déchets de Port Hope.....	18
Figure 2 : Installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope .....	19
Figure 3 : Dose efficace individuelle maximum (2020-2024).....	60

**Liste des tableaux**

Tableau 1 : Soumission des documents du système de gestion de l'IRPH en 2024.....	22
Tableau 2 : Vérifications externes .....	23
Tableau 3 : Inspections de la Commission canadienne de sûreté nucléaire effectuées à l'IRPH en 2024 .....	24
Tableau 4 : Inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique menées à l'IRPH en 2024 .....	24
Tableau 5 : Liste des auto-évaluations .....	25
Tableau 6 : Mesures suggérées pour améliorer la tendance .....	25
Tableau 7 : Nombre de mesures d'améliorations suggérées .....	26
Tableau 8 : Formation obligatoire pour les employés et les gestionnaires/superviseurs.....	30
Tableau 9 : Formation prévue par la législation fédérale ou provinciale.....	31
Tableau 10 : Événements devant être obligatoirement déclarés à la Commission canadienne de sûreté nucléaire .....	44
Tableau 11 : Cas de contamination .....	51
Tableau 12 : Répartition de la dose efficace en 2024 .....	55
Tableau 13 : Distribution de la dose équivalente reçue par la peau en 2024.....	56
Tableau 14 : Composantes des doses reçues en 2024 - Résumé.....	58
Tableau 15 : Doses de rayonnement aux membres du public - Projet de Port Granby .....	61
Tableau 16 : Doses de rayonnement aux membres du public - Projet de Port Granby .....	61
Tableau 17 : Résumé des données sur les taux de blessures.....	66
Tableau 18 : Résumé des accidents avec arrêt de travail en 2024.....	67
Tableau 19 : Inventaire des déchets stockés dans l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby .....	74
Tableau 20 : Transferts de déchets provenant de l'UTEU-PG .....	75
Tableau 21 : Inventaire des déchets stockés dans l'IGLTD-PH .....	77
Tableau 22 : Transferts de déchets depuis les sites de l'IRPH.....	79
Tableau 23 : Résumé des plans préliminaires de déclassement.....	81
Tableau 24 : Activités de mobilisation du public.....	85

À titre d'informationPage 14 de 117

Tableau 25 : Divulgations publiques.....	88
Tableau 26 : Bulletins d'information .....	95
Tableau 27 : Couverture médiatique.....	96
Tableau 28 : Visites de groupes scolaires et présentations.....	98
Tableau 29 : Interactions avec les propriétaires fonciers privés en 2024 .....	101
Tableau 30 : Communications de 2024 au sujet de la demande de modification .....	102
Tableau 31 : Communautés et organisations autochtones.....	104
Tableau 32 : Activités dans le cadre de nos relations avec les Autochtones en 2024 .....	114

**Reconnaissance du territoire**

Le Bureau de gestion du Programme des déchets historiques des LNC et les projets de l'Initiative dans la région de Port Hope sont situés sur les terres visées par le traité des Premières Nations signataires des traités Williams, plus précisément du traité Johnson-Butler (ou « Traité du coup de fusil ») signé avec les Premières Nations des Mississaugas d'Alderville, de Curve Lake, de Hiawatha et de Scugog Island.

Ces Nations de Mississauga sont également signataires de divers traités datant des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles qui couvraient des terres situées dans différentes parties du Centre-Sud de l'Ontario. En 1923, les Premières Nations des Mississaugas et les Premières Nations Chippewa de Rama, Beausoleil et Georgina Island ont signé les traités Williams et, plus de 90 ans plus tard, en juin 2018, elles se sont unies pour veiller à ce que leurs droits sur ces terres et la relation qu'elles entretiennent avec celles-ci soient respectés grâce à un accord renouvelé avec le Canada et la province de l'Ontario.

La région dans laquelle nous sommes situés abrite également des peuples autochtones de toute la région et du Canada. Les LNC sont reconnaissants envers ces peuples de pouvoir travailler sur ces terres et d'utiliser ces cours d'eau d'importance traditionnelle et culturelle.

## Introduction

Les Laboratoires nucléaires canadiens (LNC) sont le principal organisme canadien dans le domaine des sciences et technologies nucléaires et un chef de file mondial dans le développement de technologies nucléaires à des fins pacifiques et innovantes. Grâce à leur expertise unique, les LNC restaurent et protègent l'environnement et font progresser les technologies énergétiques propres, tandis que leurs avancées médicales continuent d'améliorer la santé des populations dans le monde.

Énergie atomique du Canada limitée (EACL), une société d'État fédérale, a confié aux LNC la gestion et l'exploitation de ses sites et installations dans l'ensemble du pays. Les LNC ont également pour mission de mettre en œuvre le mandat d'EACL, qui consiste à promouvoir la science et la technologie nucléaires et à protéger l'environnement en assumant les responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déchets radioactifs et de déclassement. Par l'intermédiaire de son bureau de gestion du Programme des déchets historiques (BG-PDH), les LNC mettent en œuvre l'Initiative dans la région de Port Hope (IRPH) au nom d'EACL.

L'IRPH est l'initiative mise en place par le gouvernement du Canada pour répondre à la demande de la collectivité, qui désirait que l'on trouve une solution pour retirer des municipalités de Port Hope et Clarington, en Ontario, les déchets radioactifs historiques de faible activité qui s'y trouvaient, les stocker en lieu sûr et assurer leur gestion à long terme. Ces déchets sont issus des pratiques de raffinage de l'ancienne société d'État, Eldorado Nuclear Itée, et des entreprises du secteur privé qui l'ont précédée. La raffinerie Eldorado a été établie dans les années 1930 sans que les peuples autochtones de la région ne soient consultés.

Une *Entente pour le nettoyage et la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs de faible activité situés dans la ville de Port Hope, le canton de Hope et la municipalité de Clarington* (l'Entente juridique) [1] a été conclue en mars 2001 entre le gouvernement du Canada et les deux municipalités, ce qui a marqué le lancement de l'IRPH et définit le cadre entourant la réalisation du projet de Port Hope (PPH) et du projet de Port Granby (PPG), ainsi que les responsabilités connexes. L'Entente juridique [1] est modifiée périodiquement, le cas échéant, en fonction de l'évolution de la situation.

## Informations sur le permis et la période de référence

**Nom :**

Laboratoires nucléaires canadiens Itée.

Projet de gestion des déchets dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope

**Emplacements :**

Municipalité de Port Hope, Municipalité de Clarington et Municipalité régionale de Durham

Le présent rapport annuel de conformité est produit pour se conformer :

- aux conditions 3.1 du *permis de projet de gestion des déchets de substances nucléaires de l'Initiative dans la région de Port Hope* (WNSL-W1-2310.00/2032), ci-après dénommé le « permis de l'IRPH » [2].
- aux critères de vérification de la conformité énumérés dans le Manuel des conditions de permis du projet de gestion des déchets de l'IRPH [3], ci-après dénommé MCP de l'IRPH [3].
- à la section 4 (Rapport annuel de conformité) du document d'application de la réglementation de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), REGDOC-3.1.3, *Exigences relatives à la production de rapports pour les titulaires de permis de déchets de substances nucléaires, les installations nucléaires de catégorie II et les utilisateurs d'équipement réglementé, de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement* [4].

L'information contenue dans le présent rapport porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024. On y trouvera de l'information propre aux sites, en complément de l'information fournie dans le *Rapport annuel de conformité des Laboratoires nucléaires canadiens* (RAC des LNC) [5], qui présente des mises à jour générales sur les 14 domaines de sûreté et de réglementation (DSR) tels qu'ils sont appliqués dans l'ensemble des LNC.

Le présent rapport vise à fournir suffisamment de renseignements pour démontrer comment les programmes de l'IRPH répondent aux exigences de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* [6] et aux règlements et exigences connexes, comme indiqué dans le permis de l'IRPH [2] et le Manuel des conditions de permis de l'IRPH [3]. Le domaine de sûreté et de réglementation (DSR) relatif à la protection de l'environnement fait l'objet d'un rapport distinct [7], présenté à la CCSN sous pli séparé.

### **Modifications de la structure organisationnelle**

Au cours de la période de référence, le personnel de la CCSN a été informé [8] d'un changement de titulaire de permis pour le site de l'IRPH.

### **Installations incluses dans le présent rapport**

Ce rapport porte sur les installations suivantes :

### **Le site de gestion à long terme des déchets de Port Granby**

- L'installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby (IGLTD-PG) et l'usine de traitement des eaux usées de Port Granby (UTEU-PG) sont situées sur le site nord, au 4780, chemin Lakeshore, dans la municipalité de Clarington (figure 1). L'installation se trouve à 580 mètres au nord du chemin Lakeshore, immédiatement au nord-ouest de

l'ancienne installation de gestion des déchets de Port Granby (IGD-PG) qui a été décontaminée. Le site est délimité par le chemin Elliott à l'ouest, le chemin Nichols à l'est et la voie ferrée du Canadien National au nord.

- Le site sud se trouve au 4763, chemin Lakeshore, dans la Municipalité de Clarington, Ontario. Le site Sud comprend l'ancienne installation de traitement des déchets de Port Granby, qui a fait l'objet de travaux de décontamination, et qui occupe 18 hectares (ha) dans le lot 3, « Broken Front Concession A » dans la municipalité de Clarington, la Municipalité régionale de Durham et la province de l'Ontario. La propriété est délimitée par le lac Ontario au sud, par des terres agricoles appartenant au gouvernement du Canada à l'est et à l'ouest, et par le chemin Lakeshore au nord.



*Figure 1 : Système de confinement et usine de traitement des eaux usées de Port Granby/Site de gestion à long terme des déchets de Port Hope*

L'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope (IGDLT-PH) et l'usine de traitement des eaux usées de Port Hope (UTEU-PH) sont situées au 2376, chemin Baulch, à Port Hope, en Ontario (figure 2). Le site se trouve au sud de l'autoroute 401, entre le chemin Brand et le chemin Baulch.



Figure 2 : Installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope

### Résumé des activités autorisées

En vertu du permis de l'IRPH [2], les LNC peuvent posséder, transférer, gérer et stocker des substances nucléaires – à quelques exceptions près – associées aux travaux de décontamination (ou issus des travaux de décontamination) réalisés dans la Municipalité de Port Hope, la Municipalité de Clarington et la Municipalité régionale de Durham, dans la province de l'Ontario.

L'IRPH est définie par l'entente juridique [1] entrée en vigueur le 29 mars 2001, et conclue entre le gouvernement du Canada et les municipalités de Port Hope et de Clarington en vue d'assurer la gestion des déchets radioactifs de faible activité (DRFA), comme le prévoit l'IRPH et le projet de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Hope. Les trois phases de l'IRPH ont été définies comme suit : phase 1 : planification et préparation; phase 2 : construction, décontamination et fermeture; phase 3 : Surveillance et entretien à long terme.

L'IRPH comprend deux projets distincts et indépendants l'un de l'autre :

### Le Projet de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Granby

Le Projet de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Granby (PPG) consiste à déplacer environ 450 000 m<sup>3</sup> de DRFA se trouvant dans l'ancienne installation de gestion des déchets située sur la rive du lac Ontario, dans le sud-est de Clarington, vers un nouveau système de confinement conçu à cet effet à l'IGLTD-PG, construite à environ 700 mètres au nord du lac Ontario.

Le projet de Port Granby en est à sa troisième phase :

- Phase 1 (terminée) :

- Obtention des autorisations réglementaires.
- Gestion des déchets à l'installation de gestion des déchets de Port Granby (IGD-PG), qui appartient au gouvernement du Canada et qui est exploitée par les LNC au nom d'EACL, une société d'État fédérale. L'exploitation de ce site a été reprise de Cameco Corporation en mars 2012.
- Phase 2 (2011 à 2022) (terminée en 2022) :
  - Construction de l'IGLTD-PG.
  - Décontamination de l'IGD-PG.
  - Transport des DRFA de l'IGD-PG vers l'IGLTD-PG afin de les regrouper dans un nouveau système de confinement technique.
- Phase 3 (2023 à 2120) :
  - Activités liées aux opérations qui suivront la fermeture de l'IGLTD-PG, c'est-à-dire l'entretien et la surveillance à long terme.

### **Projet de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Hope**

Le projet de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Hope (PPH) comprend la gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité (DRFA) provenant de l'ancienne installation de gestion des déchets Welcome (IGDW), la construction d'une nouvelle installation de gestion à long terme des déchets à Port Hope (IGLTD-PH), l'assainissement de divers sites sur le territoire de la Municipalité de Port Hope (MPH), c'est-à-dire le retrait de DRFA et de déchets industriels spécifiés, et le transport en toute sécurité des déchets vers l'IGLTD-PH en vue d'un stockage à long terme.

Le PPH permettra :

- d'assainir les sites contenant des DRFA historiques et d'autres déchets industriels spécifiés situés dans la Municipalité de Port Hope. Ces sites sont décrits dans l'entente juridique [1].
- de regrouper et de gérer ces déchets dans la nouvelle IGLTD-PH, construite sur des terrains de l'ancienne usine de traitement des eaux usées et les terrains adjacents. Le contenu de l'ancienne usine a été intégré à l'IGLTD-PH.

Les DRFA historiques de la collectivité sont actuellement entreposés dans des installations de stockage et de gestion temporaires et sur divers sites de décontamination.

Le PPH en est à sa deuxième phase :

- Phase 1 (terminée) :
  - Obtention des autorisations réglementaires.

- Gestion des déchets de l'usine de traitement des eaux usées, qui appartient maintenant au gouvernement du Canada et exploitée par les LNC au nom d'AECL, une société d'État.
- Phase 2 (2012 à 2030) :
  - Construction d'une installation de gestion à long terme des déchets sur le site actuel de l'usine de traitement des eaux usées et à proximité.
  - Intégration de l'inventaire actuel des déchets de l'usine de traitement des eaux usées à la nouvelle IGLTD-PH.
  - Décontamination des sites se trouvant dans la Municipalité de Port Hope qui sont contaminés par des DRFA.
- Phase 3 (2031 à 2120) :
  - Activités liées à l'exploitation de l'IGLTD-PH une fois le projet terminé, c'est-à-dire la surveillance et l'entretien à long terme.

**Résumé des nouvelles activités autorisées**

Il n'y a eu aucune nouvelle activité autorisée en 2024.

**Aménagement du site**

Aucune modification importante n'a été apportée aux installations, aux processus, à l'équipement, aux procédures ou aux programmes de l'IRPH.

**Garanties financières**

La CCSN a déjà reçu une lettre de l'Honorable G. Rickford [9], indiquant qu'en tant qu'agent de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, les passifs d'EACL associées au déclassement des installations de l'IRPH sont, en définitive, ceux de Sa Majesté le Roi du chef du Canada (note : EACL demeure propriétaire des terrains, des actifs et des responsabilités associés aux permis des permis). Cette garantie financière demeure valide et en vigueur, conformément à la communication émise le 25 août 2020 [10].

**1. Système de gestion****1.1 Programme du système de gestion**

L'IRPH adhère au système de gestion et aux domaines fonctionnels de soutien à la qualité (FSA) des LNC. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section 1 du Rapport annuel de conformité (RAC) des LNC [5].

Le *plan de qualité du programme de déchets historiques* [11] concorde avec le *manuel du système de gestion des LNC* [12] et résume les procédés et les pratiques applicables aux activités autorisées dans le cadre de l'IRPH. Ces procédés et pratiques sont conformes au système de gestion de la qualité défini dans la norme CAN/CSA-ISO 9001:2015 [13].

Le système de gestion des LNC est conforme à la norme CSA N286-12, *Exigences relatives aux systèmes de gestion des installations nucléaires* [14].

Les entrepreneurs effectuant des travaux dans le cadre de l'IRPH soumettent à l'examen et à l'approbation des LNC des plans de qualité spécifiques au site afin de garantir la conformité avec le *plan de qualité du Programme des déchets historiques* [11].

La conformité des entrepreneurs aux plans de qualité spécifiques aux projets est examinée dans le cadre du programme de conformité des LNC (section 1.5).

En 2024, les révisions des documents du système de gestion concernant l'IRPH ont été soumises au personnel de la CCSN [15], comme l'indique le tableau 1. Pour obtenir une liste des documents du système de gestion applicables à plusieurs sites, veuillez consulter la section 1 du RAC des LNC [5].

**Tableau 1 : Soumission des documents du système de gestion de l'IRPH en 2024**

Titre du document	Type de document	Nº de correspondance
<i>Plan de qualité du programme des déchets historiques</i> [11]	PAQ	4500-CNNO-24-0010-L [15]

PAQ – Plan d'assurance de la qualité.

**1.2 Vérifications, inspections et autoévaluations**

Conformément aux exigences du *manuel du système de gestion des LNC* [12], les deux domaines de sûreté et de réglementation (DSR) et les installations font l'objet de diverses vérifications, inspections et autoévaluations pour s'assurer que le système de gestion fonctionne conformément aux attentes et que toute lacune au niveau des politiques, des programmes ou des procédures soit cernée et que les mesures appropriées soient prises pour y remédier.

**1.2.1 Vérifications**

Veuillez consulter la section 1.2 du RAC des LNC [5] pour obtenir une liste de toutes les vérifications effectuées dans l'ensemble des LNC pendant la période de référence.

Toutes les mesures découlant de vérifications, d'inspections, d'examens et d'autoévaluations sont gérées et suivies par le biais du système de mesures d'amélioration ImpAct (Improvement Action) des LNC.

**1.2.1.1 Vérifications externes**

Les vérifications externes réalisées à l'IRPH en 2024 sont résumées dans le tableau 2.

**Tableau 2 : Vérifications externes**

Titre	Type de vérification	Nbre de cas de non-conformité signalés	Nbre de mesures suggérées <sup>a</sup>	Nbre de mesures appliquées
<b>Vérification en vue d'une nouvelle certification ISO 9001:2015</b> <b>Vérification effectuée par : Intertek</b> <b>16 et 17 janvier 2024 à Port Hope</b>	Vérification en vue d'une nouvelle certification – ISO 9001:2015 – Système de gestion de la qualité	0	1	0
<b>La certification ISO 14001:2015</b> <b>Vérification effectuée par : Intertek</b> <b>10 janvier 2024</b>	ISO 14001:2015 Système de gestion environnementale	0	10	10

a Les mesures soulevées peuvent comprendre des occasions d'amélioration.

**1.2.1.2 Vérifications internes de la qualité**

Le service responsable de la vérification de la qualité et des processus n'a effectué aucune vérification interne relative à l'IRPH en 2024.

**1.2.2 Inspections****Inspections de la Commission canadienne de sûreté nucléaire**

Le tableau 3 présente les inspections menées en 2024 à l'IRPH par la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Rapport annuel de conformité

Projet de gestion des déchets dans le cadre de  
 l'Initiative dans la région de Port Hope  
 Rapport annuel de conformité de 2024  
 4500-508760-ACMR-008526 Rév. 0

À titre d'informationPage 24 de 117

**Tableau 3 : Inspections de la Commission canadienne de sûreté nucléaire effectuées à l'IRPH en 2024**

Nbre d'inspections PGD des LNC-IRPH	Zone inspectée	Nbre de ANC	Nbre d'ANC réglés a
01-2024	UTEU et IGLTD de PH et UTEU et IGLTD de PG	3	3
02-2024	Sites à petite échelle	2	2
03-2024	Activités de décontamination à l'IGLTD-PG, IGLTD-PH, le port et la jetée centrale, et le ravin de la promenade Highland Sud	2	0
04-2024	Radioprotection à l'UTEU-PG, IGD-PG et l'IGLTD-PG; UTEU-PH; le port et la jetée centrale; et la décharge de la promenade Highland	0	0
05-2024	Protection environnementale à l'UTEU-PG, IGD-PG, et à l'IGLTD-PG; l'UTEU-PH et l'IGLTD-PH; le port et la jetée centrale, et la décharge de la promenade Highland	0	0

a Réglé au 31 décembre 2024

ANC – Avis de non-conformité.

### **Inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique**

Le tableau 4 présente les inspections menées en 2024 à l'IRPH par l'Agence internationale de l'énergie atomique

**Tableau 4 : Inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique menées à l'IRPH en 2024**

Site (Installation/Code d'emplacement)	Inspection						Total
	VSP	VRD	IAS	VIS	INA	AC	
IGLTD-PH (CNWF)	1	1	0	0	0	0	2
Emplacement hors installation au Canada (CN-2)	0	0	0	0	0	0	0

VSP – Vérification du stock physique; VRD – Vérification des renseignements descriptifs; IAS – Inspection aléatoire du stock; VIS – Vérification intermédiaire du stock; INA – Inspection non annoncée; AC – Accès complémentaire.

### **Inspections effectuées par d'autres organismes de réglementation**

Il n'y a pas eu d'inspections par d'autres organismes de réglementation à l'IRPH en 2024.

Rapport annuel de conformité

Projet de gestion des déchets dans le cadre de  
l'Initiative dans la région de Port Hope  
Rapport annuel de conformité de 2024  
4500-508760-ACMR-008526 Rév. 0

À titre d'information

Page 25 de 117

### 1.2.3 Autoévaluations

En 2024, six auto-évaluations ont été menées à l'IRPH, sur divers aspects du système de gestion, y compris les deux domaines de sûreté et de réglementation (DSR) et diverses installations, comme indiqué dans le tableau 5.

**Tableau 5 : Liste des auto-évaluations**

Titre ImpAct	DSR
<b>Conduite des opérations</b> Publication mensuelle	
<b>Examen des procédures d'exploitation et</b>	
<b>Tests de surveillance de l'installation nucléaire</b>	Conduite de l'exploitation
<b>Observations – février</b>	
<b>Plan d'assurance qualité du bureau de gestion du programme des déchets historiques</b>	Système de gestion
<b>Utilisation des sols (planification du déclassement)</b>	Gestion des déchets
<b>Surveillance des déchets de l'Initiative dans la région de Port Hope</b>	Gestion des déchets
<b>Sécurité conforme au plan de sécurité approuvé de l'IRPH</b>	Sécurité
<b>Surveillance des déchets sur le site de Cameco (Port Hope)</b>	Gestion des déchets

### 1.3 Identification et résolution de problèmes

#### 1.3.1 Suivi des événements liés aux activités opérationnelles

Les événements survenus à l'IRPH sont enregistrés dans le système ImpAct. Ces données sont régulièrement passées en revue afin d'y déceler d'éventuelles tendances.

Des rapports officiels sur les tendances des événements continuent d'être préparés chaque mois afin de prévoir toute tendance défavorable et de cerner les mesures que l'on pourrait prendre pour améliorer la situation. Les tendances ImpAct sont répertoriées dans le tableau 6, accompagnées du titre du système ImpAct et du nombre de mesures prises pour remédier aux causes cernées.

**Tableau 6 : Mesures suggérées pour améliorer la tendance**

N° ImpAct	Titre ImpAct	Nbre de mesures suggérées
<b>HSSE-24-1649</b>	PDH – Manquements de l'entrepreneur du PDH concernant le programme de radioprotection	5
<b>ERM-24-1887</b>	BG-PDH Problème lié au laboratoire sous contrat	5

Notre processus rigoureux d'identification et de résolution des problèmes nous permet toujours de signaler à l'interne des événements de moindre importance (niveaux 4 et 3). On peut ainsi mettre en œuvre des initiatives de perfectionnement continu.

Les mesures d'amélioration suggérées dans le cadre de l'IRPH au cours des cinq dernières années sont résumées par niveau d'importance<sup>1</sup> au tableau 7. Si le nombre d'ImpActs à l'IRPH a augmenté depuis 2022 par rapport aux années précédentes, c'est en raison de la rigueur accrue dans le signalement d'événements dont l'importance est de niveau 3 et 4, qui sont considérés comme des problèmes mineurs. Cette augmentation témoigne d'une culture positive en matière de signalement.

**Tableau 7 : Nombre de mesures d'améliorations suggérées**

Année	Niveau 0 <sup>a</sup>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Total
2020	3	0	0	5	81	89
2021	1	0	5	31	132	169 <sup>bc</sup>
2022	4	0	6	41	199	250 <sup>b</sup>
2023	2	0	6	84	252	344 <sup>b</sup>
2024	4	0	4	58	290	356 <sup>b</sup>

a Le niveau 0 sera attribué si l'incident (ImpAct) n'est pas considéré comme un problème et il sera recommandé de clore l'ImpAct.

b Le total ne comprend pas les ImpActs émanant de comités.

c Le total n'inclut pas cinq ImpActs supplémentaires et un ImpAct émanant d'un comité, soulevés pour le suivi d'initiatives couvrant plusieurs projets de l'IRPH.

#### 1.4 Examen de la gestion

Un examen du programme d'assurance qualité et du système de gestion de l'IRPH a été réalisé au cours de l'exercice 2023-2024 afin d'évaluer l'efficacité du système de gestion. Il a été intégré à l'examen du système de gestion des LNC. L'examen n'a pas permis de cerner des mesures spécifiques au site. Dans le cadre de l'examen du système de gestion réalisé d'avril 2023 à décembre 2024, on a conclu que le système de gestion des LNC permet de répondre aux exigences nécessaires, qu'il coïncide avec l'orientation stratégique et qu'il aide efficacement les LNC à réaliser leurs objectifs. L'examen de 2024-2025 a été lancé.

<sup>1</sup> Niveau d'importance : Niveaux attribués à un événement (SL1 étant le plus important, SL4 étant le moins important) en fonction du résultat réel ou possible en matière de sécurité, d'environnement ou de conséquences commerciales.

**1.5 Surveillance de la conformité**

Les activités menées par les LNC et par les consultants, entrepreneurs et prestataires de services de l'IRPH sont soumises au programme de surveillance de la conformité des LNC. Il s'agit d'une approche intégrée de la surveillance, en vertu de laquelle un mécanisme de surveillance unique permet de vérifier la pertinence, la mise en œuvre et l'efficacité des processus appliqués aux activités des projets de l'IRPH. Les objectifs de conformité relatifs aux obligations contractuelles, aux exigences en matière de permis, aux lois et règlements, aux plans de gestion et de protection de l'environnement, aux plans de conformité et aux spécifications techniques sont décrits dans la *procédure relative aux activités de surveillance sur le terrain du Bureau de gestion du Programme des déchets historiques* [16].

Au cours de la période de référence, les cas de non-conformité et les possibilités d'amélioration cernées dans le cadre des activités de surveillance de la conformité des LNC ont continué d'être traités conformément aux exigences du programme.

**2. Gestion de la performance humaine**

Le domaine de sûreté et de réglementation (DSR) relatif à la gestion de la performance humaine vise les activités favorisant une performance humaine efficace grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de processus assurant la présence d'un nombre suffisant de travailleurs qualifiés pour mener en toute sécurité les activités autorisées conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* [6] et aux règlements connexes.

Le programme de l'IRPH relatif à la performance humaine est conforme au REGDOC-2.2.2 de la CCSN, *Formation du personnel* [17].

**2.1 Programme de la performance humaine**

L'IRPH adhère au domaine de soutien fonctionnel (FSA) relatif à l'assurance de la performance des LNC. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section 2 du Rapport annuel de conformité (RAC) des LNC [5].

Tous les employés des LNC reçoivent une formation obligatoire sur la performance humaine. La direction responsable de la formation et de la performance humaine offre des programmes et du soutien qui contribuent à réduire l'erreur humaine, donc la fréquence et la gravité des accidents aux LNC.

L'efficacité du programme de performance humaine de l'IRPH a été perfectionnée de la façon suivante :

- Pour sensibiliser le personnel sur le terrain à la présence des ours et des coyotes et aux mesures de sécurité à prendre, nous avons lancé des initiatives ciblées sur les animaux sauvages et la sécurité. Elles ont pris la forme de dossiers d'information préalables à l'emploi. Ces deux initiatives relatives à la sécurité ont été mises au point pour répondre

aux préoccupations des employés après que l'on a observé un plus grand nombre d'animaux sauvages sur les sites de travail.

- D'autres initiatives de sécurité ont été lancées pour promouvoir des pratiques de travail d'excavation sûres, le travail consistant à s'arrêter, à prendre une pause et à se concentrer sur les quatre grands dangers présents sur un chantier (STOP/PAUSE/Focus on Four), et la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail pour les cadres et les superviseurs. Ces initiatives de sécurité renforcent l'engagement des LNC à garantir une culture de travail sûre.

## 2.2 Programme de formation

L'IRPH adhère au domaine de soutien fonctionnel relatif à la formation et au perfectionnement organisationnels. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section 2 du RAC des LNC [5]. Le *plan de formation de l'IRPH* [18] définit les processus de formation s'appliquant aux travaux effectués dans le cadre de l'IRPH et favorise la sécurité et l'efficacité des lieux de travail grâce à la coopération de la direction, des employés, des entrepreneurs et des visiteurs.

Les entrepreneurs effectuant des travaux dans le cadre de l'IRPH soumettent à l'examen et à l'approbation des LNC des plans de formation spécifiques au site afin de garantir la conformité avec le *plan de formation de l'IRPH* [18]. Dans le cadre de leur programme de conformité (section 1.5), les LNC vérifient si les entrepreneurs respectent les plans de qualité spécifiques aux projets. La conformité au plan garantit que tout le personnel du projet (y compris les employés et les entrepreneurs des LNC) est qualifié pour s'acquitter de ses tâches de manière efficace et sécuritaire, en utilisant les processus et les normes établis.

En 2024, dans le contexte des postes et des certifications liés au système de gestion de l'apprentissage, on a commencé à réviser sept plans de formation spécifiques à l'emploi de l'IRPH afin d'y intégrer des changements et de les aligner sur les nouvelles exigences ou les exigences revues et corrigées. Ce travail se poursuivra en 2025.

Aucune révision n'a été apportée au *plan de formation de l'IRPH* [18] au cours de la période de référence. Pour obtenir une liste des documents de notification du programme de formation qui s'appliquent à plusieurs permis des LNC, veuillez consulter la section 1 du RAC des LNC [5].

### 2.2.1 Formation requise

L'IRPH dispose d'un nombre suffisant de travailleurs qualifiés pour mener à bien les activités autorisées en toute sécurité et conformément à la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* [6] et aux réglementations connexes.

Tous les travailleurs affectés à l'IRPH sont tenus d'assister à une séance de sensibilisation à l'IRPH afin de mieux comprendre le projet. Les entrepreneurs doivent s'assurer que les qualifications du personnel sont conformes aux exigences de l'IRPH et qu'ils suivent les cours de

perfectionnement voulus. Les dossiers sont régulièrement inspectés par le personnel des LNC lors des activités de contrôle (section 1.5) de la conformité et des vérifications.

L'IRPH applique une approche systématique à la formation pour les postes et fonctions se trouvant sur la liste contrôlée intitulée « *application de l'approche systématique à la formation aux LNC* » [19]. Cette approche fait appel à la méthode d'analyse de la formation – l'analyse des emplois et des tâches – pour cerner les besoins de formation qui seront consignés dans des plans de formation spécifique à chaque poste ou fonction. Dans le cadre de l'IRPH, les postes et les fonctions ci-dessous figurent sur la liste contrôlée [19] :

- Groupe 1 – Physicien de la santé
- Technicien en radioprotection
- Autorité chargée de la conception technique
- Manutentionnaire de marchandises dangereuses
- Expéditeur de marchandises dangereuses
- Hygiéniste industriel certifié

Tout le personnel de l'IRPH, qu'il s'agisse d'employés ou d'entrepreneurs, reçoit une formation adéquate (y compris des cours de recyclage) pour garantir des opérations sûres et effectuer des travaux dans le cadre du permis de l'IRPH [2]. La direction vérifie la conformité de la formation afin de s'assurer que seuls les employés qualifiés sont affectés à un travail donné. La formation que les employés et les gestionnaires et superviseurs des LNC doivent suivre est répertoriée dans le tableau 8. Le tableau 9 présente une liste des cours obligatoires en vertu des lois fédérales et provinciales qui figurent dans les plans de formation spécifique à chaque poste de l'IRPH.

**Tableau 8 : Formation obligatoire pour les employés et les gestionnaires/superviseurs**

<b>Titre de la certification</b>	<b>% terminé en 2024</b>
<b>Formation obligatoire pour les employés</b>	
Orientation générale sur la sécurité aux LNC	100
Programme de prévention des risques	100
Sensibilisation aux performances humaines – Principes fondamentaux et culture de la sûreté nucléaire	99
Introduction au système de gestion des LNC	100
SIMDUT – 2015	100
Sensibilisation à l'IRPH (Initiative dans la région de Port Hope)	99
IRPH – Renforcement de la sécurité	98
Sensibilisation aux procédures d'urgence – Nouvelle certification tous les trois ans	100
Formation à la protection des actifs informationnels (IAP)	100
Introduction au processus ImpAct des LNC	98
Sensibilisation à la sécurité	100
Valeurs et éthique aux LNC	96
Prévention de la violence et du harcèlement	98
Extincteurs d'incendie	93
Formation à la prévention des incendies (employés à distance)	97
CyberSécurité (8 cours)	95
Relations avec les Autochtones aux LNC	98
Sensibilisation à la gestion des déchets	97
<b>Formation obligatoire pour les gestionnaires et les superviseurs</b>	
Programme d'observation continue du comportement	90
Responsabilité en matière de supervision des employés	64
<b>Formation obligatoire à la radioprotection</b>	
Groupe 4 Formation à la radioprotection	99
Groupe 3 Travailleurs en radioprotection	96

Rapport annuel de conformité

Projet de gestion des déchets dans le cadre de  
l'Initiative dans la région de Port Hope  
Rapport annuel de conformité de 2024  
4500-508760-ACMR-008526 Rév. 0

À titre d'information

Page 31 de 117

Groupe 2 Travailleurs en radioprotection	100
Groupe 1 Physicien de la santé – PDH	100

SIMDUT – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

**Tableau 9 : Formation prévue par la législation fédérale ou provinciale**

Fonction	Titre de la certification	% terminé en 2024
Opérateur de plateforme élévatrice – Nacelle élévatrice à ciseaux	Cours pratique – Plateforme de travail élévatrice – Nacelle à ciseaux	100
SST – Opérateur de plateforme élévatrice – Nacelle à ciseaux (liste consolidée)	Cours pratique – Plateforme de travail aérienne – Nacelle à ciseaux	100
	Plateforme élévatrice – cours théorique	100
	Travailler en hauteur – Travailleurs	80
Sensibilisation aux espaces clos (programme)	Sensibilisation aux espaces clos	33
Entrée en espace clos (assigné par le programme)	Entrée dans un espace clos	55
Opérateur de chariot élévateur – Contrepoids (assigné par le programme)	Fonctionnement du chariot élévateur – Contrepoids	100
SST – Opérateur de chariot élévateur – Contrepoids (liste consolidée)	Fonctionnement du chariot élévateur – cours théorique	100
	Fonctionnement du chariot élévateur – Contrepoids	100
Opérateur de chariot élévateur – Transpalette électrique – (assigné par le programme)	Opérateur de chariot élévateur – Transpalette électrique	80
SST – Opérateur de chariot élévateur – Transpalette électrique – (liste consolidée)	Fonctionnement du chariot élévateur – cours théorique	100
	Opérateur de chariot élévateur – Transpalette électrique	80
Opérateur de chariot élévateur – Transpalette non électrique – (assigné par le programme)	Cours pratique – Fonctionnement du chariot élévateur – Transpalette non électrique	100
	Fonctionnement du chariot élévateur – cours théorique	100

À titre d'information

SST – Opérateur de chariot élévateur – Transpalette non électrique (liste consolidée)	Cours pratique – Fonctionnement du chariot élévateur – Transpalette non électrique	100
Verrouillage/étiquetage – DP et IRPH (assigné par le programme)	Verrouillage/étiquetage (DP et IRPH)	95
SST – Travailleurs en hauteur (liste consolidée)	Travailler en hauteur – Travailleurs	97
Travailleur en hauteur (PL)	Travailler en hauteur – Travailleurs	96
SST – Amiante – Sensibilisation avancée à l'amiante (liste consolidée)	Sensibilisation avancée à l'amiante	100

SST – Santé et sécurité au travail; DP – Douglas Point.

### 2.2.1.1 Analyse des tendances

Les LNC ont adopté un critère de rendement de 90 % pour les formations obligatoires. Ce taux de réussite représente le nombre approprié d'employés qualifiés nécessaires pour effectuer le travail sur les sites des LNC. En 2024, l'IRPH a atteint le critère de rendement des LNC pour toutes les formations obligatoires des employés et la majorité des exigences de formation fédérales ou provinciales identifiées dans les plans de formation spécifiques à chaque poste.

Le taux d'achèvement de la formation des employés des LNC ayant des fonctions de supervision (gestionnaires et superviseurs) à l'IRPH s'est légèrement amélioré en 2024; toutefois, il est encore inférieur aux attentes. L'attrition à ce niveau de l'effectif des LNC continue d'être un facteur qui influe sur la performance.

Les fonctions liées à la conformité qui figurent dans le tableau 9 comprennent à la fois les fonctions de la « liste consolidée » et les fonctions « assignées par le programme ». Celles qui sont étiquetées « liste consolidée » ont été attribuées uniquement aux employés de l'IRPH ayant suivi une formation spécifique à leur poste et dont le plan de formation identifie la formation liée à la conformité comme une exigence pour exercer leurs fonctions et tâches actuelles. Le taux d'achèvement de la majorité des fonctions de la « liste consolidée » atteint le critère de rendement des LNC, à l'exception du rôle Sécurité et santé au travail (SST) – Opérateur de plateforme aérienne – Nacelle à ciseaux, Sensibilisation aux espaces confinés (liste consolidée). L'affectation à des tâches nécessitant l'utilisation d'une plateforme aérienne ou se déroulant dans un espace confiné est limitée au personnel qui a déjà suivi la formation.

Les fonctions désignées comme « assignés par le programme » ont été attribués à tous les employés de l'IRPH ayant déjà suivi la formation liée à la conformité. Il s'agissait d'une mesure compensatoire prise à titre de mesure corrective [20] pour combler les lacunes qui avaient été signalées au personnel de la CCSN [21] relativement à la formation en radioprotection (RP). On voulait ainsi veiller à respecter les exigences en matière de formation pendant que la

configuration du système de gestion de l'apprentissage des LNC se poursuivait. Les LNC reconnaissent que trois des fonctions « assignées par le programme » étaient inférieures au critère de rendement :

- Sensibilisation aux espaces clos (assigné par le programme)
- Entrée en espace clos (assigné par le programme)
- Opérateur de chariot élévateur – Transpalette électrique – (assigné par le programme)

Dans le cadre de l'exercice de perfectionnement continu, il est possible que certaines fonctions « assignées par le programme » soient supprimées. Les changements sont apportés au fur et à mesure que les besoins en formation continuent d'être analysés et réévalués, en fonction des tâches spécifiques à chaque poste ou fonction au sein de l'IRPH.

Le système de gestion de l'apprentissage (SGA) des LNC offre à la direction des outils analytiques permettant de vérifier les dossiers de formation des employés et s'assurer que ceux-ci n'effectuent que des tâches pour lesquelles ils sont qualifiés.

D'autres mesures ont été prises pour aider la direction à vérifier les dossiers de formation : création d'outils de travail, augmentation des notifications du SGA avant et à l'expiration de la formation, tant pour les employés que pour la direction, ainsi que la mise en place d'heures de bureau pour une assistance en personne avec le SGA.

## 2.2.2 Formation des entrepreneurs

Avant d'accéder aux sites de l'IRPH, les entrepreneurs sont tenus de suivre au moins les formations suivantes :

- Sensibilisation à l'IRPH
- IRPH – Renforcement de la sécurité
- Groupe de radioprotection 4
- Code de conduite des fournisseurs des LNC

Les LNC ont conservé les dossiers de formation de tous les travailleurs (y compris des sous-traitants) effectuant des travaux prévus au manuel des conditions du permis de l'IRPH [3] au cours de la période de référence. Les dossiers de formation de tous les entrepreneurs font l'objet d'une vérification avant le début des travaux, puis régulièrement dans le cadre des activités de surveillance de la conformité des LNC (section 1.5).

## 2.2.3 Résumé des évaluations de la formation

Au cours de la période de référence, il y a eu quatre observations documentées des évaluations des formateurs, mais aucune observation de l'efficacité de la post-formation et aucune évaluation de l'accompagnement. Ces évaluations sont passées en revue par le personnel des services de la performance humaine et de la formation, et font l'objet de discussions dans le cadre des réunions du comité d'examen du programme de formation. Les améliorations

apportées au programme de formation sont gérées au moyen des processus applicables de modification de la formation.

Les employés ont la possibilité de donner leur avis sur tous les cours suivis à l'aide d'un formulaire de critique de cours. Au cours de la période considérée, 261 réponses d'employés ont été recueillies à l'aide de ce formulaire. Les formulaires d'évaluation sont examinés périodiquement afin de saisir les possibilités de perfectionnement. Les changements sont gérés en vertu des processus applicables de modification de la formation.

Les comités d'examen des programmes ont pour fonction d'évaluer la santé et l'efficacité globale d'un programme de formation. En 2024, des réunions trimestrielles des comités d'examen de la formation ont été organisées pour les six postes et fonctions de l'IRPH visés par l'approche systématique en matière de formation (ASF).

Comme indiqué à la section 2.2.2 du RAC des LNC [5], l'évaluation des programmes de formation (y compris l'efficacité post-formation, les critiques de cours et les évaluations des formateurs) est une exigence de l'ASF comportant toujours des lacunes relativement à tous les postes et rôles fondés sur l'ASF, y compris ceux de l'IRPH. On a créé un plan d'évaluation de la formation pour garantir une évaluation cohérente de la formation. Il s'agit d'une initiative pilote d'amélioration qui n'a pas encore conduit à une augmentation du nombre d'évaluations de la formation.

### **3. Conduite de l'exploitation**

Le domaine de sûreté et de réglementation (DSR) Conduite de l'exploitation porte sur la mise en œuvre et le maintien d'un programme de notification à la CCSN, y compris sur la surveillance de la conformité, le rendement opérationnel, les rapports d'événements et divers autres types de notifications. Le programme de déclaration de l'IRPH est conforme au document REGDOC-3.1.3 de la CCSN, *Exigences relatives à la production de rapports pour les titulaires de permis de déchets de substances nucléaires, les installations nucléaires de catégorie II et les utilisateurs d'équipement réglementé, de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement* [4].

#### **3.1 Programme d'exploitation**

L'IRPH adhère au domaine de soutien fonctionnel des LNC en matière de conduite de l'exploitation, même s'il ne fait pas officiellement partie du Manuel des conditions de permis de l'IRPH [3]. Il est inclus dans le présent rapport à titre d'information. Pour plus de renseignements, voir les sections 3.1 et 11.2 du RAC des LNC [5].

##### **3.1.1 Opérations d'assainissement de l'environnement**

Les opérations d'assainissement de l'environnement consistent à éliminer les principaux contaminants potentiellement préoccupants qui révèlent la présence de DRFA historiques (c'est-à-dire l'arsenic, l'uranium, le radium 226 et le thorium 230) et à transporter en toute sécurité

des DRFA vers l'installation de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Hope (IGLTDR-PH).

Les sous-sections suivantes présentent un résumé des activités de décontamination autorisées réalisées dans le cadre de l'IRPH pendant la période de référence.

### **3.1.1.1 Installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby**

Les travaux d'assainissement de l'environnement sont terminés à l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby. Les activités de la phase 3 du PPG menées au cours de la période de référence concernent l'entretien et la surveillance.

### **3.1.1.2 Usine de traitement des eaux usées de Port Granby**

Au cours de la période de référence, les activités d'exploitation et d'entretien de l'usine de traitement des eaux usées de Port Granby en étaient à la phase 3 du PPG. L'installation a été opérationnelle 75 % du temps (190 jours sur une période possible de 253 jours). Les interruptions du processus n'ont été liées qu'aux activités d'entretien, aux perturbations intermittentes du réseau électrique et aux faibles niveaux d'eau dans le bassin d'égalisation.

#### **Système de collecte et de traitement de l'eau**

Le système de collecte des eaux usées comprend des intercepteurs d'eaux souterraines, un bassin de collecte (bassin d'eau pluviale Est) et un bassin d'égalisation. Les eaux usées provenant de l'installation de gestion à long terme de Port Granby (lixiviats, stations de pompage 05 et 06) et du système de récupération des eaux de drainage de la gorge Est (station de pompage 03) sont pompées vers un bassin d'égalisation. L'eau entre ensuite dans l'usine, où elle est traitée au moyen d'un processus en deux étapes – prétraitement par bioréacteur à membrane (étape 1), suivi d'une osmose inverse (étape 2).

À l'étape 1, les bioréacteurs à membrane servent à préfiltrer l'effluent afin d'éliminer les solides fins et certaines matières biologiques à fournir une alimentation de haute qualité aux membranes d'osmose inverse.

À l'étape 2, l'eau traitée entre dans le système d'osmose inverse, où les contaminants tels que le radium, l'uranium et l'arsenic sont éliminés. L'eau est forcée à haute pression à travers une membrane. Les contaminants sont rejetés par la membrane et l'eau traitée s'écoule vers le réservoir de stabilisation du pH. À ce stade, l'eau traitée est évacuée par un tuyau de drainage par gravité qui s'étend sur 120 m dans le lac Ontario.

Les contaminants rejetés (saumure issue de l'osmose inverse) sont recueillis, puis transportés en toute sécurité vers l'usine de traitement des eaux usées de Port Hope (UTEU-PH), pour y être traités. La quantité totale de saumure issue de l'osmose inverse envoyée à l'UTEU-PH s'élevait

à 2 171 m<sup>3</sup>. Il s'agit d'une diminution de 25 % par rapport au volume envoyé à l'usine de traitement des eaux usées de Port Hope en 2023 (2 899 m<sup>3</sup>).

### Traitement et surveillance des eaux

Au cours de la période visée par le rapport, des échantillons d'effluents et d'eaux usées ont été prélevés à intervalles hebdomadaires à des emplacements fixes de l'UTEU-PG. Des échantillons ponctuels ont été prélevés à un point d'échantillonnage sur la canalisation alimentant le système de traitement et représentaient le débit entrant. Au total, 55 221 m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités par l'UTEU-PG en 2024. Cela représente une diminution d'environ 7,6 % du volume par rapport aux volumes enregistrés en 2023. Au total, 32 321 m<sup>3</sup> d'effluents finaux ont été rejetés dans le lac Ontario. Cela représente une augmentation de 25 % par rapport aux volumes enregistrés en 2023. La diminution des effluents est principalement liée à la baisse du débit des eaux souterraines provenant du site Sud de la propriété. L'augmentation des rejets d'effluents finaux s'explique essentiellement par les activités de nettoyage du bassin d'égialisation principal, qui ont nécessité la vidange de celui-ci.

En 2024, l'UTEU-PG était la seule source de rejet d'effluents provenant de l'ancienne l'IGD-PG. Une unité d'échantillonnage composite automatique prélève des échantillons à intervalles réguliers avant que l'eau ne soit déversée dans le lac Ontario. Pour plus de renseignements, consultez le *rapport annuel de conformité en matière de protection de l'environnement du projet de gestion des déchets de la région de Port Hope de 2024* [7].

#### 3.1.1.3 Installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope

Au cours de la période de référence, l'IGLTD-PH était dans la deuxième phase du PPH. Les activités de la phase 2 comprenaient la fabrication et l'installation d'un système de confinement technique et des infrastructures et installations de soutien connexes. Au cours de la période visée, les activités et les mises à niveau suivantes ont été réalisées :

- Fin des travaux de modernisation de l'infrastructure du site en vue de recevoir des déchets en période de pointe.
- Reprise de l'excavation primaire des déchets contaminés résiduels dans la zone marécageuse à faible altitude située à l'ouest du système de confinement, connue sous le nom de « zone boisée à défricher ».
- Début de l'assainissement de la zone boisée à défricher.
- Arbres abattus afin de faciliter la vérification de l'assainissement.
- Début de l'installation d'un système de collecte des eaux souterraines dans la zone boisée à défricher.
- Entretien de l'IGLTD-PH, conformément aux procédures d'entretien et d'exploitation établies par les LNC.
- Réception et stockage à long terme des DRFA historiques provenant de divers sites de décontamination du PPH.

- Placement des déchets provenant des sites d'assainissement du PPH dans l'IGLTD-PH.
- Suivi du profil de conception et de la mise en forme des cellules 1, 2 et 3.

### 3.1.1.4      Usine de traitement des eaux usées de Port Hope

Au cours de la période de référence, l'UTEU-PH fonctionnait dans le cadre de la phase 2 du PPH. L'installation a été opérationnelle pendant 90 % du temps (soit 328 jours sur 365). Les interruptions du processus étaient liées à des activités d'entretien, à des perturbations intermittentes du réseau électrique et à des restrictions opérationnelles de l'IGLTD-PH.

#### Système de collecte et de traitement de l'eau

Le système de collecte des eaux usées se compose de fossés d'interception des eaux de surface, de drains de collecte des eaux souterraines, d'un bassin de collecte principal et de trois bassins de décantation. Les systèmes de traitement des eaux comprennent un ancien bâtiment de traitement des eaux et l'usine de traitement de l'eau de PH, ainsi que deux conduites d'évacuation de 100 mm de diamètre servant à l'acheminement des effluents traités vers le lac Ontario.

L'ancien bâtiment de traitement des eaux avait pour fonction de capter les eaux souterraines et les eaux de surface qui entraient en contact avec les matières contaminées déposées dans l'ancienne UTEU. Le système était conçu pour réduire les concentrations d'arsenic, de radium 226 et d'uranium et pour rejeter les eaux traitées dans le lac Ontario. L'ancien bâtiment de traitement des eaux n'était pas en service pendant la période visée par le rapport.

L'UTEU-PH fonctionne avec les mêmes fossés et bassins de collecte que l'ancien bâtiment de traitement des eaux et emploie des clarificateurs à plaques inclinées, une filtration sur sable, une osmose inverse, une évaporation par recompression mécanique de la vapeur et un séchage des boues pour traiter les eaux de surface et souterraines collectées. Le système utilise ces technologies pour éliminer plus de 99 % de l'arsenic, de l'uranium et des autres métaux lourds présents dans les eaux d'entrée.

Les effluents finaux sont stockés dans un réservoir où leur conductivité est contrôlée et leur pH stabilisé avant leur rejet. Une unité composite d'échantillonnage automatique de l'eau préleve des échantillons à intervalles réguliers avant que l'eau ne soit rejetée dans le lac Ontario. L'eau traitée est ensuite rejetée par une canalisation souterraine de 3 km de long qui la conduit au lac Ontario via les mêmes canalisations jumelles de 100 mm de diamètre que celles utilisées par l'ancienne usine de traitement des eaux.

#### Traitements et surveillance des eaux

Pendant la période de référence, on a prélevé chaque semaine des échantillons d'affluent et d'effluent à des endroits fixes de l'UTEU-PH. Des échantillons ponctuels ont été prélevés à un point d'échantillonnage sur la canalisation alimentant le système de traitement et représentaient le débit entrant dans le système.

En tout, 276 000 m<sup>3</sup> d'affluent ont été recueillis à l'UTEU-PH en 2024. Des facteurs comme l'amélioration de la gestion des eaux pluviales et la fluctuation des précipitations annuelles influeront sur la quantité d'eau nécessitant un traitement. Cela représente une diminution d'environ 9 % par rapport aux volumes enregistrés en 2023. Au total, l'usine de traitement des eaux usées a rejeté 114 982 m<sup>3</sup> d'effluents finaux dans le lac Ontario. Cela représente une diminution de 13 % par rapport aux volumes enregistrés en 2023.

Une unité composite d'échantillonnage automatique de l'eau prélève des échantillons à intervalles réguliers avant que l'eau traitée ne soit rejetée dans le lac Ontario. Pour plus de renseignements, consultez le *rapport annuel de conformité en matière de protection de l'environnement du projet de gestion des déchets de la région de Port Hope de 2024* [7].

### **Fonctionnement des systèmes de gestion des résidus**

Pendant la période de référence, les systèmes de gestion des résidus ont fonctionné normalement, parallèlement aux activités habituelles de traitement de l'eau. L'équipement de gestion des résidus comprend des clarificateurs, des évaporateurs, des séchoirs à boues et des presses à bande. Les flux de traitement des boues et des lixiviats continuent d'être optimisés.

### **Traitement et élimination des solides résiduels**

Au cours de la période de référence, les deux flux de déchets solides ont fonctionné comme prévu. Comme indiqué ci-dessus, plusieurs modifications clés ont été apportées pour optimiser l'efficacité et le débit de ces processus. Les évaporateurs traitent le concentré produit par les systèmes d'osmose inverse et sont conçus pour réduire le volume global de ces déchets grâce à la production de condensat. Le condensat est combiné au perméat généré par les unités d'osmose inverse et rejeté dans le lac Ontario. Le concentré évaporé (boue) est acheminé vers des séchoirs mécaniques pour y être davantage déshydraté. La boue séchée est transférée dans des conteneurs de stockage en vrac sous la forme d'un solide fluide. Les conteneurs sont ensuite transférés à l'IGLTD-PH à des fins de gestion à long terme.

Les solides dissous dans le flux de déchets liquides provenant de l'affluent subissent une précipitation chimique et sont recueillis sous forme de boues dans les cuves de clarification. Ces solides sont stabilisés à l'aide de composés polymères et conservés en lots avant d'être déshydratés dans le filtre-presse à bande. L'étape de la filtration permet d'éliminer l'excès d'eau des boues avant qu'elles soient déposées dans des conteneurs de stockage en vrac, qui sont ensuite transférés à l'IGLTD-PH à des fins de gestion à long terme. L'eau décantée est rejetée dans les clarificateurs ou dans le bassin de collecte principal pour y être traitée à nouveau.

Au total, 797 tonnes de déchets solides résiduels ont été produites par l'UTEU-PH en 2024. Cela représente une diminution d'environ 19 % par rapport à la production enregistrée en 2023.

**3.1.1.5 Principaux sites**

Les sites de l'IRPH où l'on sait que des déchets radioactifs de faible activité ont été stockés sont dits « sites principaux ». En outre, plusieurs sites connus, qui ont été identifiés lors d'enquêtes radiologiques antérieures, sont également inclus dans cette section.

**Ravin de la rue Alexander**

Le site du ravin Alexander Street a dû être assaini, car Eldorado y avait déversé des déchets provenant d'une raffinerie de radium. Le site se compose d'un ravin boisé, avec des pentes forestières escarpées. Un ruisseau marécageux traverse le site jusqu'au site des aqueducs Ouest. Il est délimité au sud par le remblai ferroviaire du Canadien Pacifique, au nord par des terres forestières, à l'ouest par un terrain de golf et à l'est par des propriétés résidentielles.

En raison de diverses contraintes environnementales et compte tenu des commentaires du public, on a mis en place un protocole de circonstances spéciales qui s'est appliqué à une grande partie du site original du ravin de la rue Alexander et des lots boisés résidentiels. Environ 63 % de la zone boisée du ravin de la rue Alexander a été épargné de la coupe à blanc grâce à l'application du protocole de circonstances spéciales. On s'est uniquement concentré sur les zones touchées par l'impact radiologique.

Le dossier de décision relatif aux circonstances spéciales pour la plus grande partie de la propriété du ravin (propriété privée) a été préparé et le propriétaire a approuvé la décision. Un assainissement ciblé a été effectué sur les parcelles appartenant à la municipalité et sur le terrain résidentiel adjacent. La conception de l'assainissement a permis de déterminer qu'il fallait décontaminer environ 2 150 m<sup>3</sup> de sols contaminés. L'assainissement du site du ravin de la rue Alexander a commencé en juin 2024. Pendant les travaux, on a trouvé d'autres matériaux contaminés, le volume final est donc évalué à environ 7 700 m<sup>3</sup>. Il reste environ 1 500 m<sup>3</sup> à assainir au début de 2025. Les travaux de restauration devraient être terminés d'ici à l'automne 2025.

**Parc Lion**

Le site contient environ 4 200 m<sup>3</sup> de DRFA. En 2024, les 2 534 m<sup>3</sup> de DRFA restants ont été enlevés et transportés vers l'IGLTD-PH. La restauration du site s'est terminée en 2024. La clôture du projet est en cours et le site devrait être rendu au propriétaire en 2025.

**Port et jetée centrale de Port Hope**

Le port de Port Hope contient environ 83 000 m<sup>3</sup> de DRFA et la jetée centrale environ 82 600 m<sup>3</sup>, soit un total de 165 600 m<sup>3</sup> de DRFA. Le site du port de Port Hope est le plus complexe de l'IRPH. Dans le port, la contamination se présente sous la forme d'une couche de sédiments recouvrant le till et la surface du substrat rocheux dans le chenal d'approche et le bassin d'évitage. L'épaisseur des sédiments varie et peut atteindre jusqu'à 4 m de profondeur. Les déchets de la jetée centrale sont un mélange de DRFA et de déchets industriels.

Au cours de la période visée par le rapport, des travaux de dragage mécanique en vrac ont été effectués, et 90 % des opérations de nettoyage étaient terminées à la fin de 2024. Le système portable de traitement de l'eau a rempli sa fonction et a été mis hors service et retiré du site.

Le travail de remplacement et de soutènement des murs du port se sont poursuivis tout au long de 2024, l'accent étant mis sur le mur ouest de la jetée et le mur ouest du bassin d'évitage. Une grande partie des ancrages du mur Est de la jetée a été remplacée. L'excavation de la jetée centrale est bien avancée, avec environ 85 % des travaux d'excavation et de remblayage terminés. Tous les emplacements distincts contenant des déchets industriels ont été assainis et remblayés.

### **Aqueducs Ouest (plage Ouest)**

Le site des aqueducs ouest devait être assaini, car Eldorado avait remblayé une zone humide, située sur les rives de Port Hope, avec des déchets provenant d'une raffinerie de radium. Le site consiste en une zone plate située à environ 30 mètres du lac Ontario. Il est délimité à l'est par l'usine municipale de traitement des eaux de Port Hope, au nord et à l'ouest par les terrains de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, et au sud par le littoral du lac Ontario.

On a déterminé qu'il fallait décontaminer environ 6 500 m<sup>3</sup> de sols contaminés. L'assainissement du site des aqueducs ouest a commencé en janvier 2023 et s'est terminé en avril 2024. Au fil des travaux, d'autres matériaux contaminés ont été trouvés, ce qui a porté le volume à 23 592 m<sup>3</sup>.

Le protocole relatif aux circonstances spéciales s'est appliqué aux sols contaminés qui se trouvent sous la nappe phréatique, sinon, il aurait fallu procéder à un drainage constant, en raison de l'afflux du lac Ontario. Les travaux d'assainissement aux alentours du ruisseau Alexander, qui traverse le milieu du site, ont été retardés en raison d'un changement de politique au ministère des Pêches et des Océans du Canada. L'autorisation qui avait été obtenue a été annulée en attendant un nouveau permis. Des discussions avec le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, Pêches et Océans Canada, les Premières Nations de Curve Lake et les Premières Nations Hiawatha ont eu lieu tout au long de 2023 et 2024 afin de réviser le plan de restauration du site, comme l'exige la nouvelle autorisation de Pêches et Océans Canada. La restauration du ruisseau, exécutée selon la version révisée du plan de restauration, devrait être terminée d'ici l'automne 2025.

### **Secteur de la promenade Highland**

Le site d'enfouissement de la promenade Highland comprend trois sites distincts : le site d'enfouissement de la promenade Highland, le ravin de la promenade Highland Sud et le site de consolidation de la rue Pine. Au départ, on évaluait à environ 51 900 m<sup>3</sup> le volume de DRFA se trouvant dans la décharge de la promenade Highland. Il s'agit de DRFA mélangés à des déchets solides municipaux ou recouverts par ces derniers. Avant le début de l'assainissement, ce chiffre

a été porté à environ 74 000 m<sup>3</sup> selon les résultats actualisés du logiciel de modélisation prédictive.

Les travaux d'assainissement du site d'enfouissement de la promenade Highland sont uniques en ce sens qu'ils consistent à retirer des DRFA d'une ancienne décharge municipale de déchets solides. On a mis au point une approche de vérification de la décontamination spécifique au site qui a été approuvée par le personnel de la CCSN. L'entrepreneur a commencé à évacuer les déchets de la décharge en janvier 2023. Tous les déchets devraient être retirés du site d'ici le 31 mars 2025, et la restauration se poursuivra jusqu'à l'automne 2025.

Le ravin de la promenade Highland Sud comprend 5 400 m<sup>3</sup> de DRFA dans les sédiments du bassin et sur le versant nord du ravin. La conception du ravin de la promenade Highland Sud a été attribuée à un entrepreneur en mars 2023 et l'assainissement a commencé à l'hiver 2023. La barrière réactive perméable qui fait partie du périmètre de ce site devrait être terminée au cours de l'été 2025, et les derniers travaux sur le site devraient avoir lieu à la fin de l'année 2025.

Le site de consolidation de la rue Pine comprenait 47 000 m<sup>3</sup> de DRFA regroupés en un monticule lors du premier nettoyage des propriétés de Port Hope qui a eu lieu à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Les travaux d'assainissement et de restauration se sont terminés en 2022. En 2022, l'entrepreneur chargé de l'assainissement du site d'enfouissement de la promenade Highland a pris en charge le site et continue d'entretenir, de surveiller et d'inspecter le site de consolidation de la rue Pine.

### **3.1.1.6 Décontamination et restauration des propriétés**

Avant d'assainir et de restaurer des propriétés dans le cadre de l'IRPH, il faut procéder à des tests dans la zone urbaine (autrefois, le quartier 1) et sur un certain nombre de propriétés de la zone rurale (anciennement quartier 2) afin de vérifier s'il y a l'un ou l'autre des quatre contaminants potentiellement préoccupants trahissant la présence de DRFA historiques, à savoir : l'arsenic, l'uranium, le radium -226 et le thorium -230. Ces propriétés sont principalement des propriétés privées (résidentielles et commerciales) et des propriétés municipales, y compris des emprises routières.

Le travail de caractérisation, également appelé « enquête initiale », sert à confirmer ou infirmer la présence de DRFA sur un site donné et de déterminer comment le site sera géré par la suite. Les activités de caractérisation sur le terrain comprennent le déploiement de détecteurs de radon dans les espaces intérieurs, et une étude gamma préliminaire sur la surface, suivie d'une étude intrusive du sous-sol. L'étude intrusive du sous-sol comprend le forage de trous, l'échantillonnage du sol, voire le prélèvement d'échantillons sur un bâtiment ou ailleurs, d'autres types de matériaux; des mesures du rayonnement gamma des trous de forage et des carottes de sol; et des mesures de la fluorescence des rayons X des échantillons de forage du sol pour l'uranium et l'arsenic. Les échantillons de sol sélectionnés font l'objet d'analyses

indépendantes et accréditées en laboratoire. Si l'on soupçonne la présence de déchets historiques de faible activité, on effectue une analyse plus poussée des 17 contaminants secondaires potentiellement préoccupants. Si la présence de déchets de faible activité est confirmée, le site fait l'objet d'une délimitation suivie d'un exercice de conception, puis d'une décontamination, ce qui comprend le transport en toute sécurité des déchets vers l'installation de gestion à long terme de PH en vue de les stocker, et enfin de travaux de remise en état.

Les propriétés ont continué d'être évaluées pour détecter si le radon dépassait les seuils fixés. Lorsqu'il s'est avéré que les dépassements résultait d'une contamination par des DRFA, on a évalué des systèmes d'atténuation en vue de les installer.

### **Caractérisation de propriétés avec terrains extérieurs**

En tout, 95 % des 5 236 propriétés avec terrain extérieur ont fait l'objet d'une caractérisation. On a trouvé des DRFA sur 23 % des terrains ayant fait l'objet d'une caractérisation. Parmi les propriétés avec terrain extérieur qui doivent encore faire l'objet d'une caractérisation, 33 sont en cours de caractérisation. Nous avons de la difficulté à avoir accès aux terrains extérieurs restants, soit par que le propriétaire refuse de participer au programme d'assainissement, soit parce que nous n'avons pas reçu de permis pour accéder au terrain (par exemple, lorsqu'il s'agit d'un terrain ferroviaire).

### **Caractérisation des propriétés avec des espaces intérieurs**

Sur les 4 565 propriétés avec espace intérieur, 96 % ont fait l'objet d'une caractérisation. Cinq pour cent de ces propriétés contenaient des DRFA ou de possibles DRFA. Parmi les espaces intérieurs n'ayant pas encore fait l'objet d'une caractérisation, 13 sites sont en cours de caractérisation, tandis que les autres sont en attente, le propriétaire s'opposant à autoriser l'accès.

### **Caractérisation des routes et des emprises routières**

Sur les 469 emprises routières devant faire l'objet d'une caractérisation, cette dernière a été réalisée sur 79 % d'entre elles. On a trouvé des DRFA sur 39 % de ces sites. Sur les emprises routières restantes qui doivent faire l'objet d'une caractérisation, les travaux sont en cours et devraient se terminer en 2025.

### **Assainissement et remise en état**

Avant d'assainir un site, il faut planifier soigneusement les travaux pour que ces derniers soient réalisés conformément au permis de l'IRPH [2], aux exigences réglementaires du gouvernement fédéral et provincial, aux permis et exigences de la municipalité, aux codes et normes techniques et aux obligations figurant dans les contrats conclus avec les propriétaires. Le travail de planification qui précède les activités de construction est réalisé selon une série d'étapes, à savoir : la pré-mobilisation, la mobilisation, la préparation du site, l'excavation, la vérification de l'assainissement, le remblayage, la remise en état, l'inspection des travaux sur le terrain par les

parties prenantes, l'émission d'un certificat d'achèvement substantiel et une période de garantie. Certains sites sont plus complexes que d'autres, par exemple, lorsque le niveau de la nappe phréatique est élevé ou lorsqu'il s'agit de bâtiments patrimoniaux dont l'intégrité structurale pose des problèmes. Pour assainir le sol, il faut parfois procéder à une évaluation géotechnique, les plans d'étalement, l'excavation de précision, l'équipement spécialisé et des stratégies détaillées de gestion de l'eau. Les travaux de restauration peuvent être majeurs et nécessiter la démolition complète d'une maison et le déplacement des occupants dans un autre logement. La planification des travaux est généralement effectuée sur un ensemble de propriétés et de routes contiguës pour déranger le moins possible les propriétaires.

### **3.1.1.7 Sites de stockage temporaire**

Le site de stockage temporaire du prolongement de la rue Pine Nord comprend deux aires de stockage asphaltées et un bâtiment de stockage de type Quonset. Le site est encore utilisé pour le stockage temporaire d'urgence ou après les heures de travail. On y place des sols contaminés, des débris de construction contaminés par des déchets radioactifs de faible activité, des conteneurs roulants contenant des quantités résiduelles de sols contaminés et des équipements utilisés lors des activités d'assainissement hors site.

Au cours de la période de référence, aucun aménagement ou développement majeur n'a été réalisé sur le site.

## **3.2 Exigences en matière de notification**

Conformément au MCP de l'IRPH [3] et au document REGDOC-3.1.3 [4], l'IRPH maintient un programme de communication d'informations à la CCSN. Ce programme comprend la surveillance de la conformité, la communication des résultats opérationnels, le signalement des événements et divers types de notifications. Au cours de la période de référence, les LNC ont rédigé et soumis les rapports écrits exigés par le MCP de l'IRPH [3].

L'IRPH souscrit au programme de conformité des LNC. Pour obtenir la liste des notifications relatives au programme de déclaration qui s'appliquent à plusieurs permis des LNC, veuillez consulter la section 1 du RAC des LNC [5].

### **3.2.1 Événements devant être obligatoirement déclarés à la Commission canadienne de sûreté nucléaire**

Au cours de la période de référence, il s'est produit huit incidents à déclaration obligatoire. Les événements devant être déclarés à la CCSN sont présentés dans le tableau 10.

Rapport annuel de conformité

Projet de gestion des déchets dans le cadre de  
l'Initiative dans la région de Port Hope  
Rapport annuel de conformité de 2024  
4500-508760-ACMR-008526 Rév. 0

À titre d'information

Page 44 de 117

**Tableau 10 : Événements devant être obligatoirement déclarés à la Commission canadienne de sûreté nucléaire**

Nº ImpAct	Titre ImpAct	Domaine de sûreté et de réglementation (DSR)	Site
<b>ERM-24-0122</b>	IGLTD-PH Services médicaux d'urgence appelés pour un incident médical personnel	Gestion des urgences et protection-incendie	IGLTD-PH
<b>ERM-24-0311</b>	PDH – PH WWTP – Exposition des travailleurs aux produits chimiques et à l'eau de traitement	Santé et sécurité conventionnelles	UTEU-PH
<b>ERM-24-0640</b>	PDH – IGLTD-PH – Intrusion sur le site	Sécurité	IGLTD-PH
<b>ERM-24-1725</b>	PDH – Jetée centrale du port de Port Hope – Un travailleur s'est évanoui	Gestion des urgences et protection-incendie	Jetée centrale du port
<b>ERM-24-2095</b>	PDH – Décharge de la promenade Highland – Réplique en plastique d'un dispositif EXPLOSIF découverte à la décharge de la promenade Highland	Gestion des urgences et protection-incendie	Décharge de la promenade Highland
<b>ERM-24-3115</b>	PDH – Ordre de mission 2 – Effondrement de la fondation au 34, rue Bramley	Gestion des urgences et protection-incendie	Propriété privée
<b>ERM-24-3577</b>	PDH – IGLTD-PH – Ambulance préventive Appel	Gestion des urgences et protection-incendie	IGLTD-PH
<b>ERM-24-3811</b>	PDH-TO2 Mini-chargeuse a heurté un poteau électrique – Aucun blessé	Gestion des urgences et protection-incendie	Propriété privée

**3.2.2 Événements devant être obligatoirement déclarés à d'autres organismes de réglementation**

Pendant la période de référence :

- Deux rapports d'enquête sur des événements dangereux ont été transmis à Emploi et Développement social Canada (pour plus de renseignements, voir la section 8).
- Quatre incidents ont été signalés au Centre d'intervention en cas de déversement du ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario, et le personnel de la CCSN a été informé de manière proactive :

- ERM-24-2042 – PDH – Jetée centrale du port – Incident de déversement à déclaration obligatoire au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario – Déversement d'hydrocarbures provenant d'un bateau de travail submergé à l'extrémité Sud de la jetée centrale
- ERM-24-2687 – PDH – Jetée centrale du port de Port Hope – Dépassement des limites de rejet du système portable de traitement de l'eau
- ERM-24-2927 – PDH – Jetée centrale du port – Déversement dont le signalement est obligatoire – Niveau d'intervention– Panache quittant la zone de traitement des sédiments
- ERM-24-4073 – BG-PDH – Jetée centrale du port – Déversement dont le signalement est obligatoire – Fuite d'essence d'un bateau dans le port intérieur
- Dix signalements ont été faits à Pêches et Océans Canada.

#### 4. Analyse de la sûreté

En vertu du Manuel des conditions de permis de l'IRPH, le domaine de sûreté et de réglementation (DSR) relatif à l'analyse de la sûreté ne s'applique pas à l'IRPH.

#### 5. Conception matérielle

Ce domaine de sûreté et de réglementation (DSR) est lié aux activités qui ont une incidence sur les structures, systèmes et composants, notamment leur capacité à satisfaire et à maintenir leur dimensionnement\*\*\* à la lumière des nouvelles données qui apparaissent au fil du temps et des changements qui surviennent dans l'environnement externe.

##### 5.1 Programme de conception

L'IRPH souscrit au programme d'autorité en matière de conception et de génie-design des LNC. Le programme de génie-design maintient et contrôle la base de conception de toutes les activités de conception, et permet de veiller à ce que la conception soit planifiée, exécutée, vérifiée et documentée conformément aux codes, normes, règlements, conceptions et exigences des clients applicables. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section 5.1 du RAC des LNC [5].

L'IRPH applique l'ensemble des procédures de planification, d'élaboration et d'examen de la conception des LNC aux travaux de conception réalisés à l'interne, et la *procédure de surveillance des organismes de génie* [22] aux travaux de conception réalisés par des tiers, à l'externe. Le travail de conception lié à l'IRPH est essentiellement réalisé à l'externe.

En 2022-2023, une évaluation de l'ampleur du problème a été réalisée pour chacun des rapports de description détaillée de la conception figurant dans le MCP de l'IRPH [3]. En fonction des résultats de ces évaluations, un nouvel ensemble de documents de base de

conception a été élaboré afin de corriger les divergences relevées et de regrouper huit documents en trois. Conformément au MCP de l'IRPH [3], le personnel de la CCSN a été informé [23] du nouveau document de base de conception en 2023 (*Port Hope Project Remediation Sites Design Basis* [24]). Les LNC ont proposé qu'il remplace certains des documents de conception énumérés dans le MCP de l'IRPH [3] comme critères de vérification de la conformité. En 2024, les LNC ont reçu l'approbation conditionnelle des trois nouveaux documents de base de conception (*PHP Remediation Sites Design Basis* [24], *PH LTWMF Design Basis* [25] et *PG LTWMF Design Basis* [26]), à condition de satisfaire à certaines observations que la CCSN est en train de préparer.

Pour obtenir une liste des documents de notification du programme de conception qui s'appliquent à plusieurs permis des LNC, veuillez consulter la section 1 du RAC des LNC [5].

### 5.1.1        **Modification de la conception ou de l'équipement**

Le domaine fonctionnel de soutien relatif à la gestion de la configuration fournit le cadre permettant de maintenir et de contrôler la configuration physique des structures, systèmes et composants aux LNC. La gestion de la configuration s'applique toutes les activités de conception, d'exploitation, de déclassement et d'entretien sur les sites des LNC. La gestion de la configuration s'applique à tous les documents, politiques, programmes et procédures du domaine nucléaire et non nucléaire qui contiennent de l'information ou des instructions susceptibles d'avoir une incidence sur les éléments suivants :

- La conception (réglementaire et prescrite par le propriétaire) et le fondement d'autorisation.
- Toute configuration physique de l'installation.
- Tout élément ou renseignement relatif à la configuration.

La gestion de la configuration permet de maintenir et de contrôler la configuration des installations nucléaires dans les limites des marges de sécurité approuvées et des exigences réglementaires lorsqu'il faut procéder à des modifications ou poser des pièces de rechange non identiques. La gestion de la configuration garantit que les modifications sont évaluées, approuvées, conçues, mises en œuvre, mises en service dans les limites de l'enveloppe de sécurité sur tous les sites des LNC, conformément aux exigences de conception.

Au cours de la période visée par le rapport, le programme de gestion des changements a connu des améliorations. Ces dernières se poursuivent en fonction des résultats d'un examen de l'efficacité et dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. En 2023, on a procédé à une analyse des causes profondes afin de cerner et de corriger les problèmes liés aux programmes qui avaient été décelés auparavant. L'analyse des causes profondes a permis aux LNC d'identifier cinq mesures correctives, et huit autres mesures de redressement qu'ils devraient prendre. Au 23 mai 2024, toutes les mesures avaient été prises.

Rapport annuel de conformité

Projet de gestion des déchets dans le cadre de  
l'Initiative dans la région de Port Hope  
Rapport annuel de conformité de 2024  
4500-508760-ACMR-008526 Rév. 0À titre d'information

Page 47 de 117

Dans le cadre de l'IRPH, les modifications de conception ou d'équipement ont été effectuées conformément au programme de contrôle des modifications techniques des LNC. Cet exercice a été suivi d'une surveillance des modifications techniques par le Bureau de gestion du programme des déchets historiques [27]. Au cours de la période visée par le rapport, neuf modifications techniques visant à réduire les risques et sept évaluations d'équivalence d'articles ont été entreprises. Aucune activité n'a été évaluée comme une modification de catégorie 1 ou 2 selon le processus de contrôle des modifications techniques.

## 6. Aptitude fonctionnelle

Le domaine de sûreté et de réglementation (DSR) relatif à l'aptitude fonctionnelle englobe les activités qui ont une incidence sur l'état physique des structures, systèmes et composants afin de veiller à ce qu'ils demeurent efficaces au fil du temps. Ce domaine comprend les programmes qui assurent la disponibilité de l'équipement pour exécuter la fonction visée par sa conception lorsque l'équipement doit servir.

### 6.1 Programme d'aptitude fonctionnelle

L'IRPH souscrit au programme d'aptitude fonctionnelle des LNC par le biais de ses programmes d'entretien et de gestion des travaux, de fiabilité des équipements et d'entretien préventif. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section 6.1 du RAC des LNC [5].

#### 6.1.1 Entretien, essais et inspections planifiés

Le programme d'entretien des usines de traitement des eaux usées (UTEU) de Port Hope et Port Granby suit les lignes directrices du *programme d'aptitude fonctionnelle* des LNC qui s'applique à l'ensemble de l'organisation [28]. Les exigences à l'échelle de l'organisation sont utilisées conjointement avec le système informatisé de gestion de l'entretien, appelé PMXpert®, pour lequel six procédures supplémentaires ont été élaborées et mises en œuvre dans le contexte de l'IRPH. PMXpert facilite la planification des ordres de travail d'entretien préventifs à différents intervalles afin de maintenir l'équipement en état de fonctionnement, conformément aux recommandations des fabricants d'origine. Les ordres d'entretien correctif sont émis lorsque l'équipement doit être réparé ou remplacé.

Les services d'entretien des UTEU de PH et PG produisent des rapports hebdomadaires sur les indicateurs de rendement clés afin de suivre les performances de chaque programme d'entretien. Les ordres de travail d'entretien préventif clôturés sont comparés aux ordres d'entretien préventif ouverts afin de s'assurer que l'on maintient ou dépasse les pourcentages de référence fixés à l'avance. Ces rapports sont distribués à tous les membres du personnel des UTEU de PH et PG et des registres sont tenus à jour.

Chaque année, les UTEU de PH et PG font l'objet d'un entretien prédictif. Ceci comprend l'analyse des vibrations et la thermographie infrarouge des équipements mécaniques et électriques par un organisme sous-traitant et des experts internes. Pour veiller au bon état de fonctionnement des équipements haute tension, on émet des ordres de travail d'entretien prédictif. Des inspections annuelles sont également réalisées par un organisme sous-traitant. Toutes les parties produisent un rapport, et les ordres d'entretien correctif sont émis en fonction des conclusions de ces rapports.

Des échantillons d'huile sont prélevés à intervalles réguliers sur les équipements critiques, puis analysés et consignés dans les rapports de l'organisme sous-traitant. Des ordres d'entretien correctif sont émis en fonction des résultats de ces rapports et tous les dossiers sont conservés.

**6.1.2 Aptitude fonctionnelle de l'équipement et performance de l'équipement**

Tout l'équipement de l'usine de traitement des eaux usées de PH est maintenu en état de fonctionnement, qu'il serve ou non. Tous les travaux d'entretien préventif sont effectués comme prévu, quel que soit l'état de fonctionnement. Tous les systèmes, structures et composants peuvent être mis en service en cas de besoin.

À l'usine de traitement des eaux usées de PG, conformément à un accord conclu avec la CCSN, on ne traite plus les solides résiduels. Cet aspect a été transféré à l'usine de traitement des eaux usées de PH. Par conséquent, l'équipement de traitement des solides de l'usine de traitement des eaux usées de PG a été mis hors service. Elle n'est donc plus maintenue en état de service et les activités de démantèlement commenceront en 2025.

**6.1.3 État des structures**

Les usines de traitement des eaux usées de Port Hope et de Port Granby en sont au début de leur cycle de vie et ne présentent donc que peu ou pas de signes de dégradation structurelle ou superficielle.

**7. Radioprotection**

Ce domaine de sûreté et de réglementation (DSR) englobe la mise en œuvre d'un programme de radioprotection conformément au *Règlement sur la radioprotection* [29].

**7.1 Programme de radioprotection**

L'IRPH souscrit au programme de radioprotection des LNC. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section 7 du RAC des LNC [5]. Le *plan de radioprotection de l'Initiative dans la région de Port Hope* (plan de radioprotection de l'IRPH) [30] définit les mesures de radioprotection applicables aux projets de l'IRPH. Il est conforme aux exigences du programme de radioprotection des LNC [31]. Les mesures de radioprotection visent à garantir que l'exécution des projets de l'IRPP est conforme aux règlements pertinents de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* [6]. Le programme traite des risques liés au rayonnement dans le contexte de l'IRPH et permet de surveiller et de contrôler la contamination de surface, la contamination atmosphérique, ainsi que les doses de rayonnement auxquelles sont exposés les employés et le public.

Les entrepreneurs effectuant des travaux dans le cadre de l'IRPH soumettent à l'examen et à l'approbation des LNC des plans de formation spécifiques au site afin de garantir la conformité avec le plan de radioprotection de l'IRPH [30]. Dans le cadre de leur programme de conformité (section 1.5), les LNC vérifient si les entrepreneurs respectent les plans de qualité spécifiques aux projets.

Conformément au MCP de l'IRPH [3], le personnel de la CCSN a été informé [32] du fait que le plan de radioprotection de l'IRPH [30] mis en œuvre pendant la période de référence a fait

l'objet d'une révision. Pour obtenir une liste des notifications relatives aux documents du programme de radioprotection qui s'appliquent à plusieurs permis des LNC, veuillez consulter la section 1 du RAC des LNC [5]. Pour obtenir un résumé des examens, des améliorations et des révisions apportés au programme de radioprotection, veuillez consulter la section 7 du RAC des LNC [5].

### **7.1.1 Initiatives et activités visant à atteindre le niveau le plus bas raisonnablement réalisable**

Le programme visant à tenir l'exposition au rayonnement au niveau le plus bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre (principe ALARA) fait partie intégrante du programme de radioprotection des LNC. Le programme ALARA vise à optimiser la radioprotection lors d'activités impliquant une exposition à des sources de rayonnement. On veille ainsi à ce que l'ampleur des doses individuelles et collectives, de même que la probabilité d'exposition pendant ces activités, soit maintenue au niveau ALARA et que les facteurs économiques et sociaux soient pris en compte. On veille à l'intégrité du programme ALARA au moyen d'une surveillance de routine et d'examens du registre des doses. On vérifie ainsi qu'aucune tendance défavorable ou aucun dépassement ne s'est produit.

Les initiatives et activités ALARA font partie de tous les aspects des activités de l'IRPH. Elles sont notamment menées par le biais du programme de protection de l'environnement de l'IRPH, qui prévoit le déploiement mensuel et trimestriel de moniteurs de radon et de dosimètres thermoluminescents.

En janvier 2024, les LNC ont lancé une évaluation de l'efficacité des programmes de radioprotection des entrepreneurs de l'IRPH afin de déterminer dans quelle mesure ces programmes atteignent leurs objectifs de protection des travailleurs, du public et de l'environnement. Des ateliers fréquents ont été organisés entre les LNC et les entrepreneurs afin de discuter de la mise en œuvre de ce processus et de donner suite aux recommandations et aux commentaires. Dans la foulée de cet exercice, 14 formulaires et 14 procédures opérationnelles standard ont été mis à jour. Tous les documents mis à jour ont été transmis aux entrepreneurs de l'IRPH afin qu'ils apportent les changements voulus. L'application de ces changements opérationnels au programme de radioprotection des entrepreneurs de l'IRPH renforce la valeur sociale et économique en améliorant la sécurité des travailleurs, la conformité réglementaire et la gestion environnementale.

L'optimisation des protocoles de radioprotection devrait permettre de réduire les risques d'exposition aux rayonnements, ce qui favorise un milieu de travail plus sûr qui contribue au bien-être des employés et à la confiance du public. Sur le plan économique, la rationalisation des processus améliore l'efficacité, minimise les retards opérationnels et réduit les coûts associés aux cas de non-conformité, à la nécessité de reprendre le travail et d'intervenir en cas d'incident.

**7.1.2 Contrôle de la contamination**

Les risques d'irradiation internes existent sous la forme de matières radioactives libres qui peuvent pénétrer dans l'organisme par inhalation, ingestion ou absorption, que l'on désigne par « contamination ». La surveillance de routine effectuée dans l'ensemble du projet confirme que les activités en cours ont été exécutées en minimisant la propagation de la contamination.

On trouvera dans le tableau 11 les cas de contamination qui se sont produits dans le cadre de l'IRPH au cours des cinq dernières années. Au cours de la période visée par le rapport, l'IRPH a enregistré un cas de contamination de vêtements personnels. Il n'y a eu aucun cas de contamination de la peau ou des vêtements de travail ni aucun cas de contamination du lieu de travail. À la suite de l'incident de contamination, nous n'avons observé aucun dépassement des limites de dose réglementaires de la CCSN ou des seuils d'intervention relatifs au rayonnement.

**Tableau 11 : Cas de contamination**

Année	Contamination de la peau et les vêtements			Contamination du lieu de travail		
	Peau <sup>a</sup>	Vêtements personnels <sup>b</sup>	Vêtements de travail radiologique <sup>c</sup>	Surface	Total <sup>e</sup>	Véhicules/Matériel <sup>f</sup>
2020	0	1	1	2	4	0
2021	1	3	0	4	1	0
2022	0	1	0	1	0	0
2023	5	5	0	6 <sup>d</sup>	1	0
2024	0	1	0	1	0	0

a. La contamination détectée est supérieure à 4 Bq/cm<sup>2</sup> bêta-gamma ou 0,1 Bq/cm<sup>2</sup> alpha.

b. La contamination détectée est supérieure au niveau de fond sur les vêtements personnels.

c. La contamination détectée est supérieure à 850 Bq/cm<sup>2</sup> bêta gamma ou supérieure à 30 Bq/cm<sup>2</sup> alpha.

d. Nombre total de cas de contamination de la peau et des vêtements (quatre événements comprenaient à la fois une contamination de la peau et des vêtements personnels).

e. Contamination fixe ou libre dépassant les limites établies pour la zone radiologique applicable.

f. Contamination non fixée d'une surface au-dessus du niveau de fond.

En 2024, un cas de contamination s'est produit lors de travaux de routine planifiés et d'opérations régulières. Il s'explique par le fait qu'un travailleur n'avait pas porté tous les vêtements de travail radiologiques requis dans une zone de sécurité radiologique 2, ce qui a entraîné une contamination de ses vêtements personnels (ImpAct : ERM-24-0775).

### 7.1.3 Contrôle des doses

Le rayonnement gamma pose des risques d'irradiation externe.

Au cours de la période visée par le rapport, les LNC ont effectué des relevés de routine du débit de dose de rayonnement dans les usines de traitement des eaux usées de PG et de PH et les installations de gestion à long terme des déchets radioactifs. Le personnel de l'entrepreneur a mesuré les doses de rayonnement sur les sites d'assainissement et les LNC ont régulièrement vérifié les résultats obtenus. Les relevés du débit de dose effectués au cours de la période visée par le rapport montrent que les débits de dose ne dépassent pas les limites de la zone de sécurité radiologique, telles que définies dans le plan de radioprotection de l'IRPH [30].

## 7.2 Dosimétrie

La dose de rayonnement désigne l'énergie déposée ou absorbée dans les matériaux qu'elle traverse. Par conséquent, la dosimétrie consiste à mesurer, calculer et évaluer la dose de rayonnement absorbée par le corps humain. Cela s'applique à la fois en interne, en raison de l'ingestion, de l'inhalation ou de l'absorption de substances radioactives, et en externe, en raison de l'irradiation par des sources de rayonnement.

Les risques liés au rayonnement externe se présentent sous la forme de rayonnement gamma.

Les résultats de la dosimétrie sont comparés aux seuils d'intervention de l'IRPH et aux limites de dose réglementaires de la CCSN. Le seuil d'intervention s'entend d'une dose de rayonnement déterminée qui, lorsqu'elle est atteinte, peut dénoter que le titulaire du permis perd le contrôle d'une partie de son programme de radioprotection, ce qui rend nécessaire la prise de mesures particulières. Les seuils d'intervention sont des paramètres propres à chaque site qui sont généralement fixés près des limites supérieures des performances normales d'exploitation et en dessous des limites de dose réglementaires. Les limites de dose réglementaires sont définies dans le *Règlement sur la radioprotection* [29].

Tous les travailleurs de l'IRPH qui pourraient, selon des probabilités raisonnables, recevoir une dose efficace professionnelle liée à une substance nucléaire ou à une installation nucléaire supérieure à 1 mSv par année civile sont désignés comme « travailleurs du secteur nucléaire » (TSN) [30].

### 7.2.1 Interprétation des quantités de doses déclarées

L'IRPH fait appel au fournisseur de services de dosimétrie agréé des laboratoires de Chalk River pour la dosimétrie externe et interne du personnel des LNC, des travailleurs occasionnels et de certains sous-traitants. Les entrepreneurs chargés de l'exploitation des divers sites de l'IRPH ont recours à un fournisseur de services de dosimétrie agréé par la CCSN pour leur personnel et leurs sous-traitants.

Le personnel des sites et des installations des LNC, ainsi que les entrepreneurs de l'IRPH qui travaillent ou pénètrent fréquemment dans les zones contrôlées se voient attribuer des dosimètres agréés par la CCSN afin de surveiller leur exposition profonde et superficielle aux rayonnements externes. La dosimétrie des LNC fonctionne selon une période de surveillance trimestrielle. Tous les dosimètres externes sont lus régulièrement. Les visiteurs et les personnes autres que les travailleurs du secteur nucléaire sont généralement équipés de dosimètres électroniques personnels afin de surveiller la dose et de confirmer que les limites de déclenchement et les points de contrôle de dose identifiés dans le plan de radioprotection de l'IRPH [30] ne sont pas dépassés.

Le programme de dosimétrie interne est essentiellement destiné au personnel des LNC responsable des opérations et de la radioprotection qui, selon le programme de radioprotection, travaille dans des endroits où il y a un risque radiologique. Le test biologique permet de détecter la présence d'uranium par des prélevements *in vivo*. Tous les résultats des tests biologiques pour l'uranium étaient bien inférieurs au niveau recommandé par les LNC, ce qui confirme l'efficacité des pratiques de travail ALARA pour minimiser l'exposition aux rayonnements et garantir le respect des principes de sécurité radiologique.

Le programme d'exposition au radon du personnel des LNC permet de surveiller les effectifs sur les sites de l'IRPH, ainsi que les travailleurs occasionnels, les sous-traitants et les entrepreneurs de l'IRPH dans le contexte de l'intensification des travaux de construction pendant la deuxième phase. Les travailleurs de la deuxième phase ont reçu des détecteurs de radon personnels de type track-etch, et les doses ont été calculées et enregistrées si la moyenne mensuelle ou trimestrielle dépassait le seuil de déclenchement de 150 Bq/m<sup>3</sup>. Trois dépassements du seuil de déclenchement ont été identifiés au cours de la période visée. Une estimation de la dose a été effectuée pour chaque dépassement du seuil de déclenchement, ce qui a donné une dose maximale estimée de 0,08 mSv par personne. Le tableau 12 présente l'estimation des doses d'exposition au radon.

L'IRPH continue de veiller à ce que les doses reçues par le personnel et les entrepreneurs soient maintenues au niveau ALARA en se conformant strictement à son programme de dosimétrie, comme le stipule le plan de radioprotection de l'IRPH [30].

## 7.2.2 Doses de rayonnement reçues par le personnel

Les données sur les doses figurant dans le tableau 12, le tableau 13 et le tableau 14 représentent les doses reçues dans le cadre de l'IRPH par toutes les personnes ayant fait l'objet d'un contrôle, c'est-à-dire les employés (y compris ceux qui occupent un emploi temporaire, comme les étudiants), les sous-traitants et les visiteurs.

Au cours de la période actuelle de dosimétrie de cinq ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025), la dose efficace individuelle maximale reçue par un ouvrier sous-traitant des LNC est de 1,48 mSv.

Rapport annuel de conformité

Projet de gestion des déchets dans le cadre de  
l'Initiative dans la région de Port Hope  
Rapport annuel de conformité de 2024  
4500-508760-ACMR-008526 Rév. 0

À titre d'information

Page 54 de 117

En 2024, on a évalué la dose efficace de 477 personnes autres que des travailleurs du secteur nucléaire. En 2024, la dose maximale reçue par l'une de ces personnes s'élevait à 0,09 mSv.

Il n'est pas nécessaire de procéder à une dosimétrie du cristallin de l'œil dans le cadre des travaux réalisés sur les sites de l'IRPH en 2024, car aucun d'entre eux n'était susceptible d'exposer le cristallin de l'œil à des doses supérieures à 1 mSv.

Tableau 12 : Répartition de la dose efficace en 2024

Type de personnes surveillées		Dosage (mSv)							Nbre total de personnes	Dose individuelle (mSv)			Dose collective (personne·mSv)
		0	0,01–0,50	0,51–1,00	1,01–5,00	5,01–10,00	10,01–20,00	>20,00		Max.	Moy. globale <sup>a</sup>	Moy. Ø <sup>b</sup>	
		Nombre de personnes											
TSN	Employés	110	136	0	0	0	0	0	246	0,34	0,04	0,07	9,89
	Entrepreneurs	1 303	87	0	0	0	0	0	1 390	0,40	0,01	0,10	8,59
	Visiteurs <sup>c</sup>	434	0	0	0	0	0	0	434	0	0	-	0
Autre que TSN	Employés	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	-	0
	Entrepreneurs	9	1	0	0	0	0	0	10	0,09	0,01	0,09	0,09
	Visiteurs <sup>d</sup>	465	0	0	0	0	0	0	465	0	0	-	0
Toutes les personnes surveillées		2 323	224	0	0	0	0	0	2 547	0,40 <sup>e</sup>	0,01 <sup>f</sup>	0,08 <sup>g</sup>	18,57 <sup>h</sup>

a. Moyenne de toutes les doses mesurées incluant la valeur de la dose zéro, arrondie à deux décimales.

b. Moyenne de toutes les doses mesurées excluant la valeur de la dose zéro, arrondie à deux décimales.

- c. Les visiteurs TSN sont des personnes qui travaillaient autrefois (comme employés ou entrepreneurs) dans le secteur nucléaire, mais qui sont revenues sur le site à titre de visiteurs, tout en conservant leur statut historique de travailleurs du secteur nucléaire ou qui ont fréquenté le site à une fréquence justifiant leur statut de TSN, conformément au plan de radioprotection de l'IRPH [30].
  - d. Les doses reçues par les visiteurs sont mesurées à l'aide de dosimètres électroniques individuels.
  - e. Dose individuelle maximale (mSv) parmi toutes les doses mesurées.
  - f. Dose collective (personne.mSv) divisée par le nombre total de personnes, y compris celles ayant reçu une dose nulle, arrondie à deux décimales.
  - g. Dose collective (personne.mSv) divisée par le nombre total de personnes, à l'exclusion de celles ayant reçu une dose nulle, arrondie à deux décimales.
  - h. h Somme de toutes les doses collectives mesurées (personne.mSv).
- Ø Aucune valeur égale à zéro.
- S.O. – Sans objet.

**Tableau 13 : Distribution de la dose équivalente reçue par la peau en 2024**

Type de personnes surveillées		Dosage (mSv)							Nbre total de personnes	Dose individuelle (mSv)			Dose collective (personne·mSv)
		0	0,50-0,01	0,51-1,00	5,00-1,01	5,01-10,00	10,01-20,00	>20,00		Max.	Moy. globale <sup>a</sup>	Moy. Ø <sup>b</sup>	
		Nombre de personnes											
TSN	Employés	111	133	2	0	0	0	0	246	0,59	0,04	0,08	10,49
	Entrepreneurs	1 309	80	1	0	0	0	0	1 390	0,64	0,01	0,11	8,81
	Visiteurs <sup>c</sup>	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	-	0

<b>Autre que TSN</b>	<b>Employés</b>	2	0	0	0	0	0	2	0	0	-	0
	<b>Entrepreneurs</b>	9	1	0	0	0	0	10	0,09	0,01	0,09	0,09
	<b>Visiteurs<sup>d</sup></b>	8	0	0	0	0	0	8	0	0	-	0
<b>Toutes les personnes surveillées</b>		1 440	214	3	0	0	0	1 657	0,64 <sup>e</sup>	0,01 <sup>f</sup>	0,09 <sup>g</sup>	19,39 <sup>h</sup>

- a. Moyenne de toutes les doses mesurées incluant la valeur de la dose zéro, arrondie à deux décimales.
- c. Moyenne de toutes les doses mesurées excluant la valeur de la dose zéro, arrondie à deux décimales.
- d. Les visiteurs TSN sont des personnes qui travaillaient autrefois (comme employés ou entrepreneurs) dans le secteur nucléaire, mais qui sont revenues sur le site à titre de visiteurs, tout en conservant leur statut historique de travailleurs du secteur nucléaire (TSN).
- e. Les visiteurs se trouvant sur les sites des entrepreneurs ne font pas l'objet d'un contrôle pour vérifier la dose équivalente reçue par la peau. Les visiteurs auxquels les LNC ont remis un dosimètre thermoluminescent font l'objet d'un suivi pour vérifier la dose équivalente reçue par la peau.
- f. Dose individuelle maximale (mSv) parmi toutes les doses mesurées
- g. Dose collective (personne.mSv) divisée par le nombre total de personnes, y compris celles ayant reçu une dose nulle, arrondie à deux décimales.
- h. Dose collective (personne.mSv) divisée par le nombre total de personnes, à l'exclusion de celles ayant reçu une dose nulle, arrondie à deux décimales.

i Somme de toutes les doses collectives mesurées (personne.mSv).

Ø Aucune valeur

égale à zéro. – Sans  
objet.

Tableau 14 : Composantes des doses reçues en 2024 - Résumé

Type de personnes surveillées		Dose efficace (mSv)				Dose externe en surface (mSv)				Dose aux extrémités (mSv)						
		Nbre total de personnes	Max.	Moy. <sup>a</sup>	Moy. Ø <sup>b</sup>	Collective (p·mSv)	Nbre total de personnes	Max.	Moy. <sup>a</sup>	Moy. Ø <sup>b</sup>	Collective (p·mSv)	Nbre total de personnes	Max.	Moy. globale <sup>a</sup>	Moy. Ø <sup>b</sup>	Collective (p·mSv)
TSN	Employés	246	0,34	0,04	0,07	9,89	246	0,59	0,04	0,08	10,49	1	1,36	1,36	1,36	1,36
	Entrepreneurs	1 390	0,40	0,01	0,10	8,59	1 390	0,64	0,01	0,11	8,81	13	1,38	0,47	0,47	6,11
	Visiteurs <sup>c</sup>	434	0	0	-	0	1	0	0	-	0	0	-	-	-	-
Autre que TSN	Employés	2	0	0	-	0	2	0	0	-	0	0	-	-	-	-
	Entrepreneurs	10	0,09	0,0	0,09	0,09	10	0,09	0,01	0,09	0,09	0	-	-	-	-
	Visiteurs	465	0	0	-	0	8	0	0	-	0	0	-	-	-	-
Toutes les personnes		2 547	0,40	0,01	0,08	18,57	1 657	0,64	0,01	0,09	19,39	14	1,38 <sup>d</sup>	0,53 <sup>e</sup>	0,53 <sup>f</sup>	7,47 <sup>g</sup>

Notes : Toutes les quantités sont mesurées en mSv, sauf indication contraire.

a. Moyenne de toutes les doses mesurées incluant la valeur de la dose zéro, arrondie à deux décimales.

b. Moyenne de toutes les doses mesurées excluant la valeur de la dose zéro, arrondie à deux décimales.

c. Les visiteurs TSN sont des personnes qui travaillaient autrefois (comme employés ou entrepreneurs) dans le secteur nucléaire, mais qui sont revenues sur le site à titre de visiteurs, tout en conservant leur statut historique de travailleurs du secteur nucléaire (TSN).

d. Dose maximale aux extrémités (mSv) parmi toutes les doses mesurées.

e. Dose collective aux extrémités (personne.mSv) divisée par le nombre total de personnes, y compris celles ayant reçu une dose nulle, arrondie à deux décimales.

f. Dose collective aux extrémités (personne.mSv) divisée par le nombre total de personnes, à l'exclusion de celles ayant reçu une dose nulle, arrondie à deux décimales.

g. Somme de toutes les doses aux extrémités mesurées (personne.mSv).

Ø Aucune valeur

égale à zéro.

S.O. – Sans objet.

### 7.2.2.1 Remarques au sujet des données sur les doses reçues

Toutes les doses efficaces de rayonnement mesurées étaient inférieures au seuil de contrôle de dose fixé à 1 mSv pour toutes les personnes participant au PPG et au PPH, et bien en dessous de tous les niveaux d'intervention fixés dans le cadre de l'IRPH.

Aucune anomalie n'a été observée dans les données ci-dessus.

### 7.2.2.2 Changements ou tendances en matière de doses de rayonnement

La figure 3 montre la dose efficace individuelle maximale des cinq dernières années. Plus le projet avance, plus les doses de rayonnement associées aux activités de la phase 2 devraient être semblables à celles de l'année civile précédente. En 2024, la dose efficace individuelle maximale de tous les travailleurs (employés, sous-traitants et étudiants) était de 0,40 mSv. Ces résultats sont prévisibles puisque l'étendue des travaux reste à peu près la même. La dose individuelle maximale des travailleurs, toutes catégories confondues, reste bien inférieure à la limite réglementaire de 50 mSv par an [29].

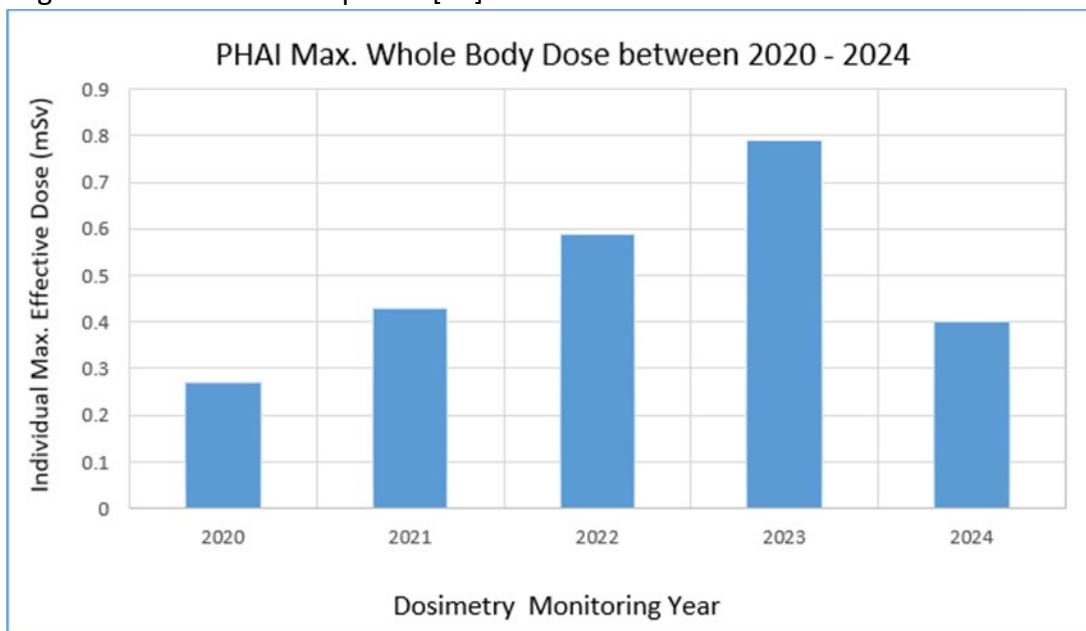


Figure 3 : Dose efficace individuelle maximum (2020-2024)

### Dépassement des seuils fixés dans le cadre du programme de surveillance

Au cours de l'année civile 2024, le programme de surveillance des doses n'a enregistré aucun dépassement des limites réglementaires et des niveaux d'intervention.

### 7.2.4 Doses de rayonnement aux membres du public

Le Règlement sur la radioprotection [29] fixe la limite totale de dose efficace pour le public à 1 mSv (1 000 µSv) par année civile. Il s'agit d'une valeur calculée, en millisieverts, qui tient

compte de la dose absorbée par tous les organes du corps, du type de rayonnement et de la sensibilité de chaque organe au rayonnement.

La dose au public, aux emplacements entourant l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope et de Port Granby, est calculée à partir des mesures maximales de radon et des dosimètres thermoluminescents qui sont prises le long des clôtures des installations, avec une période d'occupation prudente de 60 heures par an. Ainsi, les doses au public reçues ne s'appliquent à aucun autre secteur de Port Granby ou Port Hope. Il convient de noter que les rejets d'effluents liquides ne sont pas pris en compte dans le calcul de la dose au public, car ces effluents ne sont pas utilisés pour la consommation.

Les résultats du programme de surveillance de 2024 confirment que la dose publique est inférieure à 3 % de la limite annuelle pour les membres du public. Les tableaux 15 et 16 présentent les doses au public pour une période de cinq ans dans le cadre du projet de Port Hope et du projet de Port Granby.

**Tableau 15 : Doses de rayonnement aux membres du public - Projet de Port Granby**

Année	Dose annuelle au public (mSv)	% Limite de dose au public (1 mSv)
2020	0,02	2,0
2021	0,04	4,1
2022	0,03	3,3
2023	0,01	1,0
2024	0,03	2,8

Remarque : La différence entre la dose annuelle pour le public (mSv) et le pourcentage de la limite de dose pour le public (1 mSv) est due à l'arrondi.

En 2024, la dose reçue par le public provenant du projet de Port Granby est inférieure à 3 % de la limite de dose réglementaire applicable.

**Tableau 16 : Doses de rayonnement aux membres du public - Projet de Port Granby**

Année	Dose annuelle au public (mSv)	% Limite de dose au public (1 mSv)
2020	0,03	3,3

2021	0,02	2,3
2022	0,03	2,8
2023	0,02	2,0
2024	0,03	3,0

Remarque : La différence entre la dose annuelle au public (mSv) et le pourcentage de la limite de dose au public (1 mSv) est due aux chiffres arrondis.

En 2024, la dose au public provenant du projet de Port Granby est inférieure à 3 % de la limite de dose réglementaire applicable.

## 8. Santé et sécurité classiques

Ce domaine de sûreté et de réglementation (DSR) englobe la mise en œuvre d'un programme qui vise à gérer les dangers en matière de sécurité sur le lieu de travail et à protéger le personnel et l'équipement.

### 8.1 Programme de santé et sécurité classiques

L'IRPH adhère au domaine de soutien fonctionnel des LNC en matière de santé et sécurité au travail. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section 8 du RAC des LNC [5]. Le *plan de santé et sécurité au travail de l'Initiative dans la région de Port Hope* a été mis au point pour définir le programme de santé et sécurité au travail (SST) s'appliquant aux projets de l'IRPH. Il est conforme au programme de SST des LNC.

Les entrepreneurs effectuant des travaux dans le cadre de l'IRPH soumettent à l'examen et à l'approbation des LNC des plans de santé et de sécurité spécifiques au site afin de garantir la conformité avec le plan de SST de l'IRPH [33]. Dans le cadre de leur programme de conformité (section 1.5), les LNC vérifient si les entrepreneurs respectent les plans de qualité spécifiques aux projets.

Aucune révision n'a été apportée au plan de SST de l'IRPH [33] au cours de la période couverte par le rapport. Pour obtenir une liste des notifications relatives aux documents du programme de santé et de sécurité classiques qui s'appliquent à plusieurs permis des LNC, veuillez consulter la section 1 du RAC des LNC [5]. Pour obtenir un résumé des examens, des améliorations et des révisions apportés au programme de santé et de sécurité classiques, veuillez consulter la section 8 du RAC des LNC [5].

En 2024, les activités prioritaires suivantes ont été menées dans le cadre du programme de SST du BG-PDH :

- Formation sur la sécurité des travaux d'excavation dispensée par le leader de l'industrie ontarienne dans ce domaine : l'Ontario Regional Common Ground Alliance.

- Examen et planification de la formation du Comité de santé et de sécurité du site (SSHC) pour tous les membres du SSHC, conformément au *Code canadien du travail*.
- Rédaction de la première ébauche du programme d'hygiène industrielle de l'IRPH afin de mieux refléter la dynamique des sites contrôlés par les LNC et par les entrepreneurs.
- Amélioration des processus d'observation sur le terrain et de suivi de la conformité en matière de SST afin d'améliorer la surveillance et l'analyse des tendances.
- Réalisation d'évaluations détaillées du programme de SST des entrepreneurs et de vérifications de la conformité sur le terrain dans le cadre des projets de l'IGLTD de Port Hope et du projet de contrôle des modifications techniques du gaz de houille de WSP Canada Inc.
- Élaboration d'un mécanisme complet d'évaluation du programme de SST des LNC dans le cadre de l'exploitation de l'usine de traitement des eaux usées de Port Hope et de celle de Port Granby.
- Réalisation d'évaluations d'hygiène industrielle pour l'amiante et la qualité de l'air sur les lieux de travail du personnel responsable de l'environnement.
- Réalisation d'une campagne de tests audiométriques et spirométriques pour le personnel concerné des LNC.
- Amélioration et intensification de la formation visant à améliorer la sécurité (« Step-up-to-Safety ») qui est offerte par les LNC dans le cadre de l'accueil des nouveaux entrepreneurs.
- Soutien aux efforts déployés dans l'ensemble des LNC afin de passer en revue et d'améliorer les programmes de gestion des entrepreneurs ciblant les chantiers de construction indépendants.
- Déploiement de l'initiative STOP/PAUSE des LNC au sein des équipes de surveillance environnementale et de construction.
- Soutien au comité de santé et sécurité du site du Programme des déchets historiques (PDH) pour qu'il devienne plus visible et s'engage davantage auprès du personnel du PDH grâce à une participation active et au soutien des campagnes de SST en milieu de travail.
- Collaboration avec les responsables de la radioprotection et de l'hygiène industrielle afin d'adopter des équipements respiratoires pour l'équipe du PDH chargée de l'assainissement dans les espaces intérieurs.
- Lancement du programme « Good Catch » (bonne prise) propre au PDH.
- Organisation d'un forum sur la sécurité des entrepreneurs réunissant le personnel des LNC et des entrepreneurs, qui a été très bien accueilli et apprécié.
- Réalisation d'évaluations formelles des programmes de santé et de sécurité sur les chantiers dirigés par les entrepreneurs de l'IRPH et des LNC.
- Amélioration et mise à jour des indicateurs et des mesures de rendement liés à la sécurité du PDH.

- Accent mis sur la gestion du stress thermique dans l'ensemble de l'IRPH grâce à des notifications de dangers dirigées par les LNC, à la surveillance des dangers sur le terrain et au soutien des programmes des entrepreneurs, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'incidents liés au stress thermique au cours de l'été.
- Amélioration de la sensibilisation du personnel des LNC aux risques liés à l'amiante dans l'ensemble des propriétés appartenant au LNC.
- En décembre, pause sécurité proactive impliquant les LNC et les entrepreneurs.
- Campagne saisonnière de communication sur la santé mentale, le stress lié au froid, l'aptitude au travail et les glissades, trébuchements et chutes.
- Création et lancement d'affiches personnalisées (images et formulations propres aux travailleurs et aux projets de l'IRPH) sur la sécurité par le comité de santé et sécurité au travail du PDH.
- Organisation de forums trimestriels sur la sécurité des entrepreneurs qui ont reçu un accueil favorable.

### 8.1.1 Comité de santé et sécurité du site

Le comité de santé et de sécurité du site du PDH offre aux LNC et à leurs employés un forum leur permettant de collaborer afin de garantir la mise en place et le maintien d'un environnement de travail sûr et sain. Ce comité se consacre à la surveillance, à la promotion et à l'amélioration de la santé et de la sécurité de tous les employés du PDH et mobilise aussi bien les effectifs que la direction pour mettre au point des solutions aux problèmes de santé et de sécurité en milieu de travail. Ce comité est composé de 9 à 15 membres, dont deux coprésidents et un secrétaire de séance. L'un des coprésidents représente les employés, tandis que l'autre représente la direction. Les membres (et leurs suppléants) sont choisis parmi les employés. Au moins la moitié des membres du comité sont des employés qui n'exercent pas de fonction de direction. Au cours de la période visée par le rapport, le comité a tenu neuf réunions régulières et une réunion extraordinaire.

L'année 2024 a été une autre année productive pour le comité de santé et de sécurité du site du PDH. Quatre nouveaux membres ont intégré le comité, portant le total de membres à 12. En mai, le comité a organisé trois jours de formation sur les enquêtes en milieu de travail, les inspections et les fonctions des comités fédéraux. Il a participé à deux enquêtes sur des incidents s'étant produits en janvier et en septembre. En février, il a tenu une réunion spéciale pour discuter d'un incident au cours duquel un travailleur a été éclaboussé par de l'eau de traitement mélangée à des produits chimiques. Le comité de santé et sécurité du site a collaboré avec les services de formation et de santé et sécurité au travail afin d'installer trois nouveaux équipements de premiers secours dans les immeubles de bureaux et les usines de traitement des eaux usées des LNC, notamment un garrot, un LifeVac et des masques de réanimation cardio-pulmonaire perfectionnés. Le comité a continué à lancer des campagnes de sensibilisation des employés. Ces derniers ont reçu des conseils sur les mesures de sécurité saisonnières et sur les pratiques de travail exemplaires.

## 8.1.2 Inspections

Des inspections en milieu de travail sont effectuées afin d'observer systématiquement les pratiques et les conditions relatives à toutes les activités et tous les lieux de travail. Cet exercice comprend l'enregistrement des observations, la classification du niveau de danger, l'élaboration de mesures correctives et le suivi des mesures prises. Les résultats des inspections sont communiqués de manière appropriée.

Le comité de santé et de sécurité au travail du PDH planifie les inspections tout au long de l'année et doit s'assurer que toutes les parties du lieu de travail sont inspectées au moins une fois par an. Au moins un membre du comité participe à chaque inspection aux côtés du responsable de la zone de travail ou de son représentant.

Pendant la période de référence :

- Le comité a effectué 14 inspections.
- Le personnel chargé de la surveillance de la santé et de la sécurité, et le personnel chargé de la surveillance de la construction dans le cadre du programme des déchets historiques ont effectué 6 165 inspections sur le terrain et visites d'inspection. La majorité (86 %) des observations ont révélé une conformité positive. Les autres possibilités d'amélioration ont été documentées, suivies et communiquées aux équipes de projet pour qu'elles y donnent suite. La majorité des observations de non-conformité (98 %) ont été immédiatement corrigées. Les observations restantes étaient mineures et ont depuis été résolues ou font l'objet d'un examen périodique.

## 8.1.3 Rapports d'enquête sur les incidents dangereux et accidents avec arrêt de travail

En vertu du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* [34], il existe différents types d'incidents dangereux :

- **Blessure mineure** : blessure ou maladie professionnelle pour laquelle un traitement médical est dispensé, à l'exclusion des blessures invalidantes.
- **Blessure invalidante** : blessure ou maladie professionnelle entraînant une perte de temps ou une modification des tâches. Les blessures invalidantes peuvent être temporaires (p. ex., une entorse au poignet) ou permanentes (p. ex., une amputation), selon que l'employé est susceptible de se rétablir complètement ou non.
- **Perte de conscience** : causée par une décharge électrique ou une atmosphère toxique ou pauvre en oxygène.
- **Sauvetage, réanimation ou autres procédures d'urgence** : tout incident nécessitant la mise en œuvre de procédures d'urgence, par exemple, un déversement de substances dangereuses, une alerte à la bombe ou une procédure de prévention de la violence.

Des rapports annuels sont fournis au ministre de l'Emploi et du Développement social du Canada, conformément à la réglementation.

Au cours de la période visée par le rapport, deux incidents dangereux (blessures invalidantes) survenus sur des sites de l'IRPH ont été signalés à Emploi et Développement social Canada. Le 29 janvier 2024, alors qu'un travailleur effectuait des travaux sur un système d'injection d'acide, son visage a été éclaboussé par une solution acide, lui causant des blessures au visage et aux yeux. Cet incident a entraîné une blessure avec arrêt de travail de six jours. Le travailleur s'est complètement rétabli.

Le 3 septembre 2024, un travailleur effectuait le déchargeage des eaux usées du réservoir d'un camion de pompage par le vide dans le bassin de collecte Sud de l'usine de traitement des eaux usées de Port Hope. Après avoir ouvert la vanne de vidange pour commencer à vider le réservoir, l'opérateur a quitté le bac de déversement et a marché sur un sol irrégulier, s'est tordu la cheville (droite) et est tombé. Cet événement a entraîné une modification de ses tâches.

Le tableau 17 présente un résumé des données relatives au taux de blessures sur cinq ans.

**Tableau 17 : Résumé des données sur les taux de blessures**

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Employés de l'IRPH-LNC</b>					
Heures-personnes travaillées	421 875	408 630	407 956	502 175	652 548
Blessures avec arrêt de travail	0	2	0	0	1
Journées avec arrêt de travail	0	12	0	0	6
Fréquence <sup>a</sup>	0	1,03	0	0	0,31
Gravité <sup>b</sup>	0	6,17	0	0	1,84
<b>Entrepreneurs de l'IRPH<sup>c</sup></b>					
Blessures avec arrêt de travail	0	0	1	1	0
Journées de travail perdues	0	0	46	1	0

a Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents avec arrêt de travail  $\times$  200 000 heures d'exposition, divisé par le nombre d'heures travaillées (sur la base de 100 travailleurs à temps plein).

b Le taux de gravité correspond au nombre de jours d'arrêt de travail  $\times$  200 000 heures d'exposition divisées par le nombre d'heures travaillées (sur la base de 100 travailleurs à temps plein).

- c Le nombre d'heures-personnes travaillées n'est pas divulgué par les entrepreneurs. Les taux de fréquence et de gravité ne peuvent donc pas être calculés.

En réponse à une augmentation du nombre d'accidents chez les employés des LNC en 2024, les LNC ont procédé à une pause sécurité. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section 8.1 du RAC des LNC [5]. Les blessures avec arrêt de travail survenues pendant la période visée par le rapport sont résumées dans le tableau 18. Consultez la section 3.2 pour obtenir un résumé de tous les événements à déclaration obligatoire.

**Tableau 18 : Résumé des accidents avec arrêt de travail en 2024**

ID ImpAct	Date	Description de l'événement	Site
ERM-24-0311	Le 29 janvier 2024	Alors qu'un travailleur effectuait des travaux sur un système d'injection d'acide, son visage a été éclaboussé par une solution acide, lui causant des blessures au visage et aux yeux. Le travailleur s'est complètement rétabli. Cet incident a entraîné un arrêt de six jours de travail pour cause d'accident.	UTEU-PH

## 9. Protection de l'environnement

Le domaine de sûreté et de réglementation (DSR) relatif à la protection de l'environnement couvre les programmes servant à surveiller et à contrôler tous les rejets de substances nucléaires et dangereuses dans l'environnement, ainsi que leurs effets sur l'environnement dans le contexte d'activités autorisées.

Le rejet de substances dangereuses est réglementé par la CCSN, Environnement et Changement climatique Canada et le ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature et des Parcs de l'Ontario au moyen de diverses lois et réglementations.

Le programme de l'IRPH relatif à la performance humaine est conforme au document REGDOC-2.9.1 de la CCSN, *Principes, évaluations environnementales et mesures de protection de l'environnement* [35].

### 9.1 Programme de protection de l'environnement

L'IRPH souscrit au programme de protection de l'environnement des LNC. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section 9 du RAC des LNC [5]. Les documents suivants définissent les méthodes et les protocoles suivis dans le cadre de la surveillance de l'environnement exercée dans le cadre de l'IRPH :

- *Plan de surveillance environnementale et biophysique, projet de Port Granby* [36]
- *Plan de protection de l'environnement du projet Port Hope* [37]
- *Plan de surveillance environnementale et biophysique, projet de Port Hope* [38]
- *Plan et exigences en matière de gestion de la poussière dans le cadre du projet de Port Hope* [39]

Les entrepreneurs effectuant des travaux dans le cadre de l'IRPH soumettent à l'examen et à l'approbation des LNC des plans de protection de l'environnement propres au site. On vérifie alors leur conformité aux plans de gestion et de protection de l'environnement applicables des LNC. La conformité des entrepreneurs aux plans de protection de l'environnement propres à chaque projet est examinée dans le cadre du programme de conformité des LNC (section 1.5).

Conformément au MCP de l'IRPH [3], le personnel de la CCSN a été informé [40] [41] des révisions apportées au plan et aux exigences en matière de gestion de la poussière du projet de Port Hope [39] et au plan de surveillance environnementale et biophysique du projet de Port Granby [36] mis en œuvre au cours de la période visée par le rapport. Pour obtenir la liste des avis relatifs aux documents du programme de protection de l'environnement applicables à plusieurs permis des LNC, consultez la section 1 du RAC des LNC [5]. Pour obtenir un résumé des examens, des améliorations et des révisions apportés au programme de radioprotection, veuillez consulter la section 9 du RAC des LNC [5].

## 9.2 Surveillance des effluents et de l'environnement

Les résultats de la surveillance des effluents et de l'environnement sont présentés dans un rapport distinct, le *Rapport annuel de conformité en matière de protection de l'environnement du projet de gestion des déchets de l'Initiative dans la région de Port Hope de 2024* [7], qui est soumis séparément à la CCSN.

## 10. Gestion des urgences et protection-incendie

Ce domaine de sûreté et de réglementation (DSR) englobe les plans de mesures d'urgence et les programmes de préparation aux situations d'urgence qui doivent être en place pour permettre de faire face aux urgences et aux conditions inhabituelles.

### 10.1 Programme de préparation aux situations d'urgence

L'IRPH adhère au domaine de soutien fonctionnel relatif à la préparation aux situations d'urgence des LNC. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section 10,1 du RAC des LNC [5]. Le *plan d'urgence de l'Initiative dans la région de Port Hope* (plan d'urgence de l'IRPH) [42] décrit les exigences en matière de planification et d'exploitation au cas où il y aurait une situation d'urgence touchant directement ou indirectement l'IRPH. Le plan d'urgence de l'IRPH est conforme au programme de préparation aux situations d'urgence des LNC, qui veille à ce que tous les éléments de la préparation et de l'intervention en cas d'urgence soient maintenus de manière efficace. Les entrepreneurs effectuant des travaux dans le cadre de l'IRPH soumettent à l'examen et à l'approbation des LNC des plans de préparation aux situations d'urgence afin de garantir la conformité avec le plan d'urgence de l'IRPH [42]. Dans le cadre de leur programme de conformité (section 1.5), les LNC vérifient si les entrepreneurs respectent les plans de qualité spécifiques aux projets.

Conformément au MCP de l'IRPH [3], le personnel de la CCSN a été mis au courant [43] du fait que le plan d'urgence de l'IRPH [42], mis en œuvre pendant la période de référence, a fait l'objet d'une révision. Pour obtenir une liste des notifications relatives aux documents du programme de radioprotection qui s'appliquent à plusieurs permis des LNC, veuillez consulter la section 1 du RAC des LNC [5].

#### 10.1.1 Exercices et entraînements

Au cours de la période visée par le rapport, le plan quinquennal complet d'exercices et d'entraînements de l'IRPH a continué d'être mis en œuvre. Ce plan décrit les exercices qui doivent être menés, ainsi que le calendrier approximatif de ces exercices. Tous les exercices ont été réalisés conformément aux exigences réglementaires et programmatiques.

#### 10.1.2 Formation

Au cours de la période visée par le rapport, les formations suivantes liées à la gestion des urgences ont été dispensées :

- Formation des responsables et des agents chargés des urgences pour le personnel de toutes les installations de l'IRPH.
- Formation des agents chargés du personnel du PDH.
- Séances coordonnées avec le service de police de Port Hope pour former le personnel à la gestion des conflits et des situations pouvant être hostiles.

#### 10.1.3 Collaborations externes

Au cours de la période considérée, des contacts répétés ont eu lieu avec les premiers intervenants de Clarington, Durham, Port Hope et de la région de Northumberland. Une formation de sensibilisation à la DIPHOTERINE® a été dispensée aux ambulanciers paramédicaux de Northumberland.

*« La solution DIPHOTERINE® est une solution de rinçage d'urgence pour les projections de produits chimiques. Son utilisation rapide en cas de contact entre la peau ou les yeux et un produit chimique vise à éliminer rapidement les résidus de produit chimique sur la peau ou dans les yeux. Cela permet de limiter l'étendue des brûlures et des lésions causées. La DIPHOTERINE® facilite le traitement secondaire des brûlures en limitant l'étendue et la gravité des lésions. » i [44]*

#### Installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby

Un exercice à grande échelle a été mené avec succès en coordination avec les services d'urgence et d'incendie de Clarington.

#### Projet de Port Hope

Le personnel de Port Hope a intensifié la communication et la coordination avec les services d'incendie et d'urgence de Port Hope et le service de police de Port Hope en matière d'interventions d'urgence complexes.

#### 10.1.4 Situations d'urgence imprévues

Au cours de la période visée par le rapport, les incidents qui se sont produits dans le cadre de l'IRPH n'ont pas nécessité l'activation du Centre des opérations d'urgence des Laboratoires de Chalk River.

Huit incidents imprévus ont été signalés à la CCSN :

- Le 11 janvier 2024, les services médicaux d'urgence ont répondu à un appel sur le site de l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope et ont pris en charge un travailleur qui effectuait des tâches administratives et qui avait signalé à un collègue qu'il se sentait mal et avait perdu connaissance. Son état n'était pas lié à ses activités professionnelles.
- Le 29 janvier 2024, les services médicaux d'urgence ont répondu à un appel sur le site de l'usine de traitement des eaux usées de Port Hope pour s'occuper d'un

employé qui travaillait sur un système d'injection d'acide. Le visage du travailleur a été éclaboussé par une solution acide, lui causant des blessures au visage et aux yeux. Le travailleur a été transféré à l'hôpital pour recevoir des soins médicaux.

- Le 21 février 2024, le détachement de Northumberland de la Police provinciale de l'Ontario est intervenu à l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope après que l'on ait aperçu un individu en train de pénétrer sans autorisation le long de la clôture Est. L'individu s'est enfui et n'a pas été retrouvé.
- Le 15 mai 2024, les services médicaux d'urgence ont répondu à un appel sur le site de la jetée centrale du port de Port Hope et ont pris en charge l'employé d'un sous-traitant qui s'était évanoui et avait momentanément perdu connaissance dans la remorque du sous-traitant. Le travailleur a été examiné par les services médicaux d'urgence et jugé apte à reprendre ses fonctions habituelles. L'incident médical n'était pas lié au travail.
- Le 20 juin 2024, le service de police de Port Hope a répondu à un appel sur le site de la décharge de la promenade Highland pour aider à examiner ce qui semblait être une grenade dans les déchets solides municipaux excavés. Il a finalement été conclu que la grenade était une réplique en plastique.
- Le 16 septembre 2024, une partie des fondations d'une extension d'une maison privée s'est effondrée dans la zone de protection radiologique 3 adjacente au chantier d'excavation. Les services d'urgence locaux ont été contactés. Aucun travail d'excavation n'était en cours au moment de l'incident. L'extension de la maison n'était pas occupée au moment de l'incident.
- Le 25 octobre 2024, les services médicaux d'urgence ont répondu à un appel sur le site de l'installation de gestion à long terme des déchets et ont pris en charge un travailleur qui se sentait mal en raison d'un problème de santé préexistant.
- Le 13 novembre 2024, une chargeuse compacte a heurté un poteau électrique. Le poteau s'est incliné au-dessus de la rue adjacente et le chantier voisin a été privé d'électricité. Les services de police ont effectué un contrôle des lieux jusqu'à ce que le fournisseur d'électricité installe un nouveau poteau et rétablisse le courant.

Les événements signalés n'ont pas eu d'effet négatif sur la santé, la sécurité et la sûreté des personnes ou sur l'environnement. Consultez la section 3.2 pour obtenir un résumé de tous les événements à déclaration obligatoire.

## 10.2 Programme de protection incendie

L'IRPH adhère au domaine de soutien fonctionnel relatif à la protection incendie. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section 10.2 du RAC des LNC [5]. Le *plan de protection incendie de l'initiative dans la région de Port Hope* [45] comprend une combinaison de plans de protection incendie propre au site et des systèmes de notification et de protection contre les incendies. Il porte aussi sur les inspections et la formation à l'identification et au contrôle des risques, les interventions d'urgence et la formation à l'utilisation des extincteurs.

Conformément au MCP de l'IRPH [3], le personnel de la CCSN a été mis au courant [46] de l'existence du *plan de protection incendie de l'Initiative dans la région de Port Hope*. Pour obtenir une liste des notifications relatives aux documents du programme de protection incendie qui s'appliquent à plusieurs permis des LNC, veuillez consulter la section 1 du RAC des LNC [5].

#### **10.2.1        Exercices d'intervention en cas d'incendie**

Au cours de la période couverte par le rapport, tous les exercices annuels d'intervention en cas d'incendie ont été réalisés.

#### **10.2.2        Collaborations externes**

Au cours de la période couverte par le rapport, des visites ont été organisées avec les services d'urgence et d'incendie de Clarington et de Port Hope. Un exercice à grande échelle a été mené avec succès en coordination avec les services d'urgence et d'incendie de Clarington.

#### **10.2.3        Vérifications et inspections par des tiers**

Il n'était pas nécessaire de faire appel à un tiers pour effectuer l'examen, car aucune modification des installations susceptible d'avoir une incidence négative sur la protection contre les incendies n'était proposée.

#### **10.2.4        Analyse des risques d'incendie**

Au cours de la période visée par le rapport, aucune analyse des risques d'incendie n'a été effectuée dans le cadre de l'IRPH.

### **11.            Gestion des déchets**

Ce domaine de sûreté et de réglementation (DSR) englobe les programmes internes liés aux déchets qui font partie des activités d'une installation jusqu'au moment où les déchets sont retirés de l'installation pour être acheminés vers une installation de gestion des déchets distincte. Il englobe également la planification du déclassement.

Les LNC disposent d'un programme de conception matérielle bien établi. Les déchets provenant de divers sites de l'IRPH, notamment de Cameco, des sites riverains, des sites à petite échelle, du port (les sédiments), de la décharge de la promenade Highland et d'ailleurs – p. ex., le transfert de déchets sur le site même – ont été transportés à l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope. Les déchets résiduels traités en provenance de l'usine de traitement des eaux usées ont été reçus à l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby.

## 11.1 Programme de gestion des déchets

L'IRPH adhère au domaine de soutien fonctionnel relatif à la gestion des déchets des LNC. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section 11.1 du RAC des LNC [5].

Le programme de gestion des déchets est conforme aux documents suivants :

- CCSN REGDOC-2.11.1, *Gestion des déchets, volume 1: Gestion des déchets radioactifs* [47].
- CSA N292.0, *General principles for the management of radioactive waste and irradiated fuel* (Principes généraux de gestion des déchets radioactifs et du combustible irradié)
- CSA N292.3, *Management of Low- and Intermediate-Level Radioactive Waste* [49] (Gestion des déchets radioactifs de faible et moyenne activité).

Conformément au programme mis en place à l'échelle de l'entreprise, les plans généraux de gestion des déchets, ainsi que la documentation propre aux projets sont appliqués dans le cadre de l'IRPH. On veille ainsi à ce que les activités liées aux déchets soient exécutées de manière sûre et respectueuse de l'environnement, en satisfaisant ou en surpassant la réglementation et les normes applicables, et en minimisant les effets sur l'environnement et la responsabilité environnementale, aussi bien maintenant que plus tard.

Les plans généraux de gestion des déchets sont les suivants dans le contexte de l'IRPH :

- *Plan de gestion des déchets de Port Granby* [50].
- *Gestion du programme de récupération des objets historiques* [51].
- *Projet de Port Hope – Gestion des DRFA historiques* [52]
- *Plan de gestion des déchets issus du déclassement de Cameco de l'IRPH* [53].

Aucune révision n'a été apportée aux *critères d'acceptation des déchets de l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope* [54] au cours de la période visée par le rapport. Pour obtenir une liste des notifications relatives aux documents du programme de gestion des déchets qui s'appliquent à plusieurs permis des LNC, veuillez consulter la section 1 du RAC des LNC [5].

Dans le cadre de l'exercice courant de surveillance du programme de gestion des déchets, les pratiques et la documentation relatives à la gestion des déchets dans le cadre des projets de l'IRPH ont été évaluées afin de vérifier leur conformité avec le processus de gestion des déchets des LNC et les exigences en vigueur. Les résultats de l'évaluation ont été consignés et des mesures de suivi ont été prises par l'intermédiaire du système ImpAct des LNC.

Au cours de la période visée par le rapport, le *dossier préliminaire de sûreté de l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby* [55] a été soumis à la CCSN [56] et cette dernière l'a approuvé [57]. Le dossier préliminaire de sûreté de l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope est à l'état de projet et devrait être soumis en 2025. Se reporter à la section 11.2 pour obtenir des renseignements sur les plans préliminaires de déclassement de l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby et de Port Hope.

## 11.1.1 Exploitation de l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby

Autrefois, quatre grands types de déchets de traitement ont été placés dans l'installation de gestion des déchets de Port Granby : le raffinat chaulé, le fluorure de calcium, le nitrate d'ammonium et le fluorure de magnésium. Tous les types de déchets de cette installation et les sols concernés ont été transférés à l'installation de gestion à long terme de déchets de Port Granby à des fins de gestion à long terme dans le cadre du projet de Port Granby.

### 11.1.1.1 Inventaire des déchets

Le monticule de l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby contient un inventaire de 1 315 059 tonnes métriques de déchets et son activité totale est évaluée à 1,60 E+14 Bq, comme l'indique le tableau 19. L'activité provient de l'uranium et des produits de filiation de l'uranium présents dans les déchets. Aucun nouveau déchet n'a été placé dans l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby au cours de l'année civile 2024.

**Tableau 19 : Inventaire des déchets stockés dans l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby**

Type de déchet	Source	Estimation de la quantité totale (en tonnes métriques)	Estimation de la quantité totale (Bq) [Calculé]	Radionucléides primaires
Radioactifs	Déchets historiques de l'IGD-PG, Sols légèrement contaminés et mélange de déchets radioactifs de faible activité et de sols légèrement contaminés	1 314 446	1.60E[+14]	Uranium et produits de filiation de l'uranium
Radioactifs	Résidus de traitement de l'UTEU (DRFA)	613	1.13E[+10]	Uranium et produits de filiation de l'uranium
Radioactifs	Total des déchets placés à l'IGLTD-PG	1 315 059	1.60E[+14]	Uranium et produits de filiation de l'uranium

Remarque : L'installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby est fermée et scellée. La quantité de déchets stockés reste inchangée depuis 2024.

### 11.1.1.2 Transfert des déchets

Dans le cadre du processus habituel de traitement de l'eau, les résidus et les matières associées qui sont retirés des effluents sont soit transférés vers l'usine de traitement des eaux usées de Port Hope pour y être traités en profondeur, soit emballés et envoyés à l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope pour y être stockés à long terme. Les déchets envoyés depuis l'usine de traitement des eaux usées de Port Granby ont tendance à diminuer. Les matières envoyées là-bas pendant la période visée par le rapport sont résumées dans le tableau 20.

**Tableau 20 : Transferts de déchets provenant de l'UTEU-PG**

Type de déchet	Déchets Description	Poids/volume	Estimation de la quantité totale de radioactivité (Bq) [Calculé]	Radionucléides primaires	Destination
Radioactifs	Concentré d'osmose inverse	2 171 tonnes	1.72E[+06]	Uranium et produits de filiation de l'uranium	UTEU-PH
Radioactifs	Déchets résiduels de traitement – Solides de l'UTEU-PG des déchets de démolition du site de PG.	33 tonnes	2.57E[+08]	Uranium et produits de filiation de l'uranium	IGLTD-PH
Déchets dangereux	UTEU-PH Déchets alcalins Autres métaux	20 L	0	S.O.	GFL Environmental
Déchets dangereux	UTEU-PG Produits Chimiques organiques de laboratoire	20 L	0	S.O.	GFL Environmental
Déchets dangereux	UTEU-PG Solvants aliphatiques	90 L	0	S.O.	GFL Environmental
Déchets dangereux	UTEU-PG Huiles et lubrifiants	205 L	0	S.O.	GFL Environmental

Déchets dangereux	IGLTD-PG Autres matières inorganiques spécifiées	400 L	0	S.O.	GFL Environmental
-------------------	---	-------	---	------	-------------------

S.O. = Sans objet

### 11.1.2        Exploitation de l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope

L'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope (IGLTD-PH) peut accueillir environ 2 millions de mètres cubes de DRFA et de déchets industriels non radioactifs (y compris les déchets imprévus et les matières de couverture des sols nettoyés quotidiennement).

Le système de confinement technique de l'IGLTD-PH a été conçu pour isoler les DRFA historiques provenant des sites de décontamination en les enfermant de manière sécurités sur le dessus, le dessous et les côtés à l'aide de plusieurs couches épaisses de matériaux naturels et de matériaux fabriqués spécialement à cet effet. Ces couches constituent les composants de la couverture et de la couche de base qui, indépendamment les unes des autres, sont suffisamment robustes pour empêcher les contaminants de pénétrer dans l'environnement.

Des systèmes sont en cours d'installation à l'intérieur et autour du système de confinement technique afin de le surveiller pendant des centaines d'années. Les inspections et la surveillance du système de collecte des eaux contaminées (lixiviats) permettront de confirmer l'efficacité du système de couverture. Des capteurs placés dans la couverture et dans la couche de base permettront de surveiller le rendement du monticule, tandis que la qualité des eaux souterraines fera l'objet d'une surveillance continue grâce à l'analyse d'échantillons qui seront prélevés dans des puits percés à cet effet autour de la base du monticule.

Les déchets sont générés conformément aux plans du projet d'assainissement et sont transportés depuis les sites d'assainissement et l'usine de traitement des eaux usées de Port Granby vers l'IGLTD-PH au moyen de camions à benne basculante à deux ou trois essieux. Les autres déchets non radiologiques, tels que les débris de construction propres, les déchets dangereux (par exemple, les produits de déversement de carburant, les résidus de produits chimiques) et les déchets généraux et de cantine sont détournés de l'IGLTD-PH et acheminés, vers des installations hors site pour y être gérés, recyclés ou éliminés. Les déchets jugés acceptables pour l'IGLTD-PH [54] sont reçus et placés dans le système de confinement, conformément aux procédures opérationnelles standard.

#### 11.1.2.1        Inventaire des déchets

Le système de confinement de l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby contient un inventaire de 2 259 148 tonnes métriques de déchets et son activité totale est évaluée à 2,85 E+14 Bq, comme l'indique le tableau 21.

**Tableau 21 : Inventaire des déchets stockés dans l'IGLTD-PH**

Type de déchet	Source	Estimation de la quantité totale (en tonnes métriques)	Estimation de la quantité totale de radioactivité (Bq) [Calculé] <sup>a</sup>	Radionucléides primaires
Radioactifs	UTEU-PH	6 051	9.39E[+10]	Uranium et produits de filiation de l'uranium
Radioactifs	IGLTD-PH – Déchets sur place Emplacement (site d'accueil, agrandissement de l'étang, zone boisée, autres stocks sur place)	896 597	1.71E[+14]	Uranium et produits de filiation de l'uranium
Radioactifs	Déchets de Cameco	56 770	4.33E[+13]	Uranium et produits de filiation de l'uranium
Radioactifs	Sites à petite échelle (paquets 1, 2, 3, 3.1, 3.2, 4, 5, 5.1, ordre de travail 2, ordre de travail 3, intérieurs, caractérisation)	180 931	3.14E[+11]	Uranium et produits de filiation de l'uranium
Radioactifs	Sites de stockage provisoire (jetée centrale, prolongement de la rue Pine, usine de traitement des eaux usées, cellule de stockage)	78 721	2.34E[+11]	Uranium et produits de filiation de l'uranium
Radioactifs	Jetée centrale du port	340 323	6.30E[+13]	Uranium et produits de filiation de l'uranium
Radioactifs	Décharge de la promenade Highland	331 636	3.85E[+12]	Uranium et produits de filiation de l'uranium
Radioactifs	Le ravin de la promenade Highland Sud	6 886	2.69E[+10]	Uranium et produits de filiation de l'uranium
Radioactifs	Prolongement de la rue Pine	77 930	6.81E[+11]	Uranium et produits de filiation de l'uranium
Type de déchet	Source	Estimation de la quantité totale (en tonnes métriques)	Estimation de la quantité totale de radioactivité (Bq) [Calculé] <sup>a</sup>	Radionucléides primaires

<b>Radioactifs</b>	Sites riverains (viaducs, Aqueducs Est, aqueducs Ouest, rue Strachan, rue Mill, ravin Alexander	218 606	6.97E[+11]	Uranium et produits de filiation de l'uranium
<b>Radioactifs</b>	Programme de surveillance de la construction	10 234	1.77E[+10]	Uranium et produits de filiation de l'uranium
<b>Radioactifs</b>	IGLTD-PG	1 853	1.16E[+10]	Uranium et produits de filiation de l'uranium
<b>Radioactifs</b>	Déchets Hydrovac <sup>c</sup>	1 266 camions	S.O.	Uranium et produits de filiation de l'uranium
<b>Déchets industriels</b>	Lagune Chemetron	1 904	0	Déchets industriels
<b>Déchets industriels</b>	Site du parc Lion	35 411	1.29E[+12]	Déchets industriels contenant de faibles quantités d'uranium/dérivés de l'uranium
<b>Déchets industriels</b>	Usine de gazéification du charbon	15 295	1.20E[+10]	Déchets industriels contenant de faibles quantités d'uranium/dérivés de l'uranium
<b>Total des déchets placés à l'IGLTD-PH</b>		<b>2 259 148</b>	<b>2.85E[+14]</b>	<b>Uranium et produits de l'uranium</b>

a Données d'activité totale jusqu'au 31 décembre 2024.

b Comprend la contribution à l'inventaire provenant des eaux usées hors site (y compris les camions hydrovacs) et du concentré/de la saumure d'osmose inverse de Port Granby.

c Les camions hydrovacs ne sont pas pesés en raison de contraintes physiques (les camions sont trop hauts pour passer sous le portique de pesage). Ce chiffre représente le nombre de camions acceptés à l'IGLTD-PH. La radioactivité n'est pas calculée, mais elle est minime étant donné la restriction imposée aux hydrovacs de ne transporter que des déchets exemptés (conformément à la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*). De plus, les déchets sont de consistance liquide et sont acheminés vers l'usine de traitement des eaux usées pour y être traités et sont comptabilisés à l'usine de traitement des eaux usées de Port Hope.

## Rapport annuel de conformité

À titre d'information

OFFICIAL USE ONLY/RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Projet de gestion des déchets de l'Initiative de la  
région de Port HopeRapport annuel de conformité de 2024  
4500 -508760- ACMR-008526 Rév. 0

Page 71 of 117

**11.1.2.2 Transfert des déchets**

Le tableau 2 présente un résumé des déchets transférés depuis l'UTEU-PH, l'IGLTD-PH et les sites du projet de l'IRPH pendant la période visée par le rapport :

**Tableau 22 : Transferts de déchets depuis les sites de l'IRPH**

Type de déchets	Installation d'origine	Description des déchets	Quantité	Estimation de la quantité totale de radioactivité (Bq) [Calculé]	Radionucléides primaires	Destination
Résidus dangereux	Usine de gazéification du charbon :	Huiles et lubrifiants usés	40 L	0	S.O.	GFL Environmental
Résidus dangereux	Projet de la promenade Highland	Huiles et lubrifiants usés	615 L	0	S.O.	GFL Environmental
Résidus dangereux	UTEU-PH	Produits chimiques inorganiques de laboratoire	205 L	0	S.O.	GFL Environmental
Déchets dangereux	UTEU-PH	Produits chimiques organiques de laboratoire	20 L	0	S.O.	GFL Environmental
Déchets dangereux	UTEU-PH	Autres déchets polymères	500 L	0	S.O.	GFL Environmental

## Rapport annuel de conformité

## À titre d'information

<b>Déchets dangereux</b>	UTEU-PH	Résines polymères	1 000 L	0	S.O.	GFL Environmental
<b>Déchets dangereux</b>	UTEU-PH	Huiles usagées et lubrifiants	615 L	0	S.O.	GFL Environmental
<b>Déchets dangereux</b>	Lagune Chemetron	Écumes et boues d'hydrocarbures	166 255 L	0	S.O.	Aevitas
<b>Déchets dangereux</b>	Lagune Chemetron	Écumes et boues d'hydrocarbures	2 000 L	0	S.O.	GFL Environmental
<b>Déchets dangereux</b>	Lagune Chemetron	BPC	754 481 kg	0	S.O.	TUQ4
<b>Déchets dangereux</b>	Lagune Chemetron	BPC	45 330 kg	0	S.O.	Aevitas

S.O. = Sans objet; PCB – polychlorobiphényles; TUQ4 = Le concept Urban Quarry guidé par les quatre principes de durabilité.

900-514300-TMP-001 REV 3

## 11.2 – Plan de déclassement

Selon la CCSN, le déclassement désigne les mesures administratives et techniques prises pour retirer une partie ou l'ensemble des contrôles réglementaires associés à une installation, un emplacement ou un site contenant des substances nucléaires à des fins de gestion, d'utilisation, de détention ou d'entreposage.

L'IRPH adhère au domaine de soutien fonctionnel relatif à l'assainissement des LNC. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section 11.2 du RAC des LNC [5]. L'IRPH respecte les exigences énoncées dans le *document décrivant le programme de la fonction d'assainissement* [58].

Le programme de planification du déclassement des déchets est conforme aux documents suivants :

- CCSN REGDOC-2.11.2, *Déclassement* [59].
- CSA N294, *Déclassement des installations contenant des substances nucléaires* [60].

Pour obtenir une liste des notifications relatives aux documents du programme de déclassement qui s'appliquent à plusieurs permis des LNC, veuillez consulter la section 1 du RAC des LNC [5].

### 11.2.1 Plan préliminaire de déclassement

Les plans préliminaires de déclassement publiés pour l'IRPH sont énumérés dans le tableau 23.

**Tableau 23 : Résumé des plans préliminaires de déclassement**

Site	Documents Statut	Référence du document	Date de soumission	Renseignements supplémentaires
PPG	Révision 0,1	<i>Projet de Port Granby – Plan préliminaire de déclassement</i> [61]	Le 6 novembre 2024	Accepté.
PPH	Révision 0,1	<i>Plan préliminaire de déclassement de Port Hope</i> [62]	Le 31 octobre 2024	En attente de l'examen et de l'acceptation par le personnel de la CCSN.

## 12. Sécurité

Le domaine de sûreté et de réglementation (DSR) relatif à la sécurité couvre les programmes permettant de répondre aux exigences de sécurité stipulées dans la réglementation, dans le permis de l'IRPH [2], dans les ordonnances ou dans les attentes relatives à l'installation ou à l'activité, selon le cas.

### 12.1 Programme de sécurité

L'IRPH souscrit au domaine de soutien fonctionnel relatif à la sécurité des LNC. Pour plus de renseignements, consultez la section 12 du RAC des LNC [5]. Le *plan de sécurité de l'IRPH* [63]

fait état des dispositions qu'il faut prendre sur les sites de l'IRPH pour y assurer la sécurité. Il traite des responsabilités, des liens avec les forces de l'ordre locales, des fonctions et de questions comme la formation, les manœuvres, les exercices et les divers éléments de sécurité physique. L'objectif du plan de sécurité de l'IRPH [63] est d'assurer la protection physique des biens de l'IRPH et la protection du public et du personnel. Le plan de sécurité de l'IRPH [63] est fondé sur la législation et la réglementation applicables, ainsi que sur le permis de l'IRPH [2]. Il est également conforme aux politiques et programmes de sécurité des LNC.

Les entrepreneurs effectuant des travaux dans le cadre de l'IRPH soumettent à l'examen et à l'approbation des LNC des plans de préparation aux situations d'urgence afin de garantir la conformité avec le plan d'urgence de l'IRPH [63]. Dans le cadre de leur programme de conformité (section 1.5), les LNC vérifient si les entrepreneurs respectent les plans de qualité spécifiques aux projets.

Conformément au MCP de l'IRPH [3], le personnel de la CCSN a été informé [64] du fait que le plan de sécurité de l'IRPH [63] mis en œuvre pendant la période de référence a fait l'objet d'une révision. Pour obtenir une liste des notifications relatives aux documents du programme de sécurité qui s'appliquent à plusieurs permis des LNC, veuillez consulter la section 1 du RAC des LNC [5].

### **12.1.1 Incidents liés à la sécurité**

Au cours de la période de référence, un incident lié à la sécurité a été signalé à la CCSN :

- Le 21 février 2024, un individu inconnu a été aperçu en train de franchir sans autorisation les limites de la clôture Est du périmètre de l'installation de gestion à long terme des déchets radioactifs de Port Hope. Lorsqu'il a été repéré, l'individu s'est enfui vers le nord, en direction du périmètre du site et de l'autoroute 401. L'individu n'a pas été retrouvé. Aucun dommage, aucune altération, ni aucun vol n'ont été constatés sur le site.

Cet événement n'a pas eu d'effet négatif sur la santé, la sûreté et la sécurité des personnes ou sur l'environnement. Consultez la section 3.2 pour obtenir un résumé de tous les événements à déclaration obligatoire.

### **13. Garanties et non-prolifération**

Ce domaine de sûreté et de réglementation (DSR) englobe les programmes et les activités nécessaires au succès de la mise en œuvre des obligations découlant des accords relatifs aux garanties du Canada et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi que toutes les mesures dérivées du *Traité de non-prolifération des armes nucléaires* [65].

Le programme de garanties de l'IRPH est conforme au document REGDOC-2.13.1 de la CCSN, intitulé *Garanties et comptabilité des matières nucléaires* [66].

## 13.1 Programme de garanties

L'IRPH adhère au domaine de soutien fonctionnel de la gestion des matières nucléaires et des garanties des LNC. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section 13 du RAC des LNC [5].

Il n'existe aucun document relatif au programme de garanties spécifique à l'IRPH. Pour obtenir une liste des notifications relatives aux documents du programme de garanties qui s'appliquent à plusieurs permis des LNC, veuillez consulter la section 1 du RAC des LNC [5].

### 13.1.1 Activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a mené différents types d'activités en vertu de sa stratégie de garanties concernant les LNC, y compris, mais sans s'y limiter, les changements de scellés de garanties de l'AIEA, la surveillance humaine, la mise en œuvre ou l'entretien de l'équipement de surveillance des garanties de l'AIEA et les visites techniques. Une liste des inspections réalisées par l'AIEA dans le cadre de l'IRPH se trouve à la section 1.2.2.

## 14. Emballage et transport

Ce domaine de sûreté et de réglementation (DSR) comprend les programmes liés à l'emballage et au transport sécuritaire des substances nucléaires à destination et en provenance de l'installation autorisée.

### 14.1 Programme d'emballage et de transport

L'IRPH adhère au domaine de soutien fonctionnel relatif au transport de marchandises dangereuses, qui comprend le domaine de sûreté et de réglementation (DSR) relatif à l'emballage et au transport. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section 14 du RAC des LNC [5].

*Le plan de transport des marchandises dangereuses de l'Initiative dans la région de Port Hope* [67] s'applique à toutes les activités impliquant le transport de marchandises dangereuses à destination ou en provenance des sites des LNC. Le programme de transport de marchandises dangereuses offre un cadre opérationnel pour le transport sécuritaire hors site des marchandises dangereuses. Il est conforme à toutes les lois et réglementations applicables, ainsi qu'aux politiques et procédures des LNC. Les entrepreneurs effectuant des travaux dans le cadre de l'IRPH soumettent à l'examen et à l'approbation des LNC des plans de formation spécifiques au site afin de garantir la conformité avec le plan de transport des marchandises dangereuses de l'IRPH [67]. La conformité des entrepreneurs au plan de transport des marchandises dangereuses est examinée dans le cadre du programme de conformité des LNC (section 1.5).

Il n'y a pas eu de révision du plan de transport des marchandises dangereuses de l'IRPH [67] au cours de la période de référence. Pour obtenir une liste des notifications relatives aux documents du programme de transport des marchandises dangereuses qui s'appliquent à plusieurs permis des LNC, veuillez consulter la section 1 du RAC des LNC [5].

#### **14.1.1 Transport**

Au cours de la période de référence, un certain nombre de marchandises dangereuses ont quitté les sites de l'IRPH pour être transportées vers des installations hors site. De la même manière, des marchandises dangereuses venant d'ailleurs ont été reçues (p. ex., des produits chimiques consommables, du carburant diesel et du propane).

Chaque entrepreneur fait l'objet d'une surveillance permanente afin de garantir le respect du plan de travail spécifique au projet. Au besoin, des recommandations sont formulées pour améliorer progressivement les moyens et les méthodes d'exécution d'un projet.

Au cours de la période de référence, aucun incident lié au programme de transport des marchandises dangereuses n'a été signalé à la CCSN. Consultez la section 3.2 pour obtenir un résumé de tous les événements à déclaration obligatoire.

#### **14.1.2 Rapport annuel sur les détections de rayonnement dans les emballages et le transport**

En 2024, aucune cargaison envoyée à l'IRPH ne répondait aux critères de déclaration annuelle énoncés au paragraphe 3 du *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires (2015)* [68].

### **15. Autres questions d'ordre réglementaire**

#### **15.1 Programme d'information publique**

En ce qui concerne les activités autorisées, le Programme d'information publique vise essentiellement à faire en sorte que les informations relatives à la santé, à la sûreté et à la sécurité des personnes et de l'environnement, ainsi qu'à d'autres questions liées au cycle de vie des installations nucléaires, soient communiquées efficacement au public. Dans la mesure où le public a manifesté son intérêt à cet égard, le programme doit inclure un engagement et un protocole visant à toujours communiquer rapidement l'information relative à l'installation autorisée pendant la période de validité du permis.

Le Programme d'information publique des LNC s'applique à l'IRPH. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la section 15 du RAC des LNC [5].

Le *Programme d'information publique des phases 2 et 3 de l'Initiative dans la région de Port Hope (IRPH)* établit le protocole à suivre pour toujours communiquer rapidement avec le public afin de lui transmettre de l'information exacte sur les activités de l'IRPH, aussi bien pendant la

deuxième phase du projet de Port Hope que pendant la troisième phase de surveillance et d'entretien à long terme du projet de Port Granby. Ce document s'appuie sur le document d'application de la réglementation REGDOC-3.2.1 *Information du public et divulgation* de la CCSN. Il est révisé et mis à jour au besoin afin de garantir qu'il continue de fournir des orientations appropriées. Le Programme d'information publique est au service de la mission globale de l'IRPH, qui est d'orchestrer le nettoyage des DRFA à Port Hope et à Port Granby, de manière rentable et écologique.

Au cours des deuxième et troisième phases de l'IRPH, le *Programme d'information publique* n'a pas fait l'objet d'une révision.

### 15.1.1 Sensibilisation et mobilisation des parties prenantes

L'atteinte des objectifs du Programme d'information publique de l'IRPH est en partie favorisée par ce qui est entrepris dans le cadre des projets de Port Hope et de Port Granby, qu'il s'agisse d'approches générales, de produits ou d'activités.

Le tableau 24 présente une liste des activités menées en 2024 pour mobiliser les parties prenantes et le public dans le cadre du projet.

**Tableau 24 : Activités de mobilisation du public**

Date	Emplacement	Activité
29-01-2024	Port Hope	Réunion du directeur général avec le nouveau chef de l'administration de Port Hope
13-02-2024	Port Hope	Mise à jour mensuelle – Chambre de commerce de Port Hope et du district
26-02-2024	Port Hope	Forum des affaires de la municipalité de Port Hope
05-03-2024	Réunion virtuelle	de coordination des projets municipaux de Port Granby
06-03-2025	Port Hope	Assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce de Port Hope et du district
18-03-2024	Port Hope	Réunion de quartier : Le ravin de la promenade Highland Sud
22-03-2024	Port Hope	Groupe sur la sauvegarde des arbres : réunion au sujet du projet de Port Hope
26-03-2024	Port Hope	Organisation australienne pour la science et la technologie nucléaires : Présentation/visite guidée de l'IRPH
03-04-2024	Peterborough	Présentation de la Central Lakes Association of Realtors – Peterborough
03-04-2024	Réunion virtuelle	Quartier Harcourt – Séance d'information sur l'immobilier

Rapport annuel de conformité

Projet de gestion des déchets dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope

Rapport annuel de conformité de 2024

4500 -508760- ACMR-008526 Rév. 0

À titre d'informationPage 86 de 117

04-04-2024	Réunion virtuelle	Séance d'information sur l'immobilier – Quartier King-Shuter
10-04-2024	Port Hope	Présentation/visite du groupe d'agents immobiliers de Peterborough.
11-04-2024	Port Hope	Petit-déjeuner de la Chambre de commerce de Port Hope et du district avec le maire
11-04-2024	Port Hope	Réunion de Sustainable Cobourg sur les activités étudiantes
15-04-2024	Port Hope	Réunions de voisins : Restauration du parc Lions organisée par la municipalité de Port Hope
16-04-2024	Port Hope	Mise à jour trimestrielle du conseil municipal de Port Hope
16-04-2024	Port Hope	Présentation du conseil municipal de Port Hope : Port de Port Hope
22-04-2024	Réunion Zoom	de la classe de sciences du Cobourg Collegiate Institute (Journée de la Terre)
2024-04-23	Belleville	Présentation de la Central Lakes Association of Realtors – Belleville
2024-04-30	Réunion Zoom	de coordination des projets municipaux de Port Granby
01-05-2024	Cobourg	Petit-déjeuner de lancement de la campagne Centraide
2024-05-02	Port Hope	Groupe de réglementation nucléaire : Atelier de l'Agence britannique pour l'environnement
02-05-2024	Port Hope	Annonce du centre de bien-être pour les jeunes de la municipalité de Port Hope
11-05-2024	Cobourg	Marathon de programmation parrainé par l'IRPH et Sustainable Cobourg à Venture 13.
16-05-2024	Port Hope	Barbecue communautaire organisé par le service de police de Port Hope
27-05-2024	Port Hope	Central Lakes Association of Realtors : Visites guidées de sites de Port Hope
27-05-2024	Port Hope	Réunion de la coalition de la rue Dorset concernant l'assainissement des propriétés
28-05-2024	Port Hope	Jetée centrale – Discussion de groupe
06-06-2024	Port Hope	Municipalité régionale de Durham : Visites guidées de sites de Port Granby
10-06-2024	Port Hope	Port Hope et Chambre de commerce du District Visites guidées de sites du projet de Port Hope
11-06-2024	Port Hope	Visite des sites du projet de Port Hope – Organisation australienne pour la science et la technologie nucléaires
25-06-2024	Réunion Zoom	de coordination des projets municipaux de Port Granby
26-06-2024	Port Hope	Visite de l'équipe de santé et de sécurité industrielle de Cameco et visite du site
11-07-2024	Port Hope	Réunion des premiers intervenants de Northumberland concernant la préparation aux situations d'urgence

Rapport annuel de conformité

Projet de gestion des déchets dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope

Rapport annuel de conformité de 2024

4500 -508760- ACMR-008526 Rév. 0

À titre d'informationPage 87 de 117

29-07-2024	Port Hope	Philip Lawrence, député Présentation de l'IRPH
06-08-2024	Port Hope	Réunion des propriétaires fonciers de Port Hope avec les responsables des communications et les chefs de projet concernant : le parc Lion
06-08-2024	Port Hope	Conseil municipal de Port Hope – Formation sur les changements apportés aux critères de nettoyage de l'IRPH
08-08-2024	Port Hope	Réunion des propriétaires fonciers de Port Hope avec les responsables des communications et les chefs de projet concernant : le parc Lion
10-08-2024	Port Hope	Célébration du 150 <sup>e</sup> anniversaire de la Chambre de commerce de Port Hope et du district
05-09-2024	Port Hope	Événement Connections 2024 pour les employés de la municipalité de Port Hope
08-09-2024	Port Hope	Festival Run Salmon Run
09-09-2024	Port Hope	Conseil municipal de Port Hope Visite du site industriel de l'IRPH
10-09-2024	Port Hope	Présentation et visite du site de l'IRPH OPG
13-09-2024	Port Hope	Foire de l'automne de Port Hope
13-09-2024	Port Hope	Réunion du Comité de santé nucléaire de Durham – Mise à jour sur l'IRPH
24-09-2024	Port Hope	Présentation du conseil municipal de Port Hope : Mise à jour trimestrielle
04-10-2024	Port Hope	Mise à jour sur l'IRPH avec Blake Fitzpatrick
07-10-2024	Port Hope	Réunion des résidents de Dorset/Augusta à la mairie : IRPH et municipalité de Port Hope
17-10-2024	Port Hope	Réunion du Conseil de la sécurité sur les chantiers de construction et visites du site PPH
18-10-2024	Port Hope	Événement de la Chambre de commerce : Représentants fédéraux, provinciaux et municipaux
26-10-2024	Port Hope	Critical Mass: Resilient Blooms Art Walkdown: Commandité par l'IRPH
29-10-2024	Port Hope	Conseil municipal d'Ignace/Conseil municipal de Port Hope Visite des sites de l'IRPH
30-10-2024	Port Hope	L'IRPH en automne : événement communautaire et visites de sites
01-11-2024	Port Hope	Cérémonie de remise des prix d'excellence commerciale de la Chambre de commerce
11-11-2024	Port Hope	Cérémonie du jour du Souvenir de la Légion royale canadienne de Port Hope
18-11-2024	Mississauga	Cérémonie de remise des prix des Brownies : Nomination de l'IRPH
21-11-2024	Port Hope	Présentation/visite des délégués du DISPONET de l'AIEA : Sites de l'IRPH
21-11-2024	Port Hope	Journée de l'industrie nucléaire du Loyalist College : Kiosque de l'IRPH

26-11-2024	Port Hope	Séance d'information et visite du quartier du ravin de la promenade Highland Sud
27-11--2024	Port Hope	Café-causerie avec le directeur général du PDH – public
04-12-2024	Port Hope	Café-causerie avec le directeur général du PDH – public
16-12-2024	Port Hope	Présentation générale du président d'EACL au sujet de la SSSE (santé, sécurité, sûreté et environnement) à l'IRPH
17-12-2024	Réunion (Zoom)	de coordination des projets municipaux de Port Granby

DG – directeur général; député – membre du Parlement; CN – critères de nettoyage; OPG – Ontario Power Generation; SSSE – santé, sécurité, sûreté et environnement.

### 15.1. 2 Divulgation publique

Les LNC s'engagent à divulguer publiquement l'information de manière ouverte et transparente, conformément au *Programme d'information publique des phases 2 et 3 de l'IRPH* [69], et au document d'application de la réglementation de la CCSN, REGDOC-3.2.1 *Information du public et divulgation* [70], concernant les activités imprévues et les événements inhabituels. Tous les cas de divulgation publique ont été publiés sur le site de l'IRPH, à PHAI.ca.

Une liste des 12 cas de divulgation publique qui se sont produits pendant la période visée par le rapport figure au tableau 25.

**Tableau 25 : Divulgations publiques**

Date	Sujet
02-09-2025	Fuite d'eaux usées dans une remorque servant de toilettes publiques – port de Port Hope
02-04-2025	Parc Lions de Port Hope : Clôture périphérique renversée par des vents violents
06-06-2025	Cylindre dont le contenu est inconnu identifié sur la jetée centrale
21-06-2025	Port de Port Hope : Déversement d'hydrocarbures par un bateau de travail submergé
10-07-2025	Parc Lions de Port Hope : Ruissellement d'eaux pluviales sur le site
12-07-2025	Port de Port Hope : Fuite d'essence causée par un raccord défectueux
29-07-2025	Parc Lions de Port Hope : Une violente tempête entraîne des sédiments sur les propriétés voisines.
12-08-2025	Port de Port Hope : Dépassement des limites de rejet d'effluents
06-09-2025	Le port de Port Hope et la jetée centrale : Déversement de ciment sec
17-09-2025	Assainissement d'une propriété privée : Problème structurel sur une propriété privée

19-11-2025	Assainissement d'une propriété privée : Un équipement heurte un poteau électrique
10-12-2025	Port de Port Hope : Un bateau de travail submergé déverse de l'essence

### 15.1.3 Mobilisation du public

Les LNC adoptent divers moyens pour communiquer de l'information sur le projet de Port Hope et le projet de Port Granby aux collectivités concernées.

En 2022, le projet de Port Granby a franchi une étape importante lorsqu'il est passé en phase 3, ce qui a marqué la fin de la remise en état environnementale du site et le passage à la surveillance et à la gestion à long terme. La phase 3 est axée sur la surveillance et l'entretien de l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby, de sorte que le besoin de participation du public et l'intérêt général ont considérablement diminué. Les activités de communication se poursuivent afin de tenir la population de Port Granby informée, mais on peut naturellement s'attendre à une diminution de la mobilisation du public à l'avenir. Les LNC restent disponibles pour communiquer sur toute situation d'urgence et pour répondre à toute question ou préoccupation des parties prenantes et du public.

#### 15.1.3.1 Bureau d'information sur les projets des LNC

Le bureau de Port Hope est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, pour communiquer de l'information et répondre aux demandes de renseignements. Il est possible de joindre le bureau par téléphone en dehors des heures d'ouverture, le personnel des LNC étant disponible pour répondre rapidement aux appels urgents ou pour assurer un suivi le jour ouvrable suivant s'il s'agit d'appels non urgents.

#### 15.1.3.2 Communications en ligne

Grâce aux médias numériques comme le site Web et les réseaux sociaux (p. ex. PHAI.ca, Facebook, X, Instagram et LinkedIn), les LNC fournissent de l'information sur le projet de Port Hope et le projet de Port Granby, notamment des descriptions des travaux en cours et à venir, des rapports de surveillance environnementale, des bulletins d'information sur le projet, ainsi que des informations sur les permis de la CCSN, les divulgations publiques, le programme de règlement des plaintes et le programme de protection de la valeur des biens immobiliers.

#### 15.1.3.3 Médias sociaux

Le personnel répond aux questions ou aux commentaires du public qui sont publiés sur les comptes de médias sociaux de l'IRPH et surveille les dialogues pertinents pour l'IRPH sur d'autres comptes de médias sociaux. On publie des correctifs lorsque l'information sur l'IRPH est inexacte, et on répond aux commentaires lorsque cela est approprié.

En 2024, le plan de médias sociaux de l'IRPH misait sur les échanges entre les LNC de Port Hope et le public, notamment pour répondre de manière proactive et réactive aux questions sur les activités de l'IRPH. Il prévoyait aussi des mises à jour sur le projet et des occasions d'informer le public et les résidents de Port Hope sur les activités réalisées dans le cadre du projet.

La présence en ligne des LNC de Port Hope a continué à mobiliser le public. En 2024, on a compté 100 abonnés de plus et les visites sur la page Facebook ont augmenté de 61 % (14 000). Le public cible des médias sociaux de l'IRPH se trouve principalement à Port Hope, suivi par la région du Grand Toronto. Les LNC publient généralement un plus grand nombre de messages que les autres firmes et, en 2024, ce nombre était plus de deux fois supérieur à la moyenne du secteur.

#### **15.1.3.4 Site Web**

En 2024, les documents de communication, notamment les fiches d'information, les bulletins d'information et le site Web de l'IRPH (PHAI.ca) demeuraient conformes à l'image de marque des LNC.

On trouve sur le site Web de l'IRPH (PHAI.ca) un lien vers une page donnant de l'information sur la demande présentée par les LNC à la CCSN en vue de modifier les critères d'assainissement de l'IRPH concernant l'arsenic. Le site Web comprend également une page dédiée avec des liens vers de la documentation, des ressources supplémentaires et des informations sur la manière de participer au processus. Les LNC ont révisé et mis à jour un ensemble complet de documents, notamment une présentation, des fiches d'information et une vidéo d'information.

#### **15.1.3.5 Présentations et visites guidées des sites**

Nos différents publics cibles peuvent mieux comprendre et apprécier la complexité et l'importance des projets de l'IRPH quand ils assistent à des présentations et des visites du site. Ces activités renseignent également sur les activités et les programmes en cours et sur ceux qui sont prévus. Les présentations et les visites illustrent la portée de la planification et de la mise en œuvre des projets, y compris la protection de l'environnement, le respect des exigences en matière de santé et de sécurité au travail, ainsi que la conformité aux obligations et pratiques en matière d'évaluation environnementale et d'octroi de permis.

Ces activités de sensibilisation contribuent à renforcer les liens avec les communautés scientifiques, éducatives et industrielles, à promouvoir et à soutenir l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, et à échanger de l'information avec d'autres groupes ou communautés menant des initiatives semblables.

En 2024, le personnel des LCN a organisé des présentations et des visites pour les membres des communautés locales des affaires et de l'immobilier, le grand public et les acteurs locaux, nationaux et internationaux de l'industrie nucléaire et de la remise en état de l'environnement.

### **15.1.3.6 Communications avec la collectivité hôte**

Le personnel des LNC communique régulièrement avec les élus et le personnel des municipalités hôtes. En vertu d'un cadre convenu avec les municipalités afin de les tenir au courant des plans et progrès de l'IRPH, les LNC fournissent régulièrement des mises à jour sur les projets et les communications aux conseils municipaux, aux comités et au personnel par le biais de divers médias. Sur demande, ils font aussi des présentations sur divers sujets d'actualité.

Les LNC ont fourni des mises à jour régulières à la collectivité de Port Hope par le biais de réunions trimestrielles du groupe de suivi de l'accord, de présentations régulières au conseil, de bulletins d'information, de publicités et de notifications aux résidents.

À Port Granby, le personnel des LNC a fourni une mise à jour annuelle du projet au Comité de santé nucléaire de Durham. Le personnel des LNC a également organisé une visite du site de Port Granby pour la municipalité de Durham en juin 2024.

En juillet 2024, le personnel des LNC a présenté une mise à jour sur le projet de Port Hope à Philip Lawrence, député de Northumberland-Peterborough-Sud.

### **15.1.3.7 Avis à la collectivité**

Les avis à la collectivité donnent aux entreprises, résidents et autres personnes situés à proximité des travaux prévus des renseignements sur les activités qui seront menées à court terme dans le cadre de l'IRPH ou sur les changements importants apportés au calendrier ou à la nature des travaux. Ils peuvent également servir d'avis préalable concernant les plans de projet à plus long terme ou de divulgation d'événements imprévus liés au projet.

En 2024, les LNC ont publié plusieurs notifications concernant les travaux à venir et les fermetures de routes à court terme; chacune d'entre elles est publiée sur le site de l'IRPH (PHAI.ca) et diffusée sur les réseaux sociaux. Les LNC ont également produit et remis en mains propres des avis aux voisins des sites du projet.

Suite à la fermeture du journal local, les LNC ont poursuivi leurs efforts pour remettre en mains propres les notifications lorsque cela était approprié. Il s'agit là d'un exemple de la manière dont les efforts de communication s'adaptent en fonction des besoins.

### **15.1.3.8 Événements spéciaux**

La participation à des événements externes permet de sensibiliser un public plus large aux activités de l'IRPH et aux mesures de santé et de sécurité mises en place pour protéger les personnes et l'environnement. C'est également l'occasion pour le personnel des LCN d'agir en tant qu'ambassadeurs des projets et de mieux faire connaître et comprendre ces derniers.

En 2024, les LCN ont de nouveau participé au festival annuel Run, Salmon, Run et sont retournés à la foire d'automne de Port Hope.

#### **15.1.3.9 Séances d'information publiques**

Les LNC organisent des séances d'information publiques afin de communiquer les dernières nouvelles et les détails concernant les travaux réalisés dans le cadre de l'IRPH et les mesures de surveillance, d'atténuation, de santé et de sécurité mises en place pour protéger les personnes et l'environnement.

Ces séances, ouvertes à tous ceux qui souhaitent y participer, permettent aux LNC de présenter des mises à jour sur les activités et les programmes qui sont planifiés ou modifiés dans le cadre du projet, de recevoir les commentaires du public et de parler de questions liées aux travaux de l'IRPH dans un quartier donné.

Les séances offrent la possibilité d'un dialogue bidirectionnel grâce à des périodes de questions-réponses avec des spécialistes des LCN et des entrepreneurs, et sont ouvertes au public, aux parties prenantes et aux médias.

En octobre 2024, les LCN ont organisé une séance d'information communautaire intitulée « L'IRPH cet automne » afin de faire le point sur le projet. Cette séance comprenait des kiosques d'information dédiés, des visites du site de l'IRPH, des activités pour les enfants, des jeux et la possibilité de s'entretenir directement avec les spécialistes du projet de l'IRPH et les entrepreneurs.

En mars et novembre 2024, les LNC ont organisé des séances d'information sur le projet du ravin de la promenade Highland Sud. Les commentaires recueillis lors de la réunion de mars ont été intégrés dans la manière dont le site du ruisseau a été restauré par les LNC. Une mise à jour sur le projet du ravin et une visite du site ont été proposées en novembre.

#### **15.1.3.10 Séances d'information de quartier**

Avant le début des travaux sur le site d'un projet public, une réunion publique est organisée afin de présenter le processus, le calendrier et les mesures d'atténuation prévues. Le personnel des LNC et des entrepreneurs est présent pour répondre aux questions et dissiper les inquiétudes.

En 2024, les LNC ont organisé des séances à l'intention des résidents des environs des rues Harcourt, King et Shuter.

Ces réunions ont permis aux résidents d'obtenir de l'information précise et détaillée sur les travaux prévus et leurs répercussions possibles. La réunion de la rue King a notamment permis de répondre aux questions concernant les arbres abattus et le stationnement des résidents.

### **15.1.3.11 Formation et collaboration en matière de communication avec les entrepreneurs**

Les LNC sont responsables de toutes les communications avec les propriétaires fonciers et le public. Le personnel des LNC chargé des communications travaille en étroite collaboration avec les principaux entrepreneurs sur tous les sites de projets, y compris les propriétés privées, afin de définir clairement les attentes, de maintenir la cohérence, d'harmoniser les différents services et de garantir le respect des processus de communication approuvés par les LNC.

En 2024, dans le cadre de la nouvelle stratégie du directeur général concernant les partenaires contractuels des LNC travaillant dans le cadre de l'IRPH, les liens entre les entrepreneurs des LNC et la collectivité de Port Hope se sont renforcés. L'équipe de communication de l'Initiative dans la région de Port Hope a travaillé en étroite collaboration avec les représentants des entrepreneurs dans le cadre d'un événement communautaire (l'IRPH cet automne) et de programmes communautaires (les boutiques des LNC au centre-ville), ce qui a aidé les entrepreneurs des LNC à établir une identité auprès des résidents.

### **15.1.3.12 Signalisation de l'IRPH**

Pour faciliter la circulation liée au projet et l'accès des premiers intervenants, les camions, l'équipement et les sites du projet de l'Initiative dans la région de Port Hope sont identifiés par des panneaux des LNC qui fournissent des renseignements sur les travaux en cours, des informations détaillées sur la santé et la sécurité et les exigences en la matière, ainsi que des indications claires sur l'emplacement des IGLTD. Tous les panneaux de l'IRPH affichent les coordonnées des personnes à contacter pour toute question ou préoccupation.

### **15.1.3.13 Communications internes**

Des communications internes sont régulièrement diffusées de sorte que les employés des LNC sont pleinement informés des activités internes des LNC et des activités liées au projet de l'IRPH.

### **15.1.3.14 Liaison avec le milieu des affaires de Port Hope**

Les LNC sont membres de la Chambre de commerce de Port Hope et du district. Chaque mois, ils font le point auprès du conseil d'administration sur l'avancement du projet, les communications et les débouchés économiques liés au projet de Port Hope. Le personnel chargé des communications collabore directement avec le personnel de la Chambre de commerce pour offrir de nouvelles possibilités aux membres, notamment des visites guidées de sites du projet de Port Hope et des événements destinés aux entrepreneurs travaillant dans le cadre du projet ou qui pourraient y travailler.

Pour faciliter l'accès aux possibilités de la chaîne d'approvisionnement des LNC, le site Web de l'IRPH comprend des liens vers un portail pour les entrepreneurs, un registre de la chaîne

d'approvisionnement et un portail pour les fournisseurs afin de renseigner les fournisseurs potentiels ou actuels sur les possibilités d'approvisionnement (biens, services, équipements, déclassement et construction).

L'information concernant des événements précis, notamment la journée de l'industrie et le salon de l'emploi des LNC, est communiquée à la Chambre de commerce et aux personnes ou groupes ayant manifesté un intérêt à l'égard des possibilités de carrière ou d'affaires et des processus de passation de marchés des LNC.

Les LNC ont soutenu la Chambre de commerce de Port Hope et du district en novembre 2024. Ils ont notamment participé à la cérémonie de remise des prix d'excellence en affaires et aux célébrations entourant le 150<sup>e</sup> anniversaire.

En outre, les LNC ont apporté un soutien ciblé à la nouvelle association régionale des agents immobiliers, issue de la fusion de quatre organisations distinctes en 2024 et qui sont regroupées sous la bannière « Central Lakes Association of Realtors ». Les LNC ont organisé plusieurs présentations sur l'IRPH à l'intention des membres de l'association dans différentes régions et ont proposé des visites en bus des sites du projet de l'IRPH.

#### **15.1.3.15 Services de santé et d'urgence**

Les LNC ont adopté des plans pour veiller à ce que les événements internes et externes soient gérés correctement et à ce que les personnes et l'environnement courent le moins de risques possibles. Outre la documentation et les plans conservés par les LNC, des communications et des interfaces régulières sont clairement établies et harmonisées entre les LNC, les municipalités, les provinces et le gouvernement fédéral.

En 2024, le personnel responsable des communications des LNC a organisé une réunion entre le personnel de l'IRPH chargé de la santé, de la sûreté, de la sécurité, de la qualité et de l'environnement et des représentants des services de santé et d'urgence locaux afin de faire le point sur les activités du projet et de répondre aux questions ou préoccupations connexes.

Il a été annoncé que les services de santé publique de Haliburton, Kawartha, du district de Pine Ridge Peterborough fusionneraient à la fin de 2024 pour former le service de santé publique de Haliburton Kawartha Northumberland Peterborough. En 2024, les LNC ont eu des discussions soutenues avec les services de santé publique de Haliburton, Kawartha et du district de Pine Ridge au sujet de la demande de modification des critères d'assainissement de l'IRPH.

#### **15.1.3.16 Bulletin d'information**

Le bulletin d'information renseigne la collectivité sur l'état d'avancement des projets, les travaux à venir et les modifications apportées aux travaux ou programmes prévus. Le bulletin est distribué à tous les foyers de la municipalité concernée et à une longue liste d'intervenants

fédéraux, provinciaux, régionaux et municipaux. Il est également disponible sur le site Web de l'IRPH (PHAI.ca).

Le bulletin d'information du projet de Port Hope a été distribué en février et juillet 2024 par courrier à environ 8 000 foyers, entreprises et fermes de la municipalité de Port Hope, par courriel à environ 400 contacts. Il est également disponible sur le site Web de l'IRPH, à PHAI.ca. Dans le bulletin d'information de l'hiver 2024, on a présenté le nouveau directeur général, Scott Cameron, et on a fait le point sur l'avancement des travaux sur les principaux sites et les propriétés privées. Le bulletin de l'été 2024 était axé sur la décontamination des propriétés privées. Il donnait un aperçu du processus, répondait aux questions fréquemment posées et fournissait des mises à jour sur les possibilités en cas de circonstances spéciales et sur la proposition de modifier le critère de décontamination de l'arsenic dans le cadre de l'IRPH.

On trouvera au tableau 26 une liste des deux bulletins pour la période visée par le rapport.

**Tableau 26 : Bulletins d'information**

Date	Bulletin
08-02-2024	Bulletin d'information de l'Initiative dans la région de Port Hope – Hiver 2024
31-07-2024	Bulletin d'information de l'Initiative dans la région de Port Hope – Été 2024

En 2024, on a créé et publié un livret rétrospectif sur le projet de Port Granby. Ce document, qui retrace l'histoire du projet, met en lumière les étapes clés, les défis et les succès qui ont marqué les efforts de nettoyage et d'assainissement du site de Port Granby. La brochure contient des chronologies, des photographies, des réflexions de participant au projet et des informations sur les effets positifs du projet sur la région. Cette brochure commémorative constitue une ressource précieuse pour ceux qui nous suivront, ils pourront mieux comprendre l'effort collectif qui a été déployé pour restaurer et protéger le paysage naturel de Port Granby. Elle a été distribuée aux parties prenantes, notamment la municipalité de Clarington, les groupes de parties prenantes, ainsi que les employés et sous-traitants qui ont travaillé sur le projet.

### **15.1.3.17 Relations avec les médias**

Le cas échéant, les LNC informent les médias, la collectivité et le grand public des activités imminentes liées aux projets, des réalisations, des changements apportés au calendrier, à la nature des travaux ou aux programmes de l'IRPH, tout en renforçant leur rôle de source principale d'information exacte et opportune.

Les LNC surveillent l'envergure et la nature de la couverture médiatique de l'IRPH en général ou de toute activité particulière du projet, ainsi que le type de médias concernés (p. ex. télévision, presse écrite, médias sociaux) et le soutien ou les préoccupations exprimés à l'égard du projet ou de l'activité.

La couverture médiatique de l'IRPH qui se fait à l'échelle locale, provinciale, nationale, internationale, ainsi que dans les médias sociaux, fait l'objet d'une surveillance et d'une analyse. Les LNC peuvent ainsi comprendre les tendances, réagir à la couverture médiatique, le cas échéant, et cerner des moyens efficaces de collaborer avec les médias.

Une liste de la couverture médiatique de l'IRPH est présentée au tableau 27.

**Tableau 27 : Couverture médiatique**

Date	Article	Titre de la publication
20-06-2024	Grenade found near schools in Port Hope, Ont., determined to be replica: Police	Global News.ca
20-06-2024	Grenade found near schools in Port Hope, Ont., determined to be replica: Police	Global News / msn.com
20-06-2024	Military Enroute To Port Hope To Destroy Grenade Found In The Area	Kawartha 411.ca
20-06-2024	Police Using Drone at Jack Burger Sports Complex	Today's Northumberland on X (Twitter)
20-06-2024	DND Has Removed Grenade	Today's Northumberland on X (Twitter)
02-07-2024	PHAI Public Attitude Survey Reveals Cleanup Not Top Concern for Residents	Today's Northumberland
02-10-2024	Port Hope Council Decision Regarding PHAI Cleanup Criterion for Arsenic	Today's Northumberland

DND/MDN – Ministère de la Défense nationale.

### **Avis aux médias**

En 2024, les LNC ont publié deux communiqués de presse concernant l'IRPH. Le premier, en janvier, annonçait la nomination de Scott Cameron au poste de directeur général de l'IRPH. Le second, en juin, présentait une vue d'ensemble des résultats du sondage d'opinion publique de 2024 réalisé pour le projet de Port Hope.

#### **15.1.3.18        Suivi de l'opinion publique**

Le suivi de l'opinion publique se poursuit afin d'évaluer le niveau de compréhension, les perceptions, les préoccupations et les opinions du public au sujet de l'IRPH et de ses répercussions, ainsi que le soutien des parties prenantes à l'égard de l'IRPH, et leur niveau de sensibilisation.

Le personnel des LNC répond rapidement et efficacement à la couverture médiatique et aux publications sur les réseaux sociaux lorsque cela est nécessaire. Les travaux réalisés à la décharge de la promenade Highland ont suscité un intérêt particulier, une découverte

inhabituelle ayant fait l'objet d'une couverture médiatique régionale. Le sondage d'opinion publique de Port Hope a également fait l'objet d'une couverture médiatique.

De plus, le personnel des communications des LNC a répondu à des questions sur l'incidence des travaux de l'IRPH sur les arbres que l'on est obligé d'abattre, sur l'application de circonstances spéciales et le calendrier de nettoyage des propriétés privées.

### **Sondage d'opinion publique**

L'enquête est menée dans la région depuis 2011 afin de connaître le point de vue de la collectivité et de savoir si les LNC communiquent efficacement avec les résidents au sujet des activités et de l'avancement du projet.

Un sondage d'opinion publique a été réalisé dans le cadre du PPH en février 2024. Les résultats ont été publiés en juin 2024, accompagnés d'un résumé, sur le site Web de l'IRPH, à [PHAI.ca](http://PHAI.ca). Le document intégral est disponible sur demande. Les points saillants des résultats ont été mentionnés dans le bulletin d'information estival de Port Hope, avec un lien vers le site Web (PHAI.ca) pour les personnes désirant obtenir plus d'informations.

L'enquête est venue confirmer que la majorité des résidents (98 %) sont satisfaits de vivre dans la collectivité de Port Hope. Quatre-vingts pour cent des répondants ont indiqué connaître l'existence de l'IRPH et 83 % ont déclaré avoir toujours confiance dans la capacité des LNC à gérer en toute sécurité les déchets à l'installation de gestion à long terme des déchets radioactifs de Port Hope.

Un sondage d'opinion devrait être réalisé auprès des résidents de Port Hope en 2026. Il se concentrera sur le projet de Port Hope.

#### **15.1.4 Milieux de l'éducation, de la science et de la technologie**

Des présentations, des visites guidées, des informations spécifiques aux programmes et des démonstrations sont proposées sur demande aux élèves du primaire, du secondaire, des collèges et des universités. Les LNC siègent aussi à des comités consultatifs afin de donner le point de vue de l'industrie sur le développement de nouveaux programmes et cours.

Des établissements d'enseignement nationaux et internationaux, des groupes industriels et professionnels participent également aux présentations de l'IRPH et aux visites de sites. Les LNC continuent de mettre au point des activités de sensibilisation liées à l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

En 2024, le magazine trimestriel Kids CONTACT, destiné aux élèves du primaire, était toujours distribué dans la collectivité de Port Hope, et on y parlait régulièrement de l'IRPH, notamment de la surveillance de la radioprotection et de la décontamination de l'arsenic à Port Hope.

En 2024, le personnel des LCN a fait une présentation à la classe de sciences du Cobourg Collegiate Institute et a parrainé l'événement Sustainable Cobourg Environmental, organisé en mai pour les élèves. En mai 2024, le personnel des LNC a également présenté un atelier intitulé « Nucléaire 101 » aux Éclaireuses de Port Hope.

Au niveau collégial, le personnel des LCN siège au comité consultatif du programme de gestion des déchets du Collège Fleming afin d'apporter son expertise industrielle à la planification du programme. À l'automne, le personnel responsable de la radioprotection a assisté à la journée de l'industrie du Collège loyaliste, qui présentait les possibilités de carrière aux diplômés du programme.

Le tableau 28 présente une liste de la couverture médiatique de l'IRPH.

**Tableau 28 : Visites de groupes scolaires et présentations**

Date	Emplacement	Écoles
07-02-2025	Hamilton	Université McMaster
2025-04-22	Cobourg	Institut collégial de Cobourg
2025-08-08	Port Hope	Collège loyaliste
2025-11-03	Port Hope	Collège Durham
2025-11-13	Oshawa	Institut universitaire de technologie de l'Ontario

Dans le domaine des sciences et de la technologie, les LNC ont participé à des événements nationaux et internationaux liés à l'assainissement de l'environnement. Ils ont donné un aperçu de l'IRPH et organisé des visites guidées de sites pour des représentants du Groupe réglementation nucléaire (NUREG), de l'Agence britannique pour l'environnement, de l'équipe chargée de la santé et de la sécurité industrielle d'Ontario Power Generation et de l'Organisation australienne pour la science et la technologie nucléaires. Le personnel des LNC a également fait des présentations lors de la réunion technique internationale de l'AIEA pour le Réseau international d'élimination des déchets de faible activité (DISPONET) au Canada, et a servi de site de visite technique pour les délégués de la conférence de l'AIEA (DISPONET) et la municipalité d'Ignace, une future collectivité nucléaire hôte.

### **15.1.5 Projets en cours**

Des programmes de mobilisation et des initiatives de communication bien précises peuvent être mis en œuvre de manière ciblée afin d'informer, d'éduquer et de discuter de sujets particuliers avec le public, les propriétaires fonciers et les parties prenantes.

Une stratégie est élaborée et diverses tactiques pourront servir à diffuser de l'information et à encourager et faciliter la rétroaction, notamment la distribution d'informations, la publicité, les séances d'information, les groupes de discussion et les formulaires de rétroaction.

Le projet de Port Granby revêt une importance particulière, car il offre aux parties intéressées un excellent exemple de projet environnemental mené à bien dans le cadre duquel un système de confinement technique a été recouvert et fermé.

Le projet de Port Granby a fait partie des finalistes du prestigieux prix Brownie 2024, dans la catégorie « assainissement durable ». Cette reconnaissance salue l'engagement continu des LNC en faveur du développement durable dans le cadre des projets de l'IRPH. Les prix Brownie visent à récompenser les constructeurs, les innovateurs et les visionnaires qui se consacrent à la réhabilitation de friches industrielles autrefois contaminées, sous-utilisées et non développées en projets résidentiels et commerciaux productifs qui contribuent à la croissance de collectivités saines au Canada. Le projet de Port Granby a fait partie de la liste des finalistes en raison de son approche novatrice en matière de nettoyage de cette zone autrefois contaminée et des résultats probants qu'il a obtenus pour faire du site une réserve naturelle.

#### **15.1.5.1 Communications au sujet des propriétés privées de Port Hope**

Dans le cadre de l'IRPH, les LNC mènent une étude radiologique sur environ 6 000 propriétés situées dans la zone urbaine de Port Hope et sur un petit nombre de propriétés situées en zone rurale, afin de déterminer celles qui contiennent des déchets historiques devant être retirés.

Conformément au plan de communication de l'IRPH concernant les sites à petite échelle [71], le personnel des LNC a continué d'appliquer un certain nombre de tactiques de communication et de sensibilisation des propriétaires à chaque étape du contrôle et pendant toute la durée de l'assainissement et de la restauration de la propriété lorsque cette dernière contient des déchets radiologiques.

En 2024, les résidents ont fait la connaissance de Scott Cameron, le nouveau directeur général de l'IRPH, qui leur a fait part de son intention de se concentrer sur le nettoyage des propriétés privées maintenant que les travaux sur les principaux sites touchent à leur fin. La stratégie de communication à l'appui de ce plan visait surtout à diffuser de l'information au sujet des modifications proposées aux critères de nettoyage de l'IRPH, ainsi qu'à répondre aux questions relatives au calendrier. L'équipe chargée des communications et des relations avec les parties prenantes des LNC a pris l'initiative de contacter la collectivité et certains résidents afin de leur fournir de l'information et de vérifier leurs coordonnées afin de leur envoyer les mises à jour de l'IRPH.

En réponse aux commentaires reçus relativement aux communications sur l'assainissement des propriétés privées, les LNC ont misé sur des échanges ouverts avec les résidents et les parties prenantes. C'est ainsi que nous avons apporté des modifications importantes au programme,

dans un souci de répondre à la rétroaction de la collectivité et aux nouvelles considérations et défis qui se posaient dans le cadre de la planification et de l'exécution du projet. Au nombre de ces modifications, signalons que les résidents se voient désormais offrir un plus grand choix d'options lors de l'assainissement de leur propriété et que, au lieu de se concentrer sur l'accélération des délais d'exécution, on veille à minimiser les perturbations liées aux travaux.

#### **15.1.5.2      Communications individuelles avec les propriétaires fonciers**

Tous les propriétaires faisant partie de l'enquête radiologique reçoivent un dossier de consentement et de planification décrivant le processus et leur demandant de confirmer par écrit leur participation. Une fois le consentement signé, des appels téléphoniques individuels sont effectués pour fixer les rendez-vous afin de procéder au contrôle radiologique.

Lorsque l'on a trouvé des déchets sur une propriété, les LNC communiquent avec le propriétaire pour lui donner les résultats des tests et une brochure lui donnant un aperçu de la conception des travaux – une vue d'ensemble des prochaines étapes et de ce à quoi il faut s'attendre au cours du processus. Lors de réunions avec chaque propriétaire concerné, on examine le dossier de conception de la propriété et on y apporte éventuelles modifications; les détails sont mis au point et l'entente d'assainissement et de remise en état est signée.

Avant le début des travaux sur les propriétés privées, une séance d'information est organisée à l'intention des propriétaires afin d'examiner les travaux à venir et de préciser ce à quoi les propriétaires et les voisins peuvent s'attendre tout au long du processus d'assainissement et de remise en état.

Du début du contrôle radiologique jusqu'à la remise en état et l'achèvement des travaux, le personnel chargé des communications est disponible par téléphone, par courrier électronique et en personne afin d'aider les propriétaires à s'y retrouver dans le processus et pour répondre à toutes les questions et préoccupations.

En 2024, le personnel des LNC a eu 11 095 interactions avec les propriétaires fonciers. Un résumé des interactions avec les propriétaires fonciers privés est présenté dans le tableau 29.

**Tableau 29 : Interactions avec les propriétaires fonciers privés en 2024**

Type d'interaction	Nombre
Appels téléphoniques	3 340
Communications écrites	6 467
Réunions avec les propriétaires	556
Visites sur le terrain	732

**15.1.5.3 Séances d'information sur les propriétés privées**

Avant les travaux sur les propriétés privées, une réunion virtuelle est organisée avec tous les propriétaires des propriétés devant être assainies dans un quartier donné. Le personnel des LNC et l'entrepreneur désigné présentent les plans de chaque propriété, y compris la préparation du site, les plans d'atténuation et la logistique quotidienne, notamment le stationnement, la livraison du courrier, le ramassage des ordures, etc.

**15.1.5.4 Personnel des communications sur le terrain**

Les agents de liaison sur le terrain se rendent régulièrement sur les sites des propriétés pour traiter les problèmes qui se posent. Ils ont essentiellement pour rôle d'atténuer toute situation d'escalade résultant des préoccupations des propriétaires à l'égard des activités du projet.

Leur rôle principal consiste à atténuer toute situation liée aux activités du projet qui pourrait dégénérer en inquiétudes pour les propriétaires fonciers. Au besoin, les agents identifient et appuient la mise en œuvre de mesures d'adaptation pour les personnes qui se trouvent dans des circonstances atténuantes.

**15.1.5.5 Lettres de refus de participation**

Dans un effort constant visant à encourager les propriétaires fonciers à participer au programme de contrôle radiologique des propriétés, les LNC ont mis en place un protocole complet pour contacter les propriétaires de Port Hope qui n'ont pas donné leur consentement pour participer à l'étude radiologique des propriétés ou pour la poursuivre. L'objectif de ces activités est de vérifier s'ils souhaitent être inclus dans l'étude. Si aucune réponse n'est reçue après plusieurs tentatives pour contacter un propriétaire, les LNC envoient une lettre de refus de participation indiquant que le destinataire dispose de 30 jours pour confirmer s'il souhaite ou pas participer au programme d'assainissement de l'IRPH.

### 15.1.5.6 Accès à l'information sur les propriétés de Port Hope

Quand un propriétaire le demande, les LNC lui fournissent une lettre sur l'état radiologique de sa propriété. Cette lettre présente les résultats des enquêtes radiologiques et des activités d'assainissement qui ont été réalisées sur la propriété jusque-là.

Lorsqu'une propriété est mise en vente et que le propriétaire fournit la lettre sur l'état radiologique aux éventuels acheteurs, le personnel des LNC est disponible (avec l'autorisation écrite du propriétaire) pour s'entretenir avec les éventuels acheteurs et répondre à toute question concernant les renseignements contenus dans la lettre.

### 15.1.5.7 Demande de modification du permis de l'IRPH : Modification des critères d'assainissement de l'IRPH (demande de modification)

En 2024, les LNC ont continué d'informer les publics internes et externes au sujet de la proposition de modifier le critère de décontamination de l'arsenic prévu au permis de l'IRPH. Les LNC ont également continué de recueillir les commentaires du public. Le tableau 30 présente une liste des activités liées à la demande de modification.

**Tableau 30 : Communications de 2024 au sujet de la demande de modification**

Date	Emplacement	Événement
<b>Parties prenantes/public</b>		
29-01-2024	Port Hope	Réunion du directeur général de l'IRPH avec le nouveau PDG de la municipalité de Port Hope.
22-03-2024	Port Hope	Réunion du groupe Save Our Trees (préservons nos arbres)
16-04-2024	Port Hope	Mise à jour auprès du conseil municipal de Port Hope
27-05-2024	Port Hope	Réunion des résidents de la coalition de la rue Dorset
30-07-2024	Port Hope	Bulletin de nouvelles du projet de Port Hope
06-08-2024	Port Hope	Formation sur les critères de nettoyage de l'IRPH offerte au conseil municipal de Port Hope
13-09-2024	Port Hope	Kiosque d'information de l'IRPH à la foire d'automne de Port Hope
24-09-2024	Port Hope	Mise à jour auprès du conseil municipal de Port Hope
02-10-2024	Port Hope	Présentation spéciale sur les critères de nettoyage de l'IRPH devant le conseil municipal de Port Hope
07-10-2024	Port Hope	Réunion des résidents de la coalition de la rue Dorset avec la municipalité de Port Hope
30-10-2024	Port Hope	L'IRPH cet automne – séance d'information publique

<b>Employés</b>		
03-10-2024	Port Hope	Courriel du directeur général à l'ensemble du personnel concernant le soutien du conseil municipal de Port Hope à la modification des critères de nettoyage de l'IRPH
<b>Produits de communication et site Web</b>		
24-06-2024	PHAI.ca	Critères de nettoyage de l'IRPH : Vidéo faisant le point sur les modifications proposées
25-11-2024	PHAI.ca	Mise à jour : soutien de la part du conseil municipal

DG – Directeur général; PDG – Président et chef de la direction

Les discussions et les commentaires ont été consignés et pris en compte, le cas échéant, afin d'affiner le message, de répondre aux questions courantes et de maintenir un dialogue ouvert sur le soutien et les préoccupations tout au long du processus de consultation.

- En juin 2024, les LNC ont réalisé une vidéo présentant en détail l'historique et le processus de la demande de modification des critères d'assainissement de l'IRPH. Cette vidéo répondait aux questions et aux commentaires que les LNC avaient reçus des résidents et des parties prenantes locales.
- Lors d'une réunion extraordinaire tenue le 2 octobre 2024, le conseil municipal de Port Hope a voté à l'unanimité en faveur de la modification proposée des critères d'assainissement de l'IRPH. Cette décision marque une avancée dans le processus de modification des critères et reflète l'engagement du conseil municipal à préserver les arbres et à minimiser les répercussions du projet sur la collectivité.

## 15.2 Relations avec les Autochtones

Conformément à *l'appel à l'action n° 92 de la Commission de vérité et réconciliation, intitulé « Les entreprises et la réconciliation »* [72], les LNC accordent la priorité à la reconnaissance des droits et des intérêts des Autochtones en s'informant continuellement sur leurs valeurs et leurs intérêts. Pour ce faire, nous avons régulièrement des réunions avec les communautés et les organisations autochtones, nous effectuons également avec elles des visites de sites de projet. Elles ont également la possibilité de se prononcer au sujet de l'information relative au projet, les documents et la planification des consultations. On veut ainsi s'assurer que leur vision du monde et leurs préoccupations sont partagées et comprises. Les systèmes de connaissances autochtones sont intégrés dans la planification et les activités des projets des LCN.

Les LNC entretiennent avec les Autochtones des relations qui continuent d'évoluer et de se développer. En mars 2024, un conseiller principal en relations avec les Autochtones a intégré l'équipe responsable de ce dossier pour travailler directement avec les communautés et les mobiliser. Lors de la première réunion trimestrielle de tout le personnel du PDH, le nouveau

conseiller a été présenté au personnel et a donné un aperçu et une mise à jour sur les relations du PDH avec les Autochtones, tout en faisant la promotion des prochaines possibilités de formation au sein des LNC.

En janvier 2024, les LNC ont accueilli un nouveau directeur des relations avec les Autochtones, chargé de superviser les communications avec les communautés et les organisations autochtones relatives à tous les sites du projet. Le personnel des relations avec les Autochtones des LNC se réunit chaque semaine avec le directeur pour faire le point sur le projet, cerner les problèmes potentiels et planifier les améliorations à apporter à la mobilisation interne.

Le personnel des relations avec les Autochtones du PDH participe également à des réunions bimensuelles avec le personnel des LNC chargé de la diversité, de l'équité et de l'inclusion afin de partager des informations et des ressources tout au long de l'année.

### **15.2.1 Communautés et organisations autochtones identifiées**

Depuis le début de la première phase de planification des projets de l'IRPH les collectivités de Mississauga des Premières Nations signataires des traités Williams sont mobilisées. Elles ont participé aux consultations relatives à l'évaluation environnementale réalisée au début des années 2000, qui a donné lieu à plus de 40 consultations auprès des communautés et organisations autochtones au cours des huit dernières années.

Lorsque l'IRPH est passé à la seconde phase du projet, en 2012, les communautés Mississauga ont demandé de recevoir régulièrement des mises à jour sur le projet, ce qui a été fait. Les LNC ont également communiqué les mises à jour sur l'IRPH à d'autres communautés et organisations susceptibles d'être intéressées par le projet en raison de leur proximité et de leur intérêt pour d'autres projets dans la région où se déroulent les activités de l'IRPH.

Le travail de liaison continue d'évoluer, tant du point de vue de la fréquence des événements que du niveau de participation des peuples autochtones.

Le tableau 31 présente une liste des communautés et organisations autochtones consultées.

**Tableau 31 : Communautés et organisations autochtones**

<b>Communautés (par organisation représentante) ou organisations autochtones</b>	<b>Justification</b>
Première Nation d'Alderville	Communauté jouissant de droits issus de traités
Première Nation de Curve Lake	Communauté jouissant de droits issus de traités
Première Nation Hiawatha	Communauté jouissant de droits issus de traités

Première Nation des Mississaugas de Scugog Island	Communauté jouissant de droits issus de traités
Première Nation de Beausoleil	Communauté jouissant de droits issus de traités
Première Nation des Chippewas de Georgina Island	Communauté jouissant de droits issus de traités
Première Nation des Chippewas de Rama	Communauté jouissant de droits issus de traités
Mohawks de la baie de Quinte	Communautés ayant des intérêts
Nation Anishinabek	Organisation ayant des intérêts
Nation métisse de l'Ontario	Organisation ayant des intérêts

De plus amples renseignements sont fournis ci-dessous pour chaque communauté et organisation autochtone qui collabore avec les LNC dans le cadre de l'IRPH. Les renseignements généraux sur chaque communauté, indiqués en italique, ont été adaptés à partir du site Web de chaque communauté et d'autres sources publiques.

### 15.2.2 Premières Nations signataires des traités Williams

Les Premières Nations signataires des traités Williams sont représentées par les communautés Chippewas des Premières Nations de Beausoleil, Georgina et Rama, et les communautés Mississauga (MishiSaagiig) des Premières Nations d'Alderville, Curve Lake, Hiawatha et Scugog Island. Au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, ces sept communautés ont toutes participé à ce que l'on appelle les « traités préconfédération » avant et après l'établissement de leurs territoires actuels. En 1923, après des décennies de correspondance avec le gouvernement au sujet de l'empiètement sur leurs terres non cédées dans le sud de l'Ontario, une commission a été créée pour recueillir des témoignages dans les sept communautés. Ceci a donné lieu, en novembre 1923, à la validation de leurs revendications et la signature rapide des traités Chippewa et Mississauga. Les lacunes de ces traités ont fait l'objet d'un procès en 1992, qui a abouti à l'accord de règlement des traités Williams, en 2018.

En 2024, d'un commun accord, les réunions de groupe avec les Premières Nations signataires des traités Williams sont passées d'un rythme mensuel (établi à la demande des Nations en 2021) à un rythme trimestriel. Les réunions ont eu lieu en janvier, avril, juillet et octobre et ont porté sur les mises à jour communautaires et le partage d'informations, ainsi que sur les mises à jour concernant l'IRPH et les domaines de collaboration. Les sujets de discussion ont été déterminés à l'avance pour chaque réunion en fonction des intérêts des Nations. Ainsi, les réunions ont notamment porté sur les priorités et la planification des réunions, les modifications proposées aux critères de nettoyage de l'IRPH et sur le processus d'approvisionnement d'EACL, organisme gouvernemental dont la gestion est confiée à un entrepreneur.

Il a également été question des projets des LNC menés sur les terres visées par les traités Williams, notamment le projet d'installation de gestion des déchets près de la surface, sur le site des Laboratoires de Chalk River, et du déclassement de la centrale nucléaire de démonstration.

Étant donné l'adoption d'un calendrier de réunions trimestrielles, chaque Nation s'est vu offrir la possibilité de tenir des réunions individuelles avec le personnel chargé des relations avec les Autochtones et de la gestion de l'assainissement environnemental des LNC. Des réunions trimestrielles ont été organisées à la demande de la Première Nation de Curve Lake, de la Première Nation de Hiawatha et de la Première Nation des Mississaugas de Scugog Island. En novembre 2024, la Première Nation d'Alderville a manifesté son intérêt pour la mise en place de réunions trimestrielles; ces réunions ont été confirmées pour 2025.

Un certain nombre de réunions thématiques ont été organisées avec chaque Nation en fonction des initiatives des LNC et des demandes et intérêts de chaque Nation. De plus amples renseignements concernant chaque nation sont présentés dans les sections ci-dessous.

#### 15.2.2.1 Première Nation d'Alderville

*La Première Nation d'Alderville abrite les Mississauga Anishinabeg de la nation Ojibway depuis le milieu des années 1830. Avant cette date, le peuple vivait sur ses terres traditionnelles autour de la baie de Quinte (Grape Island), mais avec l'afflux de colons après la Révolution américaine, son existence s'est trouvée soumise à une pression croissante. Les Britanniques, qui avaient perdu leurs colonies américaines après 1783, ont été contraints de trouver un endroit où installer les soldats et les civils qui étaient restés fidèles au roi pendant le conflit. C'est pourquoi la baie de Quinte est devenue une zone de colonisation pour ceux qui se sont fait connaître sous le nom de loyalistes de l'Empire-Uni. Les Mississauga ont alors été directement touchés par les premières « cessions de terres » de cette colonisation, le long du fleuve Saint-Laurent et de la baie [73].*

En 2024, la Première Nation d'Alderville a participé aux réunions trimestrielles des Premières Nations signataires des traités Williams. Elle a reçu des renseignements, les bulletins d'information, les mises à jour sur les projets et les divulgations publiques. Elle a aussi été mise au courant du projet de restauration des aqueducs Ouest et de la proposition de modification des critères de nettoyage de l'IRPH et s'est vu offrir la possibilité d'une mise à jour ou d'une présentation.

En mai et juin 2024, les LNC ont tenu des réunions distinctes avec chacune des Nations Mississauga (Alderville, Curve Lake, Hiawatha et Mississaugas of Scugog Island) afin de faire le point sur le projet de restauration des aqueducs Ouest. Veuillez consulter la section 15.2.10.2 pour de plus amples renseignements.

Toujours en mai 2024, les LNC ont distribué aux Premières Nations signataires des traités Williams les plans de restauration et de plantation du ravin de la promenade Highland Sud, à des fins d'examen et de rétroaction.

Les LNC ont eu le plaisir de parrainer le pow-wow de la Première Nation d'Alderville, en juillet 2024.

En septembre 2024, après avoir reçu une mise à jour de l'information publique au sujet du rejet d'effluents sur le site des LCR, le personnel des Premières Nations d'Alderville responsable des consultations a demandé une réunion avec le personnel chargé de la gestion environnementale des LCR-LNC afin d'effectuer un suivi serré du rejet imprévu d'effluents d'égouts sanitaires sur le site des LCR. Les informations relatives à la réunion ont été reçues et il a été confirmé que leurs préoccupations avaient été prises en compte.

#### **15.2.2.2 Première Nation Beausoleil**

La Première Nation Beausoleil (G'Chimnissing) est une Première Nation ojibwée située dans le comté de Simcoe, en Ontario, au Canada. Elle a un gouvernement de bande. Le principal établissement se trouve à l'extrême sud de la baie Georgienne, sur les îles Christian, Beckwith et Hope. La communauté et les bureaux du gouvernement sont situés sur l'île Christian. [74]

En tant que membre des Premières Nations signataires des traités Williams, la Première Nation Beausoleil a été identifiée comme étant susceptible de s'intéresser à l'IRPH en raison de sa proximité et de son intérêt pour d'autres projets dans la région où se déroulent les activités de l'IRPH.

En 2024, les Chippewas ont reçu des invitations et des ordres du jour pour les réunions trimestrielles avec les Premières Nations signataires des traités Williams. Les LNC ont continué à transmettre à la Première Nation Beausoleil de l'information, des bulletins d'information, des mises à jour sur les projets et des divulgations publiques. Elle a aussi été invitée à donner son avis et une rétroaction sur le projet de restauration du site des aqueducs Ouest (section 15.2.10.2) et la proposition de modification des critères de nettoyage (section 15.1.5.7). On a également proposé de faire une présentation ou une mise à jour sur ces projets.

En mai 2024, les LNC ont distribué les plans de restauration et de plantation du ravin de la promenade Highland Sud, à des fins d'examen et de rétroaction.

#### **15.2.2.3 Première Nation des Chippewas de Rama**

La Première Nation des Chippewas de Rama est située à environ une heure et demie au nord de Toronto, sur un territoire de 2 500 acres niché dans la région des lacs de l'Ontario, sur la rive est du lac Couchiching. Les Ojibwés font partie de la Confédération des Trois Feux, tout comme les Nations Odawa et Pottawatomi [75].

En tant que membre des Premières Nations signataires des Traités Williams, la Première Nation des Chippewas de Rama a été identifiée comme pouvant s'intéresser à l'IRPH. Au fil des ans, les LNC se sont engagés dans un dialogue bilatéral et un partage mutuel d'informations.

En mai 2024, les LNC ont distribué aux Premières Nations signataires des Traités Williams les projets de plans de restauration et de plantation du ravin de la promenade Highland Sud afin qu'elles les examinent et donnent leur avis.

En 2024, les Chippewas ont reçu des invitations et des ordres du jour pour les réunions trimestrielles avec les Premières Nations signataires des traités Williams. Les LNC ont également continué à fournir d'information, des bulletins d'information, des mises à jour sur les projets et des divulgations publiques, ainsi que des informations sur le projet de restauration du site des aqueducs Ouest et sur la proposition de modification des critères de nettoyage, avec la possibilité d'une mise à jour ou d'une présentation.

#### **15.2.2.4 Première Nation de Curve Lake**

Les membres de la *Première Nation de Curve Lake* sont les *Michi Saagig* ou *Mississaugas de la grande nation Anishinaabe* (*uhnishi-nahbe*). Le nom « *Anishinaabe* » est dérivé de *an-ish-aw*, qui signifie « sans cause » ou « spontané », et du mot *in-au-a-we-se*, qui signifie « corps humain ». Cela se traduit par « homme spontané ». Les *Anishinaabe* n'avaient pas d'alphabet écrit, mais ils disposaient d'un ensemble de symboles pictographiques ou pictogrammes qui servaient à enseigner au moyen de récits. Les enseignements traditionnels ont montré qu'avant le contact avec les Européens, ils partageaient leurs terres avec les nations *Odawa* et *Huron*. Ils sont le peuple traditionnel de la rive nord du lac *Ontario* et de ses affluents; ce territoire appartient aux *Mississauga* depuis des temps immémoriaux. [76]

En 2024, des réunions trimestrielles ont été organisées avec le personnel de consultation de la Première Nation de Curve Lake afin de lui transmettre de l'information et des mises à jour. Le service des relations avec les Autochtones et de la gestion de l'assainissement environnemental des LNC a fait le point sur le projet. En collaboration avec les représentants de la Nation, nous avons cerné des sujets de discussion, notamment la nécessité de faire le point sur le plan de restauration de la centrale nucléaire de démonstration et la proposition de modification des critères d'assainissement des LNC.

En mai 2024, les LNC ont distribué les plans de restauration et de plantation du ravin de la promenade Highland Sud, à des fins d'examen et de rétroaction.

En juin 2024, les LNC ont tenu une réunion avec la Première Nation de Curve Lake afin de faire le point sur le projet de restauration du site des aqueducs Ouest. Veuillez consulter la section 15.2.10.2 pour de plus amples renseignements.

En juillet 2024, le personnel responsable des relations avec les Autochtones des LNC a participé à la soirée du symposium des récolteurs de la Première Nation de Curve Lake. Il tenait un kiosque d'information sur l'IRPH et les possibilités d'emploi et d'affaires connexes.

En septembre 2024, les LNC ont eu le plaisir de parrainer le pow-wow annuel de la Première Nation de Curve Lake, auquel plusieurs cadres supérieurs des LNC ont pu assister.

En novembre 2024, la Première Nation de Curve Lake a invité le personnel chargé des relations avec les Autochtones des LNC au Musée canadien du canot afin de le sensibiliser à leur culture. La visite a été suivie d'un déjeuner au cours duquel un aîné et un chef de la communauté ont partagé leurs enseignements. Cette rencontre a été l'occasion de rencontrer le nouveau personnel responsable des consultations et du soutien de la Première Nation de Curve Lake. Plus tard au cours du mois, les LNC ont participé au salon de l'emploi « Alternative Routes » de la Première Nation de Curve Lake. Ils ont alors communiqué de l'information sur les sites, les projets et les postes disponibles.

En décembre 2024, les LNC ont organisé une réunion spéciale avec le personnel responsable des consultations de la Première Nation de Curve Lake afin de lui transmettre de l'information générale et de faire le point sur la demande des LNC visant à modifier les critères de nettoyage de l'IRPH. Veuillez consulter la section 15.1.5.7 pour de plus amples renseignements.

### 15.2.2.5 Première Nation des Chippewas de Georgina Island

La [\*Première Nation des Chippewas de Georgina Island\*](#) est une nation Anishinaabe située sur la rive sud du lac Simcoe. Leurs ancêtres habitaient la région du lac Simcoe bien avant l'arrivée des colons. Six ans après une expérience gouvernementale visant à coloniser le peuple Chippewa en 1830, le chef Joseph Snake a ramené son peuple sur l'île Snake, puis sur l'île Georgina à mesure que la communauté s'agrandissait. L'île Georgina a été la première communauté au Canada à ratifier l'accord-cadre sur la gestion des terres des Premières Nations et à préserver les droits inhérents de chasse, de pêche et de cueillette. [77]

En tant que membre des Premières Nations signataires des traités Williams, la Première Nation de Georgina Island a été identifiée comme étant susceptible de s'intéresser à l'IRPH en raison de sa proximité et de son intérêt pour d'autres projets dans la région où se déroulent les activités de l'IRPH.

En mai 2024, les LNC ont distribué aux Premières Nations signataires des traités Williams les plans de restauration et de plantation du ravin de la promenade Highland Sud, à des fins d'examen et de rétroaction.

En 2024, la Première Nation de Georgina Island a reçu les invitations et les ordres du jour des réunions trimestrielles avec les Premières Nations signataires des traités Williams. Les LNC ont également continué à distribuer de l'information, des bulletins d'information, des mises à jour

sur les projets et des divulgations publiques, ainsi que des informations sur le projet de restauration du site des aqueducs Ouest et sur la proposition de modification des critères de nettoyage, avec la possibilité d'une mise à jour ou d'une présentation.

#### **15.2.2.6 Première Nation Hiawatha**

*La Première Nation Hiawatha est située sur la rive nord du lac Rice, à l'est de la rivière Otonabee, dans le canton d'Otonabee, à environ 30 kilomètres au sud de Peterborough.*

*La Première Nation comprend environ 2 145 acres de terres, dont 1 523 font l'objet de certificats de possession. [78]*

En 2024, des réunions trimestrielles ont été organisées avec le personnel responsable des consultations de la Première Nation de Curve Lake afin de lui transmettre de l'information et des mises à jour. Le service des relations avec les Autochtones et de la gestion de l'assainissement environnemental des LNC a fait le point sur le projet. En collaboration avec les représentants de la Nation, nous avons cerné des sujets de discussion, notamment la nécessité de faire le point sur le plan de restauration de la centrale nucléaire de démonstration et la proposition de modification des critères d'assainissement des LNC.

En mai 2024, les LNC ont distribué aux Premières Nations signataires des traités Williams les plans de restauration et de plantation du ravin de la promenade Highland Sud, à des fins d'examen et de rétroaction.

En mai et juin 2024, les LNC ont tenu des réunions distinctes avec chacune des Nations Mississauga (Alderville, Curve Lake, Hiawatha et Mississaugas of Scugog Island) afin de faire le point sur le projet de restauration des aqueducs Ouest. Veuillez consulter la section 15.2.10.2 pour de plus amples renseignements.

En septembre 2024, après avoir reçu une mise à jour de l'information publique au sujet du rejet d'effluents sur le site des LCR, le personnel des Premières Nations d'Alderville responsable des consultations a demandé une réunion avec le personnel chargé de la gestion environnementale des LCR-LNC afin de faire un suivi serré au sujet du rejet imprévu d'effluents d'égouts sanitaires sur le site des LCR. Les informations relatives à la réunion ont été reçues et il a été confirmé que leurs préoccupations avaient été prises en compte.

Les LNC ont eu le plaisir de parrainer le pow-wow de la Première Nation Hiawatha, en septembre.

#### **15.2.2.7 Première Nation des Mississaugas de Scugog Island**

*La Première Nation des Mississaugas de Scugog Island ont quitté leur ancienne terre natale au nord du lac Huron vers 1700 pour s'installer dans le sud de l'Ontario. Les Mississaugas sont une branche de la grande Nation Ojibwa, l'un des plus grands groupes autochtones du Canada. Depuis des temps immémoriaux, les Mississaugas tiraient tous leurs moyens de*

*subsistance de l'environnement qui les entourait (« Terre Mère ») : ils chassaient, pêchaient et récoltaient des plantes pour se nourrir et se soigner. Le riz sauvage, un aliment de base important, pousse dans les eaux peu profondes. Il était récolté à la fin de l'été à l'aide de canots en écorce de bouleau. [79]*

En 2024, des réunions trimestrielles ont été organisées avec le personnel responsable des consultations de la Première Nation des Mississaugas de Scugog Island afin de lui transmettre de l'information et des mises à jour. Le service des relations avec les Autochtones et de la gestion de l'assainissement environnemental des LNC a fait le point sur le projet. En collaboration avec les représentants de la Nation, nous avons cerné des sujets de discussion, notamment la nécessité de faire le point sur le plan de restauration de la centrale nucléaire de démonstration et la proposition de modification des critères d'assainissement des LNC.

La Première Nation des Mississaugas de Scugog Island avait exprimé son intérêt à participer à un examen par les pairs de l'évaluation des risques qui se posent sur le site de la lagune Chemetron une fois l'excavation terminée. Une réunion spéciale a été consacrée à cette question en janvier 2024.

La réunion trimestrielle de mai 2024 s'est déroulée en personne, en présence du personnel chargé des consultations et du responsable du personnel de Voyageur (entreprise de construction appartenant à la nation). Elle a porté sur les mises à jour des projets de l'IRPH et s'est concentrée sur la lagune Chemetron. La réunion a été suivie d'une visite du site du projet de la lagune Chemetron.

La réunion comprenait également un aperçu du plan de compensation et de restauration des aqueducs Ouest et des options possibles (voir la section 15.2.10.2 pour plus d'informations).

Toujours en mai 2024, les LNC ont distribué aux Premières Nations signataires des traités Williams les projets de plans de restauration et de plantation pour le ravin sud de la promenade Highland pour qu'elles les examinent et leur fassent part de leurs commentaires. La Première Nation des Mississaugas de Scugog Island a donné ses impressions sur les plans, qui ont été prises en compte et intégrées dans les projets de plans.

Les LNC ont été heureux d'apporter une contribution financière pour soutenir le pow-wow annuel de la Nation, qui s'est tenu en juillet.

En décembre 2024, les LNC ont organisé une réunion spéciale avec le personnel responsable des consultations de la Première Nation de Curve Lake afin de lui transmettre de l'information générale et de faire le point sur la demande des LNC visant à modifier les critères de nettoyage de l'IRPH. Veuillez consulter la section 15.1.5.7 pour de plus amples renseignements.

## 15.2.3 Organisations ayant un intérêt dans l'IRPH

### 15.2.3.1 La Nation Anishinabek

*La Nation Anishinabek a créé l'Union des Indiens de l'Ontario (UIO) en tant que secrétariat en 1949. L'UIO a été créée parce que la Nation Anishinabek n'existe pas légalement et qu'il fallait constituer une entité juridique pour conclure des accords juridiquement contraignants. La nation Anishinabek est un défenseur politique de 39 Premières Nations membres de l'Ontario. La nation Anishinabek est la plus ancienne organisation politique de l'Ontario et ses racines remontent à la Confédération des Trois Feux, qui existait bien avant l'arrivée des Européens. [80]*

En 2019, la Nation Anishinabek a pris contact avec les LNC afin d'établir une relation et d'explorer les possibilités économiques pour les Nations membres. Au fil des ans, les LNC ont participé à des réunions, des présentations et des visites de sites avec des représentants et des membres du Grand Conseil.

En 2024, les LNC ont continué à fournir de l'information, des bulletins d'information, des mises à jour sur les projets et des divulgations publiques.

### 15.2.3.2 Mohawks de la baie de Quinte

*Les Mohawks de la baie de Quinte sont une Première Nation du comté de Hastings, en Ontario. Ils contrôlent le territoire mohawk de Tyendinaga, une réserve de 7 362,5 hectares située sur les rives de la baie de Quinte, dans le sud-est de l'Ontario, à l'est de Belleville.*

*La terre ancestrale de la Nation mohawk est la vallée de la rivière Mohawk, qui se trouve dans l'État de New York. Les Mohawks sont considérés comme la Nation la plus à l'est de la Confédération iroquoise/des Six Nations et sont donc appelés les gardiens de la porte orientale. À l'origine, la Confédération des Cinq Nations était composée des Nations mohawk, oneida, onondaga, cayuga et seneca. Lorsque les Tuscaroras ont été adoptés par la Confédération iroquoise, vers 1722, les Iroquois étaient connus sous le nom de « Confédération des Six Nations ». [81]*

Au fil du temps, les LNC ont envoyé aux Mohawks de la baie de Quinte des mises à jour sous forme d'envois postaux d'informations sur les projets. Ils les ont également conviés à des événements spéciaux, notamment la Journée de l'industrie, des salons de l'emploi et des séances d'information.

En 2024, les LNC ont continué à envoyer des informations, des bulletins d'information, des mises à jour sur les projets et des divulgations publiques.

**15.2.3.3 Nation Métis de l'Ontario**

*En 1993, la Nation métisse de l'Ontario a été créée grâce à la volonté des Métis et des communautés métisses de tout l'Ontario qui se sont réunis pour créer une structure de gouvernance propre aux Métis [82].*

Au fil du temps, les LNC ont collaboré avec la Nation métisse de l'Ontario, en particulier avec les représentants de la région 6 (est de l'Ontario, y compris Peterborough et Ottawa), de la région 8 (y compris Durham et la région du Grand Toronto) et du Conseil métis du district de Wapiti, et ont engagé un dialogue et des échanges d'informations dans les deux sens.

En 2024, les LNC ont continué à fournir de l'information, des bulletins d'information, des mises à jour sur les projets et des divulgations publiques.

**15.2.4 Relations avec les communautés et organisations autochtones**

Le tableau 12 présente une liste de toutes les activités menées en 2024 dans le cadre de nos relations avec les communautés et organisations autochtones.

**Tableau 32 : Activités dans le cadre de nos relations avec les Autochtones en 2024**

Date	Emplacement	Activité
11 janvier	Réunion (Zoom)	Réunion avec la Première Nation des Mississaugas de Scugog Island au sujet de la planification de l'évaluation du risque
11 janvier	Réunion (Zoom)	Réunion au sujet des aqueducs Ouest 4 directions, Pêches et Océans Canada, les LNC et WSP
31 janvier	Réunion (Zoom)	Réunion des Premières Nations signataires des Traités Williams : réunion trimestrielle, Gestion de l'assainissement de l'environnement (GAE)
31 janvier	Courriel	Divulgation publique à toutes les communautés et organisations autochtones : Problèmes de formation à Chalk River
9 février	Courriel	Divulgation publique aux communautés et organisations autochtones : déversement d'eaux usées au port de Port Hope
14 février	Réunion (Zoom)	Réunion 4 Direction – commentaires sur le site des aqueducs Ouest
16 février	Réunion (Zoom)	Discussion avec le fondateur de 4 Directions au sujet de la collaboration avec la municipalité de Port Hope
04 mars	Port Hope	Réunion : Entrepreneur autochtone concernant les questions/préoccupations relatives aux contrats de l'IRPH.
14 mars	Courriel	Invitation lancée à toutes les communautés et organisations autochtones – Webinaire de mise à jour communautaire des LNC
25 mars	Réunion (Zoom)	Réunion trimestrielle, GAE, Première Nation des Mississaugas de Scugog Island
27 mars	Réunion (Zoom)	Réunion trimestrielle, GAE, Première Nation Hiawatha
27 mars	Réunion (Zoom)	Réunion trimestrielle, GAE, Curve Lake
2 avril	Courriel	Divulgation publique aux communautés et organisations autochtones : clôtures tombées au parc du centre récréatif Lions en raison de vents violents
3 avril	Réunion virtuelle	Réunion LNC, WSP, 4 Directions Clarifications techniques au sujet du site des aqueducs Ouest, prochaines étapes
22 avril	Port Hope	Réunion entre 4 Directions of Conservation Consulting (mandatée par la Première Nation de Curve Lake et la Première Nation de Hiawatha) et la municipalité de Port Hope concernant les plans de restauration du site des aqueducs Ouest
24 avril	Réunion (Zoom)	Réunion trimestrielle, GAE, Premières Nations signataires des traités Williams, y compris une mise à jour sur le site des aqueducs Ouest
3 mai	Réunion (Zoom)	Réunion avec 4 Directions Conservation Consulting, WSP, Pêches et Océans Canada au sujet des plans du site des aqueducs Ouest
22 mai	Port Hope	Réunion avec la Première Nation des Mississaugas de Scugog Island au sujet des plans de restauration du site des aqueducs Ouest de l'IRPH, de l'évaluation du risque de la lagune Chemetron, des visites guidées du projet de l'IRPH

Date	Emplacement	Activité
10 juillet	Courriel	Divulgation publique aux communautés et organisations autochtones : débordement d'un regard d'entretien en raison de fortes pluies au parc Lions
12 juillet	Courriel	Divulgation publique aux communautés et organisations autochtones : fuite d'essence provenant d'un bateau dans le port de Port Hope
12 juillet	Courriel	Invitation à toutes les communautés et organisations autochtones – Journée de l'industrie des LNC au campus des Laboratoires de Chalk River
15 juillet	Courriel	Première Nation des Mississaugas de Scugog Island : commentaires reçus sur les plans de restauration provisoires du site des aqueducs Ouest
29 juillet	Courriel	Divulgation publique aux communautés et organisations autochtones : débordement d'eau non contaminée vers les propriétés voisines en raison de fortes pluies au parc du centre récréatif Lions
31 juillet	Réunion (Zoom)	Réunion trimestrielle, GAE, Premières Nations signataires des Traités Williams
08 août	Courriel	Invitation à toutes les communautés et organisations autochtones – Série de webinaires des LNC en septembre

Rapport annuel de conformité

Projet de gestion des déchets dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope

Rapport annuel de conformité de 2024

4500 -508760- ACMR-008526 Rév. 0

À titre d'information

Page 116 de 117

12 août	Courriel	Divulgation publique aux communautés et organisations autochtones : dépassements de seuils dans l'échantillonnage de routine des effluents dans le lac Ontario
28 août	Réunion (Zoom)	Réunion trimestrielle, GAE, Première Nation Hiawatha
04 septembre	Réunion (Zoom)	Réunion trimestrielle, GAE, Première Nation de Curve Lake
2021 06 septembre	Courriel	Divulgation publique aux communautés et organisations autochtones au sujet du rejet de ciment sec dans l'air sur la jetée centrale
17 septembre	Courriel	Divulgation publique aux communautés et organisations autochtones : problème structurel sur le site d'assainissement d'une propriété privée
18 septembre	Courriel	Invitation à toutes les communautés et organisations autochtones – Événement l'IRPH au parc
18 septembre	Réunion (Zoom)	Réunion trimestrielle, GAE, Première Nation des Mississaugas de Scugog Island
18 septembre	Réunion (Zoom)	Réunion avec la Première Nation Hiawatha au sujet Divulgation relative à l'installation de traitement des eaux usées des LCR
23 septembre	Réunion (Zoom)	Réunion avec la Première Nation Alderville au sujet de la divulgation relative à l'installation de traitement des eaux usées des LNC
30 octobre	Réunion (Zoom)	Réunion trimestrielle, GAE, Premières Nations signataires des Traités Williams
Le 15 novembre	Peterborough	Journée de sensibilisation culturelle de la Première Nation Curve Lake – Musée canadien du canot
Le 19 novembre	Courriel	Divulgation publique aux communautés et organisations autochtones : collision automobile sur un terrain appartenant à la municipalité
Le 20 novembre	Première Nation de Curve Lake	Salon de l'emploi de la Première Nation de Curve Lake : Kiosque des LNC
27 novembre	Réunion (Zoom)	Réunion des Premières Nations Hiawatha : réunion trimestrielle, GAE État de la demande des LNC visant à modifier les critères de nettoyage
03 décembre	Réunion (Zoom)	Réunion avec la Première Nation Alderville au sujet État de la demande des LNC visant à modifier les critères de nettoyage
04 décembre	Réunion (Zoom)	Réunion trimestrielle, GAE, Première Nation de Curve Lake : État de la demande des LNC visant à modifier les critères de nettoyage
10 décembre	Courriel	Divulgation publique aux communautés et organisations autochtones : déversement de gaz dans le port de Port Hope
11 décembre	Réunion (Zoom)	Première Nation des Mississaugas de Scugog Island – réunion trimestrielle, GAE État de la demande des LNC visant à modifier les critères de nettoyage
20 décembre	Courriel	Collaboration entre les LNC et les nations Mississauga : Plans de compensation et de restauration du site des aqueducs Ouest soumis au MPO

MPO – Pêches et Océans Canada; WSP – WSP Canada Inc.; GAE – Gestion de l'assainissement de l'environnement

### **15.2.5 Accords de contribution et de relations**

Les LNC appuient l'élaboration d'accords de contribution et de relations afin d'offrir un financement permettant aux communautés autochtones de continuer à participer activement aux activités de communication, de mobilisation et de planification de projet des LNC.

Les accords peuvent comprendre un soutien financier pour le temps que le personnel consacre à l'administration, aux activités de liaison communautaire et aux réunions; à l'examen de la documentation technique; aux évaluations de l'environnement et des habitats, ainsi qu'au renforcement des capacités des communautés par le biais de formations professionnelles et d'observations au poste de travail.

En 2024, les LNC ont entamé des discussions avec deux Nations en vue de prolonger des accords existants. Les discussions ont progressé avec une troisième nation en vue d'établir un accord de relations et, vers la fin de 2024, une quatrième nation a manifesté son intérêt pour conclure un accord avec les LNC. Le personnel continuera à travailler directement avec chaque Nation pour mettre au point des accords personnalisés répondant aux besoins de chaque communauté.

Les LNC sont disposés à conclure d'autres accords de contribution et de relations avec d'autres communautés et organisations autochtones.

### **15.2.6 Systèmes de connaissance autochtones**

Le programme des relations avec les Autochtones des LNC vise notamment à sans cesse améliorer la participation des communautés et organisations autochtones, ainsi que la collaboration avec ces dernières. Les LNC sollicitent l'avis des peuples et communautés autochtones afin d'intégrer leurs conseils et leurs systèmes de connaissance aux activités de projet. Cette démarche s'inscrit dans notre objectif d'avoir des interactions et des échanges constructifs avec les Autochtones.

En 2024, les LNC ont continué à collaborer avec les communautés autochtones afin d'élaborer des plans de compensation et de restauration des sites des aqueducs Ouest et du ruisseau Alexander, comprenant des principes écologiques appartenant au savoir autochtone. Cette approche favorise une meilleure remise en état des habitats halieutiques et soutiendra la durabilité et la protection des droits issus des traités relatifs à la pêche et à la récolte sur ces terres et ces cours d'eau. Veuillez consulter la section 15.2.10.2 pour de plus amples renseignements.

En mai 2024, les LNC ont fait circuler l'ébauche des plans de restauration et de plantation du site du ravin de la promenade Highland Sud. La Première Nation des Mississaugas de Scugog Island a présenté des commentaires, notamment des recommandations spécifiques sur les espèces à planter. Tous les commentaires ont été examinés et intégrés dans les plans préliminaires ou accompagnés d'une note expliquant pourquoi ils ne pouvaient pas être intégrés.

Grâce à une collaboration permanente avec les communautés autochtones, les LNC continueront d'approfondir ce sujet et s'efforceront d'intégrer les systèmes de connaissance et les visions du monde autochtone dans sa programmation environnementale et dans la planification et l'exécution de ses projets.

#### **15.2.7            Programme d'archéologie**

Les LNC ont adopté un protocole sur les découvertes archéologiques et médico-légales qui décrit les procédures à suivre si, dans le cadre des travaux de l'IRPH, on découvrait des éléments susceptibles d'avoir une valeur archéologique, que ce soit du point de vue de la culture autochtone ou autre. En vertu de ce protocole, l'archéologue qui supervise le site est en relation avec les personnes responsables du patrimoine culturel des communautés autochtones. Les LNC communiquent avec les communautés autochtones pour qu'elles participent à toutes les étapes du travail archéologique.

Une formation archéologique obligatoire est dispensée à l'ensemble du personnel de première ligne et des entrepreneurs de l'IRPH afin de leur expliquer ce à quoi on peut s'attendre pendant les travaux sur le terrain, ce qu'il faut observer et les étapes nécessaires en cas de découverte d'un artefact.

Lorsque les LNC ont été informés de la présence possible d'artefacts autochtones dans le parc du centre récréatif Lions, les communautés autochtones en ont été informées et des représentants des Premières Nations de Curve Lake et de Hiawatha se sont joints au personnel des LNC pour effectuer une visite du site avant que les terres ne soient dégagées en vue de l'excavation des contaminants. La Première Nation Hiawatha a exprimé son intérêt à observer les travaux d'assainissement sur le site, et des observateurs chargés de la liaison avec le patrimoine culturel de la Nation se sont rendus sur place en décembre 2023 pour observer les travaux, puis à nouveau en janvier 2024, lorsque les LNC ont fini de retirer les sols indigènes contaminés par des déchets. Aucun article susceptible d'avoir une importance archéologique n'a été découvert pendant les travaux.

À l'automne 2024, le personnel chargé des relations avec les Autochtones des LNC a examiné le rapport final des phases 1 et 2 de l'enquête archéologique menée le long de la route d'accès à l'IGLTD-PH, qui n'avait révélé aucun artefact susceptible d'intéresser les Autochtones.

#### **15.2.8            Liaison avec les entreprises et le commerce autochtones**

Les LNC s'engagent à mettre en œuvre *l'appel à l'action n° 92, Les entreprises et la réconciliation* [72], du rapport de la Commission de vérité et réconciliation afin de promouvoir et de favoriser activement les débouchés économiques pour les entreprises autochtones.

Pour faciliter l'accès aux possibilités de la chaîne d'approvisionnement des LNC, le site Web de l'IRPH comprend des liens vers un portail pour les fournisseurs autochtones, qui fournit aux fournisseurs potentiels ou actuels de l'information sur les occasions d'achat de biens, de

services, d'équipements, et les projets de démantèlement et de construction. Les LNC diffusent de l'information sur les événements commerciaux et professionnels de l'IRPH et des LNC, notamment les journées de l'industrie et les salons de l'emploi organisés par les LNC, ainsi que les offres d'emploi aux communautés et organisations autochtones. Tout au long de l'année, les LNC ont répondu aux demandes de renseignements et organisé des réunions avec des entreprises et des entrepreneurs autochtones, en plus de faciliter les présentations d'entrepreneurs des LNC travaillant dans le cadre de l'IRPH.

Introduite en 2023, la stratégie pour les marchés publics et les relations avec les Autochtones [83] définit la manière dont les LNC entendent respecter leurs engagements. Elle fournit un moyen de mobilisation et de consultation relativement à la chaîne d'approvisionnement des LNC dans le contexte de la réconciliation. La stratégie a été élaborée en collaboration avec les nations autochtones et évolue afin de répondre adéquatement aux besoins des entreprises appartenant à des Autochtones.

En novembre 2024, les LNC ont participé à un salon de l'emploi (Alternative Routes Career Fair) organisé par la Première Nation de Curve Lake afin de donner des renseignements sur l'IRPH, sur les offres d'emploi et les possibilités de carrière dans le secteur de la remise en état de l'environnement.

En 2024, les LNC ont reconduit un contrat avec une société de conseil environnemental autochtone spécialisée en écologie halieutique afin de mener des travaux sur le site des aqueducs Ouest, notamment une étude de la végétation et le sauvetage de poissons dans le ruisseau Alexander, ainsi que pour apporter sa contribution aux plans de restauration.

La Première Nation des Mississaugas de Scugog Island est l'actionnaire majoritaire de Voyageur, une entreprise de construction. Lors de réunions régulières entre les LNC et les représentants de cette Première Nation, celle-ci a exprimé un intérêt soutenu pour les projets des LNC, notamment la construction de l'installation de gestion des déchets près de la surface et la phase 3 d'entretien et de surveillance des sites de l'IRPH.

### **15.2.9 Mises à jour**

Les LNC engagent régulièrement un dialogue et encouragent l'échange d'informations afin d'en savoir plus sur les communautés et organisations autochtones locales. Les LNC distribuent régulièrement aux communautés et organisations autochtones, par courrier électronique, les bulletins d'information de l'IRPH, les communiqués de presse, les divulgations publiques et les invitations à des événements spéciaux.

Les divulgations publiques dont il est question à la section 15.1.2 sont communiquées directement par courriel aux communautés et organisations autochtones, avec la possibilité de fournir plus d'informations et de répondre à toute question ou préoccupation.

Les liens aux pages de l'[IRPH](#) et aux [divulgations publiques des LNC](#) figurent dans l'ordre du jour de chaque réunion trimestrielle avec les Premières Nations des Traités de Williams et avec chaque Nation, et une section de l'ordre du jour vise à discuter des questions ou préoccupations en suspens.

#### **15.2.10 Projets en cours**

##### **15.2.10.1 Demande de modification du permis de l'IRPH : Modification des critères d'assainissement de l'IRPH (demande de modification)**

Après une pause en 2022 en raison de l'audience de renouvellement du permis de l'IRPH, les LNC ont relancé les consultations auprès des communautés et des organisations autochtones au courant de l'automne 2024. Ils ont tenu des réunions avec chacune des nations Mississauga afin de renseigner les nouveaux employés et de faire le point sur les prochaines étapes.

Les discussions et les commentaires ont été consignés et pris en compte, le cas échéant, afin d'affiner le message, de répondre aux questions courantes et de maintenir un dialogue ouvert sur le soutien et les préoccupations tout au long du processus de consultation.

##### **15.2.10.2 Remise en état du site des aqueducs Ouest**

La remise en état du site des aqueducs Ouest (propriété de la municipalité de Port Hope) comprend le retrait des déchets radioactifs de faible activité dans le ruisseau Alexander et à proximité, ainsi que la remise en état progressive du site.

Lors d'une réunion tenue en 2022 avec les Premières Nations signataires des traités Williams, les LNC ont communiqué des détails sur l'étendue des travaux de remise en état proposés pour le site des aqueducs Ouest et la zone du projet du ruisseau Alexander. Compte tenu du potentiel d'habitat de la truite mouchetée (une espèce clé sur le plan culturel) dans le ruisseau Alexander, le personnel chargé des Premières Nations de Curve Lake et Hiawatha chargé de la liaison a exprimé très vite son intérêt à participer et collaborer davantage dans le cadre de ce projet. Des réunions ont été organisées avec leur consultant tout au long de l'année 2023.

Les LNC ont engagé une entreprise environnementale autochtone spécialisée en écologie halieutique et connaissances écologiques autochtones afin d'examiner le plan d'échantillonnage et le rapport, de participer aux travaux sur le terrain et d'examiner le rapport final.

Des mises à jour régulières sur le travail de terrain, l'élaboration des plans de compensation et de restauration et les possibilités de participation ont été fournies lors de réunions mensuelles avec les Premières Nations signataires des traités Williams. En août 2023, la première ébauche des plans de compensation et de restauration a été distribuée aux Nations avec une demande de commentaires et de suggestions. En septembre 2023, les LNC ont reçu des commentaires écrits de la part de la Première Nation de Curve Lake et de la Première Nation de Hiawatha,

accompagnés de suggestions concernant les plans de restauration du ruisseau Alexander et une liste d'éléments sensibles à intégrer dans la conception, y compris des espèces importantes pour les Autochtones.

En 2024, grâce à plus de 30 points de contact, les LNC ont fourni des informations et des possibilités de participation aux Premières Nations signataires des traités Williams. Des mises à jour étaient notamment présentées à chaque réunion trimestrielle de groupe et aux réunions avec chacune des nations Mississauga.

En avril 2024, les LNC ont tenu une réunion en personne avec des cadres supérieurs de la municipalité de Port Hope (propriétaires fonciers du secteur des aqueducs Ouest) et des consultants engagés par les Premières Nations de Curve Lake et Hiawatha afin de présenter les plans de compensation et de restauration proposés et les différentes options de restauration. Le personnel municipal s'est montré très réceptif aux concepts de restauration et favorable au retour à l'état naturel de la partie ouest du site.

Plus tard, en avril 2024, les LNC ont informé les Premières Nations signataires des traités Williams qu'ils auraient une deuxième occasion d'examiner le projet de plan dans les semaines à venir. En juin, la cinquième ébauche des plans et conceptions a été transmise aux Premières Nations signataires des traités Williams. À ce moment-là, on a proposé d'organiser une réunion communautaire ou avec le personnel pour donner de plus amples renseignements sur le projet et recueillir les commentaires sur les plans provisoires.

Les Premières Nations Mississaugas de Scugog Island, Alderville, Hiawatha et Curve Lake ont demandé la tenue d'une réunion. Le personnel des LNC a fait le point sur l'historique des consultations et sur les options de conception du site du ruisseau Alexander. Les commentaires ont été enregistrés. La Première Nation d'Alderville et la Première Nation des Mississaugas de Scugog Island nous ont par la suite envoyé des réponses écrites au sujet des projets de plans.

Tous les commentaires reçus au cours des consultations ont été examinés, traités et pris en compte dans la version finale du document soumis à Pêches et Océans Canada, en décembre 2024. La participation et l'examen continu se poursuivront tout au long du processus de restauration, de construction et de surveillance du site.

L'approche collaborative adoptée pour ce projet s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par les LNC pour accroître la participation des communautés et organisations autochtones à la planification du projet et respecte l'engagement des LNC à honorer et à respecter les droits ancestraux et issus de traités en protégeant et en améliorant les terres où les Mississaugas exercent leurs droits de pêche et de récolte.

#### **15.2.10.3 Le ravin de la promenade Highland Sud**

En mai 2024, les LNC ont distribué aux Premières Nations signataires des traités Williams les plans préliminaires de restauration et de plantation du site du ravin de la promenade Highland

Sud. Les Mississaugas de Scugog Island ont manifesté leur intérêt pour l'examen des plans préliminaires, et d'autres documents leur ont été transmis à leur demande. Les commentaires écrits reçus de la Nation ont été pris en compte et traités dans les plans mis à jour.

### **15.2.11 Communications avec la collectivité d'accueil**

Le personnel des LNC assure une liaison régulière avec le personnel des municipalités d'accueil. Il présente régulièrement des mises à jour sur l'avancement du projet, les relations avec les Autochtones et les communications aux conseils municipaux et au personnel.

Au début de 2024, le directeur général du PDH a rencontré le nouveau directeur général de la municipalité de Port Hope et le nouveau consultant du projet afin de leur donner un aperçu de la collaboration avec les communautés et organisations autochtones dans le contexte de l'IRPH. Les LNC travaillent en étroite collaboration avec la municipalité de Port Hope afin d'harmoniser la planification du projet et de la restauration, de manière à garantir la protection des droits des Autochtones et à promouvoir leur participation dans la mesure du possible.

En 2024, les LNC ont collaboré avec la municipalité de Port Hope dans le cadre du projet de l'aqueduc Ouest. Il y a notamment eu une réunion spéciale entre le personnel des LNC et le cabinet de consultants autochtones engagé pour soutenir l'élaboration des plans de restauration du site. Veuillez consulter la section 15.2.10.2 pour de plus amples renseignements.

### **15.2.12 Suivi des préoccupations et prise en compte de la rétroaction**

Les LNC entretiennent un dialogue ouvert avec les communautés et organisations autochtones afin de mieux comprendre la vision du monde des Autochtones et leur relation avec la terre, et de surveiller les préoccupations relatives aux activités de l'IRPH.

Les questions et préoccupations suivantes se sont dégagées de nos échanges soutenus avec les communautés autochtones :

- Comment le développement du projet pourrait interférer avec les mouvements et la migration des animaux sur les sites du projet, et quelles mesures pourraient être prises pour interférer le moins possible.
- Les mesures d'adaptation ou d'atténuation pour les espèces en péril dans les zones de travail.
- Le déplacement des poissons et la restauration de leur habitat dans la zone portuaire.
- Le maintien de la qualité des eaux souterraines et la prévention des infiltrations.
- La fréquence des prélèvements et des analyses dans les puits.
- Les plans visant à prévenir l'intrusion d'espèces envahissantes dans les zones de travail.
- Les protocoles archéologiques des LNC.

- Les changements apportés aux critères de nettoyage de l'arsenic et des contaminants radiologiques.
- Participation et surveillance des activités du projet par les Autochtones.

Les communautés autochtones ont exhorté les LNC à laisser les sites assainis dans un meilleur état qu'au début du projet, notamment en trouvant un équilibre entre la nécessité de décontaminer les sols et de protéger les terres et les eaux.

Les commentaires reçus sur les projets de plans, les rapports et autres documents similaires sont traités et résumés dans un compte rendu qui est distribué à toutes les parties intéressées. Le document dans lequel les commentaires ont été intégrés est également joint, avec une description de la manière dont chaque commentaire a été traité et appliqué ou non, et les raisons de cette décision.

En 2024, les LNC ont distribué des projets de rapports et de documents aux Premières Nations signataires des traités Williams afin qu'elles les examinent et formulent des commentaires sur plusieurs projets, notamment sur les sites de la lagune de Chemetron, des aqueducs Ouest et du ravin de la promenade Highland Sud.

#### **15.2.13 Documentation et production de rapports**

Afin de mesurer l'efficacité du Programme de relations avec les communautés et les organisations autochtones, tous les engagements sont suivis et consignés, y compris les commentaires recueillis et les questions soulevées lors des réunions. Les réponses sont transmises par écrit, avec la contribution d'experts en la matière si nécessaire.

En tant qu'autorité de réglementation responsable de l'octroi des permis et de la surveillance de l'IRPH, la CCSN est tenue informée des relations des LNC avec les Autochtones par le biais de rapports annuels écrits.

Afin d'améliorer encore davantage le partage d'informations, en 2022, les LNC ont tenu régulièrement des réunions avec le personnel responsable des relations avec les Autochtones de la CCSN afin d'échanger des informations et des détails sur la collaboration avec les communautés et organisations; ces réunions se sont poursuivies chaque mois en 2024.

#### **15.2.14 Formation et sensibilisation du personnel des LNC**

Les LNC reconnaissent que tous les employés sont en fin de compte responsables de l'engagement de l'entreprise à participer activement aux efforts de vérité et de réconciliation, comme décrit dans l'appel à l'action n° 92 – Les entreprises et la réconciliation.

L'évolution des relations avec les Autochtones au sein des LCN passe par le perfectionnement permanent de la formation et de la sensibilisation de tous les employés. Tout au long de l'année 2024, le personnel chargé des relations avec les Autochtones du PDH a continué à donner de l'information et des enseignements culturels à l'ensemble du personnel, tout en

élargissant les ressources d'apprentissage autonome et en améliorant l'expérience utilisateur sur les pages « Relations avec les Autochtones » de mesLNC (intranet des employés). Le personnel responsable des relations avec les Autochtones se tient également à la disposition des autres employés des LCN pour tenir des conversations individuelles et pour répondre à leurs questions.

#### **15.2.14.1 Communications internes et mobilisation**

Tout au long de l'année, le service des relations avec les Autochtones des LNC a transmis au personnel de l'information, des ressources et des enseignements culturels (livres, vidéos, liens vers des cours gratuits en ligne) afin de favoriser un apprentissage soutenu. À la demande d'un employé du PDH des LNC, ces derniers ont acheté un certain nombre de livres figurant sur une liste pour que les effectifs de tous les sites du projet puissent avoir facilement accès à ces ressources.

Les journées commémoratives autochtones ont été célébrées tout au long de l'année, avec 14 articles et enseignements culturels diffusés à l'ensemble du personnel par courrier électronique et publiés sur l'intranet mesLNC sur des sujets tels que la Journée nationale des langues autochtones, la sensibilisation aux femmes et filles autochtones disparues et assassinées, et la campagne Moose Hide; des épinglettes en peau d'élan ont été mises à la disposition des employés des LNC sur tous les sites.

Pour souligner le Mois national de l'histoire autochtone, deux déjeuners-conférences ont été organisés : Les athlètes olympiques autochtones et Le chemin vers la réconciliation, avec des enseignements culturels dispensés par le conseiller principal en relations avec les Autochtones du PDH. Les séances se sont déroulées en personne au bureau de Port Hope, avec la possibilité d'y participer virtuellement. Les sessions ont été enregistrées et ajoutées à la section des ressources sur les relations avec les Autochtones de la chaîne intranet mesLNC TV. Tout au long du mois, des enseignements culturels hebdomadaires sur divers sujets ont été diffusés par courriel et publiés sur mesLNC, notamment les origines de la Journée des peuples autochtones et de la *Loi sur les Indiens*.

En septembre, pour souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, un enseignement culturel a été transmis à tout le personnel et des exemplaires du livret « Appels à l'action » du Centre national pour la vérité et la réconciliation ont été mis à la disposition de tous les employés des LNC.

Au cours de la Semaine des traités, en novembre, des articles d'actualité ont été publiés sur mesLNC par le directeur et le conseiller principal des relations avec les Autochtones du PDH, avec des liens vers un enseignement culturel sur l'histoire des traités au Canada.

À chaque réunion trimestrielle du personnel du PDH, les responsables des relations avec les Autochtones ont fait le point sur les initiatives et les activités récentes et a fourni des informations sur d'autres ressources.

#### **15.2.14.2 Formation des employés**

En 2024, le personnel chargé des relations avec les Autochtones des LNC a préparé le premier d'une série de modules de formation destinés au perfectionnement des employés. Cette formation obligatoire donne un aperçu des protections internationales, nationales et corporatives des droits des Autochtones, ainsi qu'un aperçu du plan d'action de réconciliation des LNC qui est en cours d'élaboration. Avant sa publication sur la plateforme de formation en ligne, des cours sur place ont été proposés à toutes les unités opérationnelles de Port Hope.

La formation sur les relations des LNC avec les Autochtones a été publiée le 30 septembre, à l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. À la fin de l'année, 96 % des employés des LNC avaient suivi la formation et le personnel a reçu de nombreux commentaires positifs.

#### **15.3 Critères d'assainissement**

Les critères d'assainissement de l'IRPH ont été élaborés et introduits pendant la phase d'évaluation environnementale du projet. Les critères d'assainissement de l'IRPH s'appliquent aux substances radiologiques et non radiologiques. Pour vérifier si les critères d'assainissement de l'IRPH sont respectés ou pour confirmer qu'un site répond déjà à ces critères, les LNC ont mis en place des procédures de vérification de l'assainissement qui fournissent des directives sur le dépistage sur le terrain, l'échantillonnage de vérification et l'analyse en laboratoire.

Conformément au MCP de l'IRPH [3], le personnel de la CCSN a été informé ([84] à [89]) des révisions apportées aux procédures suivantes de vérification de l'assainissement :

- *Projet de Port Hope – Procédure opérationnelle normalisée de vérification de l'assainissement – Sol pour les sites sans assainissement [90]*
- *Projet de Port Hope – Procédure opérationnelle normalisée de vérification de l'assainissement – Port [91]*
- *Projet de Port Hope – Procédure opérationnelle normalisée de vérification de l'assainissement – Radon [92]*
- *Projet Port Hope – Procédure opérationnelle normalisée de vérification de l'assainissement – Surfaces et objets contaminés [93]*
- *Projet Port Hope – Procédure opérationnelle normalisée de vérification de l'assainissement – Sol sur un site assaini [94]*

Au cours de la période visée par le rapport, les LCN ont continué de collaborer avec la municipalité de Port Hope afin de tenir le conseil municipal et le personnel informés de la

proposition visant à modifier les critères d'assainissement de l'IRPH en ce qui concerne l'arsenic. En 2024, la CCSN et Santé Canada ont fait part de leurs commentaires. Les LNC continuent de faire avancer cette initiative. Pour plus de détails, consultez le site Web de l'IRPH : [Demande de modification des critères de nettoyage de l'IRPH](#).

## 16. Conclusion

Les LNC sont résolus à suivre des normes élevées en matière de sûreté et de sécurité opérationnelles. L'information et les données présentées dans ce rapport attestent du fait que l'IRPH a été menée conformément en prenant toutes les mesures de sûreté et de sécurité nécessaires, et que des améliorations ont été apportées afin d'optimiser encore davantage les résultats.

Le présent rapport annuel de conformité montre que l'IRPH des LCN répond aux exigences de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, de la réglementation et des modalités du permis de déchets de substances nucléaires de la CCSN. Les LNC continuent de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et la sûreté des travailleurs, du public et de l'environnement, et respectent en permanence les obligations internationales du Canada en matière d'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire.

## 17. Acronymes

Acronyme	Définition
<b>AIEA</b>	Agence internationale de l'énergie atomique
<b>ALARA</b>	Niveau le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre
<b>ANC</b>	Avis de non-conformité
<b>ASF</b>	Approche systématique de la formation
<b>BG-PDH</b>	Bureau de gestion du Programme des déchets historiques
<b>CCSN</b>	Commission canadienne de sûreté nucléaire
<b>COA</b>	Communautés et organisations autochtones
<b>CSSS</b>	Comité de santé et sécurité du site
<b>DRFA</b>	Déchets radioactifs de faible activité
<b>DSR</b>	Domaine de sûreté et de réglementation
<b>EACL</b>	Énergie atomique du Canada limitée
<b>ERM</b>	Gestion de l'assainissement de l'environnement
<b>FSA</b>	Domaine de soutien fonctionnel

<b>IGDW</b>	Installation de gestion des déchets Welcome
<b>IGD-PG</b>	Installation de gestion des déchets de Port Granby
<b>IGLTD-PG</b>	Installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby
<b>IGLTD-PH</b>	Installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope
<b>ImpAct</b>	Mesures d'amélioration
<b>IRPH</b>	Initiative dans la région de Port Hope
<b>LCR</b>	Laboratoires de Chalk River
<b>LNC</b>	Laboratoires nucléaires canadiens
<b>MCP-IRPH</b>	Manuel des conditions du permis du projet de gestion des déchets de l'IRPH
<b>PDH</b>	Programme des déchets historiques
<b>PPG</b>	Projet Port Granby
<b>PPH</b>	Projet de Port Hope
<b>RAC</b>	Rapport annuel de conformité
<b>RP</b>	Radioprotection
<b>SGA</b>	Système de gestion de l'apprentissage
<b>SST</b>	Santé et sécurité au travail
<b>TSN</b>	Travailleur du secteur nucléaire
<b>TMD</b>	Transport de marchandises dangereuses
<b>UTEU-PH</b>	Usine de traitement des eaux usées de Port Hope

## 18. Références

- [1] Accord pour le nettoyage et la gestion sûre à long terme des déchets radioactifs de faible activité situés dans la ville de Port Hope, le canton de Hope et la municipalité de Clarington, LLRWMO-513700-110-11000-008, le 29 mars 2001.
- [2] Permis du projet de gestion des déchets nucléaires de l'Initiative dans la région de Port Hope, WNSL-W1-2310.00/2032, Commission canadienne de sûreté nucléaire, le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- [3] Projet de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible activité de Port Hope – Permis de déchets de substances nucléaires WNSL-W1-2310.00/2032, Manuel des

conditions de permis, LCH-WNSL-W1-2310.00/2032, Révision 0/4500-508760-HBK-001 Révision 0, Commission canadienne de sûreté nucléaire, le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- [4] Exigences relatives à la production de rapports pour les titulaires de permis de déchets de substances nucléaires, les installations nucléaires de catégorie II et les utilisateurs d'équipement réglementé, de substances nucléaires et d'appareils à rayonnement, REGDOC-3.1.3, Commission canadienne de sûreté nucléaire, mars 2020.
- [5] *Rapport annuel de conformité des Laboratoires nucléaires canadiens*, 145-00583ACMR-008475, révision 0, avril 2025.
- [6] *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (L.C. 1997, C.9).
- [7] *Rapport annuel de conformité en matière de protection de l'environnement du projet de gestion des déchets de l'Initiative dans la région de Port Hope*, 4500-509246-ACMR-008547, avril 2025.
- [8] Lettre, J. McBrearty (LNC) à R. Jammal, M. DeJong, P. Elder (CNSC), *Notification of Change to the Port Hope Area Initiative Site Licence Holder at Canadian Nuclear Laboratories* [Modification au permis d'exploitation de l'Initiative dans la région de Port Hope des Laboratoires nucléaires canadiens], 4500-CNNO-24-0004-L, le 15 février 2024.
- [9] Lettre de G. Rickford (RNCAN) à M. Binder (CCSN), *sans titre*, 145-NRCANNO-15-0001-L, 2015 July 31.
- [10] Lettre, P. Boyle (LNC) à K. Murthy (CCSN), *CNL Submission of Information Regarding Financial Guarantees for all Atomic Energy of Canada Limited Sites Operated by Canadian Nuclear Laboratories*, le 25 août 2020.
- [11] *Historic Waste Program Quality Plan*, [plan d'assurance de la qualité du Programme des déchets historiques], 236-514200-QAP-001, Révision 3.0, 1er juillet 2024.
- [12] *Canadian Nuclear Laboratories Management System Manual* [Manuel relatif au système de gestion des LNC], 900-514100-MAN-001, Révision 3.1, le 8 août 2023.
- [13] *Systèmes de management de la qualité – Exigences*, CAN/CSA-ISO 9001:16 (ISO 9001:2015, IDT), Canadian Standards Association, février 2016.
- [14] *Exigences relatives au système de gestion des installations nucléaires*, N286-12 (R2017), Canadian Standards Association, juin 2012.
- [15] Lettre, S. Morris (LNC) à K. Ji (CCSN), *Notification of Change to the Historic Waste Program Quality Assurance Plan*, 4500-CNNO-24-0010-L, le 12 juin 2024.
- [16] *Historic Waste Program Management Office Field Oversight Activities* [activités de surveillance sur le terrain du Bureau de gestion du Programme des déchets historiques], 236-514200PRO-001, révision 3.1, 22 mai 2024.
- [17] *La formation du personnel*, version 2, REGDOC-2.2.2, Commission canadienne de sûreté nucléaire, octobre 2021.

- [18] *Plan de formation de l'Initiative dans la région de Port Hope*, 4500-510200-PLA-001, révision 4, 1<sup>er</sup> septembre 2023.
- [19] *Application of Systematic Approach to Training (SAT) at CNL* [Application d'une approche systématique de la formation aux LNC], 900-510200-LST-001, révision 4.0, le 3 juin 2024.
- [20] Lettre, W. Islam (CCSN) à A. Coulas (LNC), *CNL-CRL : CNSC Staff Review of Canadian Nuclear Laboratories' Submission of Root Causes and Corrective Actions for Lapsed Radiation Protection Training Event*, 145-NOCN-24-0024-L, le 2 juillet 2024.
- [21] Letter, R. Corby (LNC) à K. Campbell (CCSN), *Submission of Full Unplanned Event Report Related to the Discovery of Lapsed Radiation Protection Training* [Rapport relatif à la découverte d'une formation à la radioprotection périmée], HSSE-24-0139, RADP-CNNO-24- 0003-L, le 15 février 2024.
- [22] *Oversight of Engineering Agencies* [Supervision des organismes professionnels de génie], 900-508120-MCP-006, révision 0.1, le 21 octobre 2021.
- [23] Lettre, S. Morris (LNC) à K. Ji (CCSN), *Prior Notification of Revision to the Port Hope Project Remediation Sites Detailed Design Description Report*, 4501-CNNO-24-0015-L, le 29 mai 2025.
- [24] *Port Hope Project Remediation Sites Detailed Design Description Report* [Rapport détaillé sur la conception des sites d'assainissement du projet de Port Hope], 4501-508120DR-005669, révision 0, le 8 juillet 2024, 65711439.
- [25] LNC, *Port Hope Long-Term Waste Management Facility Waste Acceptance Criteria* [Critères d'acceptation des déchets de l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope], 4501-508120-DR003368, révision 1.1, le 20 novembre 2024.
- [26] *Port Granby Project Long Term Waste Management Facility Design Basis* [Projet Port Granby – Base de conception d'une installation de gestion des déchets à long terme], 4502508120-DR-003850, révision 0, le 2 janvier 2024.
- [27] *Historic Waste Program Management Office Application of Engineering Change Control and Oversight* [Bureau de gestion du programme historique de gestion des déchets – Application du contrôle et de la supervision des modifications techniques], 236-508130-COP-001, révision 2, le 31 août 2023.
- [28] *Fitness for Service* [Aptitude fonctionnelle], 900-508230-PDD-001, révision 3, le 2 août 2023.
- [29] *Règlement sur la radioprotection*, SOR/2000-203.
- [30] LNC, *Port Hope Area Initiative Radiation Protection Plan* [Plan de radioprotection de l'Initiative dans la région de Port Hope], 4500-508740-PLA-001, révision 7, le 15 septembre 2024.

- [31] *Radiation Protection [Radioprotection]*, 900-508740-PRD-001, révision 6.0, le 31 janvier 2025.
- [32] Lettre, S. Morris (LNC) à K. Ji (CNSC), *Prior Notification of Revision to the Port Hope Area Initiative Radiation Protection Plan*, 4500-CNNO-24-0001-L, le 8 janvier 2024.
- [33] *Port Hope Area Initiative Occupational Safety and Health Plan*, 4500-510400-PLA-001, révision 4, le 6 mai 2022.
- [34] *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*, DORS/86-304.
- [35] *Protection de l'environnement : Principes, évaluations environnementales et mesures de protection de l'environnement*, Version 1.2, REGDOC-2.9.1, Commission canadienne de sûreté nucléaire, septembre 2020.
- [36] *Environmental and Biophysical Monitoring Plan, Port Granby Project* [Plan de surveillance environnementale et biophysique, Projet Port Granby], 4502-509247PLA-001, révision 4.0, le 4 novembre 2024.
- [37] LNC, *Port Hope Area Initiative Radiation Protection Plan* [Plan de radioprotection de l'initiative dans la région de Port Hope], 4501-509200-PLA-003, révision 2.0, le 17 septembre 2025.
- [38] *Environmental and Biophysical Monitoring Plan, Port Hope Project*, [Plan de surveillance environnemental et biophysique], 4501-509247-PLA001, révision 5, le 6 janvier 2025.
- [39] *Dust Management Requirements and Plan*, [Plan et exigences en matière de gestion de la poussière], 4500-509200-PLA-001, révision 6.0, le 27 août 2024.
- [40] Lettre, S. Morris (LNC) à K. Ji (CCSN), *Submission of Revised Dust Management and Requirements Plan*, 4500-CNNO-24-0014-L, le 16 août 2024.
- [41] Lettre, S. Morris (LNC) à K. Ji (CCSN), *Submission of Revised Port Granby Project, Environmental and Biophysical Monitoring Plan*, 4502-CNNO-24-0003-L, le 2 octobre 2024.
- [42] *Port Hope Area Initiative Emergency Plan*, [Plan d'urgence de l'Initiative dans la région de Port Hope], 4500-508730-PLA-001, révision 3.2, le 29 février 2024.
- [43] Letter, S. Morris (LNC) à K. Ji (CCSN), *Notification of Revision to the Port Hope Area Initiative Emergency Plan*, 4500-CNNO-24-0006-L, le 26 février 2024.
- [44] « Prevor Laboratories, DIPHOTERINE® solution » [en ligne]. Disponible à : <https://www.prevor.com/fr/solution-diphoterine/>
- [45] *Port Hope Area Initiative Fire Protection Plan* [Plan de protection incendie de l'Initiative dans la région de Port Hope], 4500-508720-PLA-001, révision 0.1, le 21 mai 2024.
- [46] Lettre, S. Morris (LNC) à K. Ji (CCSN), *Notification of Revision to the Port Hope Area Initiative Fire Protection Plan*, 4500-CNNO-24-0009-L, le 16 mai 2024.

- [47] *REGDOC-2.11.1, Gestion des déchets, tome I : Gestion des déchets radioactifs*, Commission canadienne de sûreté nucléaire, janvier 2021.
- [48] *General principles for the management of radioactive waste and irradiated fuel* [Principes généraux pour la gestion des déchets radioactifs et du combustible irradié] N292.0 -19, Canadian Standards Association, mars 2019.
- [49] *Management of low- and intermediate-level radioactive waste*, N292.3-14, Canadian Standards Association, mai 2014.
- [50] *Port Granby Waste Management Plan* [Plan de gestion des déchets de Port Granby] 4502-508600-WMP-003, révision 0, le 8 septembre 2021.
- [51] *Management of Historic Artefact Recovery Program (HARP)* [Gestion du programme de récupération des artefacts historiques], 236-508600-WMP-001, révision 0, août 2018.
- [52] *Port Hope Project – Management of Historic LLRW*, [Projet Port Hope – Gestion des déchets radioactifs historiques à faible activité], 4501-508600-WMP-002, révision 1, le 31 janvier 2019.
- [53] *PHAI Cameco Decommissioning Waste Management Plan*, [Plan de gestion des déchets liés au démantèlement de Cameco dans le cadre de l'IRPH], 4501-508600-WMP-001, révision 1, le 20 septembre 2018.
- [54] *Port Hope Long-Term Waste Management Facility Waste Acceptance Criteria*, [Critères d'acceptation des déchets de l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Hope], 4501508600-WAC-001, révision 1, le 17 novembre 2022.
- [55] *Port Granby Long Term Waste Management Facility Preliminary Safety Case* [Étude préliminaire de sûreté de l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby], 450203610-SAR-004585, révision 0, le 26 mars 2024.
- [56] Lettre, S. Morris (LNC) à K. Ji (CNSC), *Submission of the Port Granby Long-term Waste Management Facility Preliminary Safety Case*, 4502-CNNO-24-0001-L, le 28 mars 2024.
- [57] Lettre, K. Ji (CCSN) à S. Morris (LNC), *CNL-PHAI WMP – CNSC Staff Review of CNL's Response to the CNSC Staff Review Comments of Port Granby Long-term Waste Management Facility Preliminary Safety Case* [Réponse aux commentaires du personnel de la CCSN sur le dossier préliminaire de sûreté de l'installation de gestion à long terme des déchets de Port Granby], 4502-NOCN-24-0002-L, le 4 décembre 2024.
- [58] *Cleanup* [Nettoyage] 900-508300-PDD-001, révision 5, le 30 juin 2023.
- [59] REGDOC-2.11.2, *Déclassement*, Commission canadienne de sûreté nucléaire, janvier 2021.
- [60] *Decommissioning of facilities containing nuclear substances*, [Le déclassement d'installations contenant des substances nucléaires], N294-19, Canadian Standards Association, novembre 2019.

- [61] *AECOM – Port Granby Project – Preliminary Decommissioning Plan*, [AECOM – Projet de Port Granby – Plan de déclassement préliminaire], 4502-508300-PDP006796, révision 0.1, AECOM, le 31 octobre 2024.
- [62] *Port Hope Preliminary Decommissioning Plan*, [Plan de déclassement préliminaire de Port Hope], 4501-508300-PDP-006840, révision 0.1, AECOM, le 25 octobre 2024.
- [63] *Port Hope Area Initiative Security Plan*, [Plan de sécurité de l'Initiative dans la région de Port Hope], 4500-508710-PLA-001, révision 5, le 31 janvier 2024.
- [64] Lettre, S. Morris (LNC) à K. Ji (CCSN), *Notification of Revision to the Port Hope Area Initiative Security Plan*, 4500-CNNO-24-0002-L, le 16 janvier 2024.
- [65] Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), Traité 1, INFIRC/140, Nations Unies, mai 1995.
- [66] REGDOC-2.13.1, *Garanties et comptabilité des matières nucléaires*, Commission canadienne de sûreté nucléaire, février 2018.
- [67] *Port Hope Area Initiative (PHAI) Transportation of Dangerous Goods Plan* [Plan de transport des marchandises dangereuses de l'Initiative de la région de Port Hope], 4500508520PLA-001, révision 4, le 21 juin 2018.
- [68] *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires* (2015) (DORS/2015-145).
- [69] *Port Hope Area Initiative (PHAI) Phase 2 and Phase 3 Public Information Program Plan* [Plan du programme d'information publique des phases 2 et 3 de l'Initiative de la région de Port Hope (IRPH)] 4500-513000-PLA-003, révision 5, le 5 décembre 2023.
- [70] *Information et divulgation publiques*, REGDOC-3.2.1, Commission canadienne de sûreté nucléaire, mai 2018.
- [71] *Communications Plan Small-Scale Sites* [Plan de communication pour les sites à petite échelle], 4501-121250-PLA-002, révision 3, le 23 février 2023.
- [72] Gouvernement du Canada, « Les entreprises et la réconciliation », Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Réconciliation, Commission de vérité et de réconciliation du Canada, Donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, le 1<sup>er</sup> avril 2022 [en ligne].  
Disponible à : <https://www.rcaanc-circnac.gc.ca/eng/1524506030545/1557513309443>.
- [73] « Alderville First Nation, History » [en ligne]. Disponible à : <https://alderville.ca/aldervillefirst-nation/history/>
- [74] « Beausoleil First Nation » [en ligne]. Disponible à : <https://chimnissing.ca/>
- [75] « Chippewas of Rama First Nation, Community Profile » [en ligne]. Disponible à : <https://www.ramafirstnation.ca/rama-community-and-family-services/>

- [76] « Curve Lake First Nation, History » [en ligne]. Disponible à :  
<https://curvelakefirstnation.ca/history/>
- [77] « Chippewas of Georgina Island » [en ligne]. Disponible à : <https://georginaisland.com/>
- [78] « Hiawatha First Nation, About Us », [en ligne]. Disponible à :  
<https://www.hiawathafirstnation.com/about-us/>
- [79] « Mississaugas of Scugog Island First Nation, Origin & History » [en ligne]. Disponible à :  
<https://www.scugogfirstnation.com/Public/Origin-and-History>
- [80] « Anishinabek Nation, About Us » [en ligne]. Disponible à :  
<https://www.anishinabek.ca/whowe-are-and-what-we-do/>
- [81] « Mohawks de la baie de Quinte, Histoire », [en ligne]. Disponible à :  
<https://mbqtmt.org/history/>
- [82] « Métis Nation of Ontario, About the MNO », [en ligne]. Disponible à :  
<https://www.metisnation.org/about-the-mno/>
- [83] *Indigenous Relations Procurement Strategy [Stratégie d'approvisionnement dans le cadre de nos relations avec les Autochtones]*, CW-505210-PLA-002, révision 1, le 19 septembre 2024, [59606620](#)
- [84] Lettre, S. Morris (LNC) à K. Ji (CCSN), *Notification of Revision to the Port Hope Project Remediation Verification Standard Operating Procedure – Soil for Sites Without Remediation*, 4501-CNNO-24-0002-L, le 17 janvier 2024.
- [85] Lettre, S. Morris (LNC) à K. Ji (CCSN), *Notification of Revision to the Port Hope Project Remediation Verification Standard Operating Procedure – Harbour*, 4501-CNNO-240007-L, le 29 février 2024.
- [86] Lettre, S. Morris (LNC) à K. Ji (CCSN), *Notification of Change to the Port Hope Project Remediation Verification Standard Operating Procedure – Radon*, 4501-CNNO-24-0016L, le 3 juin 2024.
- [87] Lettre, S. Morris (LNC) à K. Ji (CCSN), *Submission of Revised Port Hope Project Remediation Verification Standard Operating Procedure – Contaminated Surfaces and Objects* [Procédure opérationnelle standard de vérification de l'assainissement – Surfaces et objets contaminés], 4501-CNNO-24-0023-L, 31 juillet 2024.
- [88] Lettre, S. Morris (LNC) à K. Ji (CCSN), *Submission of the Revised Port Hope Project Remediation Verification Standard Operating Procedure – Contaminated Surfaces and Objects* [Procédure opérationnelle standard de vérification de l'assainissement – Surfaces et objets contaminés], 4501-CNNO-24-0029-L, le 28 octobre 2024.
- [89] Lettre, S. Morris (LNC) à K. Ji (CCSN), *CNL Response to CNSC Staff's Review of CNL's Revision to the Port Hope Project Remediation Verification Standard Operating Procedure – Soil on a Remediated Site* [Projet Port Hope – Procédure opérationnelle

normalisée de vérification de l'assainissement – Sol sur un site assaini], 4501-CNNO-24-0019-L – SM-2024-032, le 21 juin 2024.

- [90] *Port Hope Project Remediation Verification Standard Operating Procedure – Soil for Sites Without Remediation* [Projet de Port Hope – Procédure opérationnelle normalisée de vérification de l'assainissement – Sol pour les sites ne faisant pas l'objet d'un assainissement], 4501-01611-OP-005, révision 4.1, le 1<sup>er</sup> juillet 2024.
- [91] *Port Hope Project Remediation Verification Standard Operating Procedure –Harbour* [Projet de Port Hope – Procédure opérationnelle normalisée de vérification de l'assainissement], 4501-01611-OP-006, Revision 2.0, le 12 mars 2024.
- [92] *Port Hope Project – Remediation Verification Standard Operating Procedure – Radon* [Projet de Port Hope – Procédure opérationnelle normalisée de vérification de l'assainissement – Radon], 4501-01611-OP-004, révision 3.0, le 10 juin 2024.
- [93] *PHP Remediation Verification Standard Operating Procedure –Contaminated Surfaces and Objects* [Procédure opérationnelle standard de vérification de la décontamination au PPH – Surfaces et objets contaminés], 4501-01611-OP-003, révision 4.1, le 29 novembre 2024.
- [94] *Port Hope Project – Remediation Verification Standard Operating Procedure – Soil on a Remediated Site* [Projet Port Hope – Procédure opérationnelle normalisée de vérification de l'assainissement – Sol sur un site assaini], 4501-01611-OP-002, Revision 8.0, le 6 mai 2024.